



RAPPORT ANNUEL

2015-2016

La Financière
agricole du Québec

RAPPORT ANNUEL

2015-2016

LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

4

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-76052-8 (imprimé)
ISBN 978-2-550-76053-5 (PDF)

Photos de la page couverture:

Gagnants du Concours *Tournez-vous
vers l'excellence!*:

Julien Pinard (Gagnant 2014),

Véronique Bouchard (Gagnante 2013).

Crédits photos:

Couverture (pommes): Jacques Dorion

Page 14: Jacques Dorion

Page 16: MAPAQ

Révision linguistique:

Services linguistiques Marie-Claude Harnois

Graphisme:

Pige communication

Ce document a été publié en quantité limitée
et est disponible en version électronique sur
notre site Web au www.fadq.qc.ca.

7

LES FAITS SAILLANTS

Lettres de présentation du rapport	10
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents.....	12
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	13
Message de la présidente du conseil d'administration.....	14
Message du président-directeur général	16
Profil de l'organisation	18
Contexte agricole en 2015-2016	19
La Financière agricole:	
une organisation engagée	21
<i>Suivi de l'efficacité et de la performance.....</i>	21
<i>Réalisations en financement.....</i>	22
<i>Réalisations en assurance et en protection du revenu</i>	31
<i>Investissements de Capital Financière agricole inc.</i>	43
Présentation des résultats 2015-2016	44
<i>Plan stratégique 2015-2018.....</i>	44
<i>Plan d'action de développement durable 2015-2018</i>	58
<i>Déclaration de services et satisfaction de la clientèle</i>	77
Gestion des ressources	79
<i>Ressources humaines.....</i>	79
<i>Ressources financières</i>	85
<i>Ressources informationnelles.....</i>	88
<i>Optimisation des processus.....</i>	91



127

ANNEXES

Autres pratiques de gestion.....	92
<i>Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance.....</i>	92
<i>Gestion des risques.....</i>	102
<i>Suivi des recommandations en matière d'optimisation des ressources du Commissaire au développement durable.....</i>	103
Gouvernance	105
<i>Conseil d'administration de La Financière agricole.....</i>	105
<i>Rapports des comités</i>	113
<i>Comité de direction</i>	116
<i>Capital Financière agricole inc.</i>	117
Application d'autres politiques gouvernementales.....	119
<i>Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés.....</i>	119
<i>Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.....</i>	119
<i>Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration</i>	121
<i>Protection des renseignements personnels</i>	122
<i>Politique de financement des services publics.....</i>	125
<i>Renseignements relatifs aux contrats de services.....</i>	126

ANNEXE 1

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec..... 128

ANNEXE 2

Organigramme au 31 mars 2016 134

ANNEXE 3

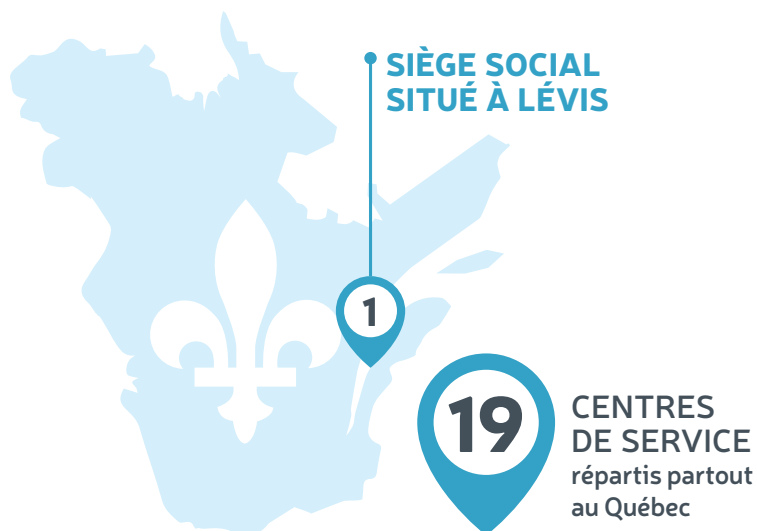
Bureaux de La Financière agricole..... 136

139

ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

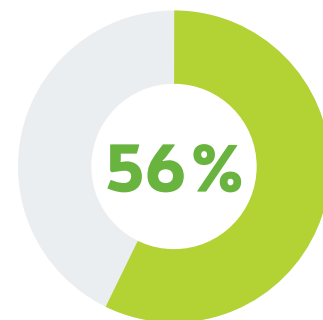
ORGANISATION



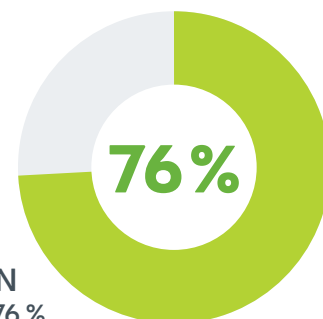
81% TAUX DE SATISFACTION
GÉNÉRALE DE LA CLIENTÈLE



SERVICES
EN LIGNE
utilisés par 56 %
de la clientèle



TAUX DE
MOBILISATION
des employés de 76 %



548 M\$

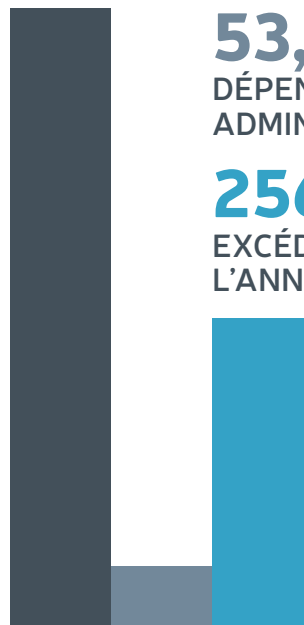
REVENUS

53,2 M\$

DÉPENSES
ADMINISTRATIVES

256 M\$

EXCÉDENT DE
L'ANNÉE FINANCIÈRE



PROGRAMMES DE FINANCEMENT



4,77 G\$
Portefeuille de
garanties de prêts



192,4 M\$

Garanties accordées aux productions
émergentes, biologiques, en agroalimentaire
et aux entreprises ayant bénéficié d'une
subvention au démarrage



1,3 G\$
Montants des
garanties de prêts,
soit 3 846 interventions
réalisées en 2015-2016



173,3 M\$

Compte dédié au paiement
des garanties de prêts, incluant
une réserve de 100 M\$



10 M\$
Aide à la relève

PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU



4,2 G\$

Valeurs assurées



112 M\$

Compensations versées à la clientèle
par le programme ASRA



14,8 M\$

Indemnités versées à la clientèle par
le programme ASREC



320,3 M\$

Avoir du Fonds d'assurance récolte



170 M\$

Réserve pour risques exceptionnels
liée à l'ASRA et aux AGRI



162,6 M\$

Déficit du Fonds d'assurance
stabilisation des revenus agricoles



38,1 M\$

Paiements prévus aux participants
des programmes Agri-stabilité et
Agri-Québec Plus



72,8 M\$

Contributions gouvernementales
prévues aux participants des
programmes Agri-investissement
et Agri-Québec



«L'événement déclencheur de mon établissement a été l'acquisition d'une parcelle de 40 hectares d'un voisin. Avec l'appui financier de La Financière agricole du Québec, mon entreprise a pris beaucoup d'expansion, passant d'une ferme de 120 truies naisseur-finiisseur produisant 2 000 porcs/an et de 10 hectares en culture à une entreprise composée de deux sites porcins d'une capacité totale de 180 truies, qui produira éventuellement plus de 4 200 porcs/an, et de 110 hectares en culture.»

Éloi Champigny

Ferme Alain Champigny, située à Saint-Théodore-d'Acton, en Montérégie

Lauréat 2014 du 10^e Concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

Les faits saillants

Résultats de l'organisation

Engagements stratégiques

L'année 2015-2016 amorce la réalisation du Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec (La Financière agricole). Ainsi, 10 des 18 indicateurs prévus afin de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques progressent bien, quatre sont non applicables et quatre sont à surveiller au cours de cette première année de mise en œuvre. Cette performance s'avère satisfaisante jusqu'à maintenant. La section « [Présentation des résultats 2015-2016](#) » permet d'apprécier les résultats détaillés de La Financière agricole et d'obtenir une vision globale de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques.

Engagements en matière de développement durable

Parmi les 32 indicateurs prévus afin de mesurer l'atteinte des actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018, 21 progressent bien, deux sont non applicables et neuf sont à surveiller au cours de cette première année de mise en œuvre. La performance de l'organisation concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable est donc satisfaisante. Les résultats détaillés de La Financière agricole et notamment sa performance en matière de développement durable sont présentés dans la section « [Présentation des résultats 2015-2016](#) ».

Gestion des ressources

Les résultats présentés dans ce rapport sont le fruit du travail accompli par le personnel de La Financière agricole qui s'est mobilisé pour atteindre les objectifs stratégiques. Un sondage visant à mesurer leur mobilisation a été réalisé et le taux global de mobilisation obtenu est de 76%. Avec un résultat aussi probant, les employés ont confirmé leur engagement à contribuer à la performance organisationnelle. En outre, le Conseil du trésor avait fixé une cible de 627 équivalents temps complet (ETC) à La Financière agricole pour l'année financière 2015-2016. L'organisation a respecté cette cible. Au total, ce sont 546 ETC qui ont été utilisés pendant la période.

Au mois de mai 2015, le gouvernement du Québec a approuvé la constitution d'une réserve de 317 millions de dollars pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, et ce, afin de contrer les risques exceptionnels auxquels La Financière agricole est exposée. Cette réserve est capitalisée en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents annuels générés par la société. Au 31 mars 2016, un montant de 170 millions de dollars a été versé dans un compte spécifique à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, les résultats de l'année 2015-2016 montrent que l'organisation a réalisé ses activités à coût moindre que l'année précédente. Ainsi, le niveau des dépenses administratives réelles de l'exercice 2015-2016 est réduit de 3,4 millions de dollars par rapport à 2014-2015. L'impact des mesures de réduction instaurées combiné à la révision des hypothèses reliées au calcul des provisions pour maladies accumulées expliquent principalement ces résultats.

Depuis l'année 2014, La Financière agricole a adopté une démarche d'optimisation des processus s'appuyant sur les méthodes du *Lean management*. Afin d'assurer la pérennité de cette démarche, elle a conçu, au cours de l'année, une formation sur mesure de niveau ceinture jaune, plus complète, pour mieux soutenir les gestionnaires qui ont à gérer, mesurer et contrôler le déploiement de nouveaux processus. Par cette action, La Financière agricole désire mettre en place les conditions gagnantes pour assurer l'optimisation de ses processus organisationnels, au bénéfice de sa clientèle.

Satisfaction de la clientèle

Le sondage 2015-2016 révèle une amélioration de la satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole et de ses services comparativement à l'an dernier. En fait, le taux de satisfaction générale à l'égard de la société s'est élevé à 81% (77% en 2015). Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, 78% des répondants rapportent être satisfaits (74% en 2015). Les services en ligne obtiennent également une très bonne performance puisque 76% des répondants se disent satisfaits envers ceux-ci (73% en 2015). Encore cette année, le travail du personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il se démarque par de hauts taux de satisfaction, soit de 86% et plus, relativement aux sept aspects évalués par les répondants (84% et plus en 2015).

Financement agricole et forestier

En 2015-2016, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 1,34 milliard de dollars. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 1,3 milliard de dollars ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant total de 44 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,77 milliards de dollars. Ce niveau record a été enregistré dans un contexte agricole qui, depuis quelques années, demeure particulièrement propice aux investissements. Pilier du financement de l'agriculture québécoise depuis 80 ans, La Financière agricole, précédée de l'Office du crédit agricole en 1936 et de la Société de financement agricole en 1993, est toujours un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises.

Appui à la relève agricole

La Financière agricole a soutenu 398 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé 10 millions de dollars au cours de l'exercice 2015-2016. Les mesures de La Financière agricole destinées à la relève constituent une aide importante au sein du milieu agroalimentaire.

Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional de La Financière agricole compte maintenant quatre volets. Un nouveau volet est dédié au secteur du veau de lait et appuie les projets visant le développement de la production ou l'amélioration de la productivité.

Pour l'année 2015-2016, La Financière agricole a autorisé 102 projets pour un montant en garanties de prêts de 25,7 millions de dollars, dont 9,8 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement pendant trois ans.

Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec est entré en vigueur le 12 février 2016. L'aide financière accordée prend la forme d'une subvention à l'investissement sur un prêt garanti d'au plus 150 000 dollars. Cette aide est versée sur une période de cinq ans et peut atteindre 20 000 dollars par entreprise. Destiné à l'ensemble des productions agricoles, le programme s'adresse aux projets qui concernent un investissement pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment ainsi que pour l'amélioration foncière. Les projets doivent notamment avoir pour objectif d'augmenter la productivité de l'entreprise. Les exploitations agricoles ou agroalimentaires en démarrage peuvent bénéficier de cet appui. Au 31 mars 2016, 23 projets ont été acceptés dans le cadre de ce nouveau programme. Les projets représentent un montant de financement de 19,3 millions de dollars, dont 3,2 millions de dollars sont admissibles à la subvention à l'investissement.

Assurance récolte (ASREC)

En 2015-2016, La Financière agricole a poursuivi ses efforts dans le but de moderniser le Programme d'assurance récolte (ASREC). À cet effet, la protection Foin, soit celle comptant le plus grand nombre d'assurés, a été complètement renouvelée. La nouvelle méthode d'évaluation des pertes sera dorénavant basée sur des grilles mettant en relation les données climatiques et les pertes subies. Aussi, des options plus personnalisées sont désormais offertes aux entreprises agricoles et permettront à celles-ci de choisir la couverture d'assurance qui correspond le mieux à leurs pratiques culturales.

De plus, La Financière agricole a déployé, en 2015, un nouveau réseau de stations météorologiques entièrement automatiques dont les données collectées sont très fiables et accessibles en tout temps.

Une protection a aussi été développée pour le secteur des canneberges qui bénéficie maintenant d'une couverture contre les risques liés à la grêle.

Afin de mieux couvrir les entreprises agricoles québécoises qui ont opté pour le mode d'agriculture biologique, de nouveaux prix unitaires bonifiés ont été développés en 2015-2016 pour les productions de grains et de semences (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.), de canneberges, de légumes de transformation (maïs sucré, haricots et pois) et de sirop d'érable.

Les grains destinés au marché de niche, tels que l'orge brassicole et le soya à identité préservée (IP), profitent également de prix unitaires différenciés.

Finalement, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les producteurs du Québec qui subissent, année après année, des dommages importants en lien direct avec le passage de la sauvagine, La Financière agricole a bonifié de 80 à 90 % la couverture offerte aux entreprises agricoles subissant ce type de dommages, et ce, à compter de la saison 2016.

Bonification des programmes de gestion des risques agricoles

Au mois de décembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé des bonifications aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus qui profiteront à plus de 10 000 entreprises œuvrant dans des secteurs non couverts par l'assurance stabilisation du revenu agricole ou par la gestion de l'offre. Ces bonifications donnent suite au rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec déposé au mois de décembre 2014.

Ainsi, à compter de l'année de participation 2015, le taux de contribution du programme Agri-Québec est passé de 3 à 3,2 % des ventes nettes ajustées (VNA) pour le secteur agricole et de 3,6 à 3,9 % pour le secteur aquacole. Les entreprises agricoles, dont le revenu est de 100 000 dollars ou moins, bénéficient également d'une contribution additionnelle de 1 %.

En ce qui concerne Agri-Québec Plus, le niveau de couverture a été rehaussé de 80 à 85 % de la marge de référence. De plus, jusqu'en 2014, seuls les participants ayant un bénéfice net inférieur à 10 000 dollars pouvaient bénéficier de ce programme, alors qu'à compter de 2015, ce seuil a été majoré à 50 000 dollars.

Les secteurs bénéficiant actuellement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) se voient accorder la possibilité d'opter plutôt pour l'admissibilité à Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

Programme spécial dédié au secteur porcin

Le Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec a été reconduit en 2015-2016. Ce programme couvre certaines dépenses supplémentaires requises pour contrer ces maladies et en limiter la propagation, jusqu'à concurrence de 20 000 dollars par site de production. En date du 31 mars 2016, La Financière agricole a versé, pour 15 sites de production, un montant global de 208 916 dollars.

Lettres de présentation du rapport

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de déposer le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation



Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, septembre 2016

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Monsieur Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Messieurs les Ministres,

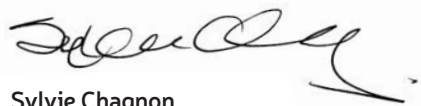
C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2015-2016 de La Financière agricole du Québec. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de la société dans l'atteinte des résultats au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Il présente aussi les grandes réalisations de la société, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole administre également, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Sylvie Chagnon
Présidente du conseil d'administration
de La Financière agricole du Québec

Lévis, septembre 2016

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats et les données du Rapport annuel 2015-2016 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole du Québec et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et cibles établis.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2018 et dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.



Robert Keating

Président-directeur général
et vice-président aux affaires corporatives par intérim



Sylvie Grondin

Vice-présidente à la clientèle



Ernest Desrosiers

Vice-président au financement



Jean-François Brouard

Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

Lévis, le 30 août 2016

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (*The Institute of Internal Auditors*). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole du Québec.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Michel Turner
Directeur de la vérification interne

Lévis, le 30 août 2016

Message de la présidente du conseil d'administration



La mission de La Financière agricole du Québec ainsi que ses interventions sont essentielles au succès et à la pérennité du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Il est souhaitable qu'un organisme gouvernemental soutienne et favorise le développement de cette industrie, dont l'apport économique est significatif et bénéfique pour l'ensemble des Québécois et Québécoises. Les efforts des producteurs agricoles nous permettent d'ailleurs de déguster quotidiennement les riches produits de notre terroir. C'est donc avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que j'ai accepté de relever le défi que représente la présidence du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec.

En ce sens, je désire souligner l'excellent travail de madame Diane Vincent à titre de première présidente du conseil d'administration. Elle a su tracer la voie que je me réjouis de suivre à mon tour. Je profite de l'occasion pour souligner que c'est la première fois que deux femmes se succèdent à ce poste d'importance.



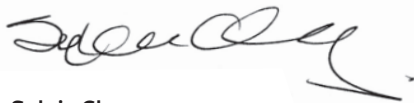
Le présent rapport annuel fait état d'une bonne année pour l'agriculture et d'un contexte économique favorable au développement de nos entreprises agricoles. Les lecteurs seront également en mesure de constater la bonne performance de La Financière agricole au cours de la dernière année.

La société protège des valeurs assurées qui s'élèvent à plus de 4,2 milliards de dollars. Les activités de financement agricole et forestier ont atteint 1,34 milliard de dollars en 2015-2016, surpassant le montant de l'année précédente, lequel s'élevait à 1,15 milliard de dollars. Ces activités portent le portefeuille de garanties de prêts à 4,77 milliards de dollars. De plus, la société poursuit ses efforts afin de constituer une réserve pour pallier les risques exceptionnels liés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Un montant de 170 millions de dollars a été déposé dans le portefeuille de cette réserve en 2015-2016. De fait, l'apport significatif des programmes de La Financière agricole permet de stimuler les investissements au sein du milieu agricole.

Je désire souligner l'engagement des membres du conseil d'administration pour leur assiduité et leur professionnalisme. Je souhaite notamment remercier madame Marie-Christiane Lecours d'avoir si efficacement pris en charge l'intérim de la fonction de présidente du conseil d'administration. De même, je remercie monsieur Robert Keating et son équipe de gestion pour le leadership qu'ils exercent ainsi que tout le personnel pour le dévouement et la qualité du travail accompli au service des entreprises agricoles québécoises.

J'aimerais également souligner l'implication de madame Françoise Godin, membre sortante du conseil d'administration. De plus, je souhaite la bienvenue ainsi qu'un excellent mandat aux trois nouveaux membres qui se sont joints à nous au cours de l'année: madame Mirella Pisciueneri, monsieur Martin Cartier et monsieur David Boissonneault.

Enfin, à la lumière du travail accompli et des mesures mises en place en 2015-2016, j'ai confiance que la société saura soutenir le secteur agricole et agroalimentaire afin de relever les défis qui se présenteront au cours des prochaines années, que l'on pense à la relève agricole, au développement durable, à l'innovation ou à l'évolution démographique.



Sylvie Chagnon
Présidente du conseil d'administration

Le 30 août 2016

Message du président-directeur général



Je suis heureux de vous présenter le bilan annuel de notre organisation. Ce bilan témoigne de la présence et de l'impact positif de La Financière agricole du Québec au sein du secteur agricole et agroalimentaire québécois. À sa lecture, vous pourrez constater que la société accomplit efficacement son rôle de soutien au développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, favorisant ainsi l'occupation dynamique du territoire.

Pour réaliser sa mission, la société administre des produits d'assurance et de protection du revenu qui sont des outils de soutien très avantageux pour les producteurs agricoles québécois. Également, en cohérence avec son plan d'action de développement durable, elle contribue à la transition vers une économie verte et responsable au sein de la communauté.

L'année 2015-2016 a été la première permettant de mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole. Ce plan s'articule autour d'une nouvelle vision : relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Cette vision guidera les actions de tous les employés de la société au cours des prochaines années afin de bien servir notre clientèle.



Parmi l'ensemble des actions réalisées, les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus ont été bonifiés afin de répondre davantage aux besoins des producteurs. Plusieurs protections du Programme d'assurance récolte ont été modernisées ou introduites pour tenir compte des spécificités de certaines productions, notamment dans le secteur biologique.

L'année 2015-2016 a été marquée par la création du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec. La société soutient ainsi financièrement la croissance et le développement des entreprises agricoles en stimulant leurs investissements productifs.

J'aimerais souligner l'apport essentiel des employés de la société, tant ceux offrant des services de proximité auprès de la clientèle en région, que ceux œuvrant à la réalisation de la mission de l'organisation au siège social. Ils ont démontré leur dévouement à maintenir des services de qualité alors que nous devons exercer un contrôle très strict des dépenses administratives. Je les remercie pour leurs efforts. Grâce à eux, la société a été en mesure de maintenir une saine gestion permettant de solidifier sa performance et de pérenniser ses programmes.

Je souhaite également remercier madame Francine Jacques pour sa contribution significative à l'avancement des dossiers prioritaires de l'organisation à titre de vice-présidente aux affaires corporatives. Madame Jacques a quitté ses fonctions au mois de janvier 2016 après une riche carrière au sein de la fonction publique québécoise.

En terminant, je tiens à saluer le passage de madame Diane Vincent à la présidence du conseil d'administration. Je tiens également à remercier madame Marie-Christiane Lecours d'avoir assuré l'intérim de cette fonction. Enfin, je souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente du conseil d'administration, madame Sylvie Chagnon.



Robert Keating
Président-directeur général

Le 30 août 2016

Profil de l'organisation

Sa mission

Depuis sa création en 2001, La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activités. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Sa vision

La Financière agricole s'est dotée d'une nouvelle vision qui guidera son action et mobilisera son personnel au cours des prochaines années. Bien que l'organisation démontre de l'agilité dans la livraison de ses produits et services, l'analyse du contexte actuel met en évidence la nécessité de miser davantage sur la créativité, l'innovation et l'amélioration continue dans la poursuite de sa mission.

Relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec.

Ses valeurs

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole constituent des points de repère essentiels et des instruments de mobilisation pour l'ensemble du personnel.

Rigueur: être objectif, impartial et honnête dans les décisions et les relations avec les clients et les partenaires. L'intégrité et le respect des règles d'éthique sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

Équité: se montrer juste, transparent et faire preuve de professionnalisme. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence: faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et donner le meilleur de lui-même.

Respect: être à l'écoute, ouvert, empathique et tolérant. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

Son action

Grâce à ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises, favorisant ainsi leur croissance et leur diversification. Elle joue aussi un rôle déterminant auprès des jeunes de la relève désirant s'établir en agriculture. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole s'avère donc un agent de développement économique permettant d'assurer des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité partout au Québec.

La Financière agricole offre une large gamme d'outils financiers et de gestion des risques pour soutenir les entreprises agricoles: l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement et au démarrage en agriculture, l'appui à la diversification et au développement régional et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec près de 25 000 entreprises agricoles et forestières. Elle offre ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec. Le personnel de La Financière agricole possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité.

Contexte agricole en 2015-2016:

UNE AGRICULTURE VIGOUREUSE MALGRÉ LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

En 2015-2016, certains événements ont prolongé le cycle de croissance lente à modérée caractérisant plusieurs économies du globe. D'abord, la baisse des cours pétroliers s'est poursuivie jusqu'à atteindre un niveau inférieur à 30 dollars américains le baril. La décroissance des recettes et la diminution des investissements rattachés à ce secteur ont ainsi limité l'activité économique de plusieurs pays, dont le Canada. Ensuite, le ralentissement économique de la Chine, principal moteur de croissance mondiale, s'est traduit par une baisse de la demande de matières premières tout en générant un climat d'incertitude à l'échelle mondiale.

En comparaison à l'économie en général, le portrait dressé est plus positif sur le plan agricole et agroalimentaire. Les entreprises canadiennes, qui exportent près de la moitié de la production agricole totale, majoritairement aux États-Unis, ont pu tirer parti de certaines conditions économiques. L'affaiblissement du prix du pétrole limite le coût du carburant et du gaz naturel. Les perspectives économiques peu encourageantes des provinces de l'Ouest canadien, en regard de l'importance de l'activité pétrolière dans ces régions, ont d'ailleurs incité la Banque du Canada à abaisser le taux directeur jusqu'à un demi pour cent en 2015, au bénéfice des entreprises qui empruntent. Puis, la robustesse de l'expansion économique américaine, qui marque une divergence par rapport aux indicateurs économiques de nombreux pays comme le Canada, a contribué à maintenir la valeur du dollar canadien à un seuil inférieur à sa moyenne historique d'environ 84 cents américains. Dans ce contexte, la valeur des exportations agricoles canadiennes en 2015 est demeurée à un niveau record.

L'année 2015 a également été marquée par les négociations liées au Partenariat transpacifique qui ont conduit à une entente de principe. Cette entente d'envergure a pour objectif de créer une zone de libre-échange entre 12 pays représentant 40 % de l'économie mondiale. Alors que l'environnement d'affaires des secteurs sous gestion de l'offre devrait conserver une certaine stabilité, celui des autres secteurs agricoles pourrait s'élargir au moyen d'un meilleur accès aux marchés d'exportation et de nouveaux débouchés commerciaux.

Globalement, les prix agricoles ont subi une pression à la baisse imposée par l'augmentation de l'offre agricole à l'échelle mondiale. Cette diminution des prix a cependant été atténuée au Québec par la dépréciation du huard. Les recettes agricoles de marché de l'année 2015 ont décliné de 2 % par rapport à celles de 2014, d'après Statistique Canada. Du côté des productions animales, les recettes ont diminué de 5 %. Alors que les prix à la ferme pour le porc s'affaiblissent depuis le sommet de prix de l'été 2014, les prix pour le bœuf ont atteint de nouveaux records en 2015. Une tendance à la baisse s'est toutefois enclenchée à l'automne dernier dans un contexte d'expansion rapide du cheptel bovin reproducteur aux États-Unis. Concernant les productions végétales, les prix des grains sont demeurés à un niveau plus élevé que la moyenne. Dans l'ensemble, les recettes québécoises des cultures ont progressé de 2 %. Enfin, selon Statistique Canada, les dépenses générées par les entreprises agricoles québécoises en immobilisation au titre de la construction, des matériaux et de l'outillage ont été soutenues et se sont situées à 579 millions de dollars en 2015.

Les conditions climatiques de la saison 2015 ont été favorables à la production agricole dans la majorité des régions du Québec. La météo a été propice à la croissance des fourrages et aux semis jusqu'à la fin du mois de mai, mais les pluies fréquentes du mois de juin ont retardé les travaux. La saison de végétation a cependant permis de rattraper le retard du début du printemps et les conditions automnales ont été favorables aux récoltes dans l'ensemble. En outre, les rendements et la qualité des cultures annuelles se sont situés, globalement, dans les moyennes ou ont été supérieurs à celles-ci.



Suzanne Duquette
Gagnante 2007 du Concours
Tournez-vous vers l'excellence!



La Financière agricole: une organisation engagée

Suivi de l'efficacité et de la performance

Grâce à ses interventions diversifiées et ses objectifs stratégiques ambitieux, La Financière agricole vise à réaliser sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance, et ce, en offrant des produits et des services de qualité à ses clients. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport annuel, La Financière agricole a donc considéré les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique pour effectuer le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance.

1) La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

La présente section du rapport annuel «[La Financière agricole: une organisation engagée](#)» expose les principaux champs d'activité de l'organisation pour accomplir sa mission. À cet effet, La Financière agricole réalise des interventions visant la préservation de la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Ces interventions se concrétisent par l'intermédiaire de programmes en matière de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole.

2) L'atteinte de ses objectifs stratégiques

La section «[Présentation des résultats 2015-2016](#)» du présent rapport annuel fait état de l'évolution de l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de ses cibles en matière de développement durable. Des appréciations de la performance de l'organisation à l'égard de [ses engagements stratégiques](#) et de ceux en matière de développement durable y sont d'ailleurs présentées. Le Plan stratégique 2015-2018 de la société présente ses enjeux, ses orientations, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles. Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de l'organisation présente les actions identifiées par l'organisation afin de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

3) Une prestation de services à la clientèle de qualité

La section «[Déclaration de services et satisfaction de la clientèle](#)» de ce rapport annuel présente l'évolution de l'organisation à l'égard de sa prestation de services. L'engagement de services auprès de la clientèle de l'organisation a fait l'objet d'une mise à jour au cours de la dernière année. Ce dernier évoque des standards que La Financière agricole vise à atteindre. L'organisation évalue également sa performance en matière de services à la clientèle en effectuant des sondages annuels sur la satisfaction pour chacun des secteurs d'affaires, pour chacun de ses principaux programmes, pour les services rendus par les centres de services et pour les services en ligne. La Financière agricole effectue également un suivi des plaintes et considère que cette pratique lui permet d'améliorer sa performance et de favoriser une amélioration continue de ses programmes et activités.

4) Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

La section «[Gestion des ressources](#)» du présent rapport annuel décrit l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation. La Financière agricole réalise un suivi régulier de ses ressources afin d'en assurer une gestion optimale.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un Tableau de bord de gestion, lequel a fait l'objet d'une révision majeure au cours de la dernière année en collaboration avec le comité de vérification. Il comprend des indicateurs de performance significatifs pour l'organisation. La section «[Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance](#)» du présent rapport annuel fait état des principales mesures identifiées à cet effet.

Réalisations en financement

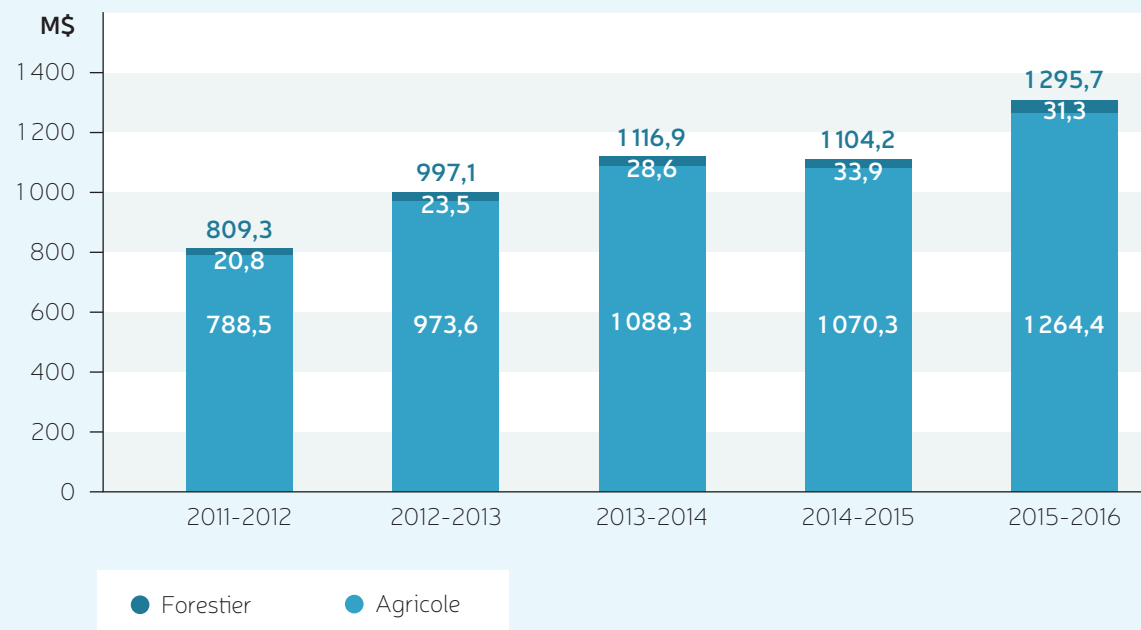
Programmes de financement

Pilier du financement de l'agriculture québécoise depuis 80 ans, La Financière agricole, précédée de l'Office du crédit agricole en 1936 et de la Société de financement agricole en 1993, est toujours un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises. Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, elle offre à sa clientèle des garanties de prêts et d'ouvertures de crédit, une protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un appui financier à la relève agricole. La Financière agricole soutient également les projets innovants des exploitations agricoles avec le Programme d'appui à la diversification et au développement régional et le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec.

Pour l'exercice 2015-2016, les garanties de prêts agricoles et forestiers représentent 1,3 milliard de dollars, auxquels s'ajoutent les ouvertures de crédit de 44 millions de dollars, ce qui totalise 1,34 milliard de dollars d'activités de financement. Ce niveau record est enregistré dans un contexte agricole qui demeure favorable et propice aux investissements, et ce, dans la majorité des régions du Québec. À la fin de l'exercice, l'encours atteint également un nouveau sommet et se situe à 4,77 milliards de dollars. Par rapport à l'année 2014-2015, le nombre de financements à terme (certificats) a augmenté de 4,3% tandis que les montants autorisés ont progressé de 16%. Le nombre d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice financier 2014-2015 avec une proportion de 3,6%.

GRAPHIQUE 1

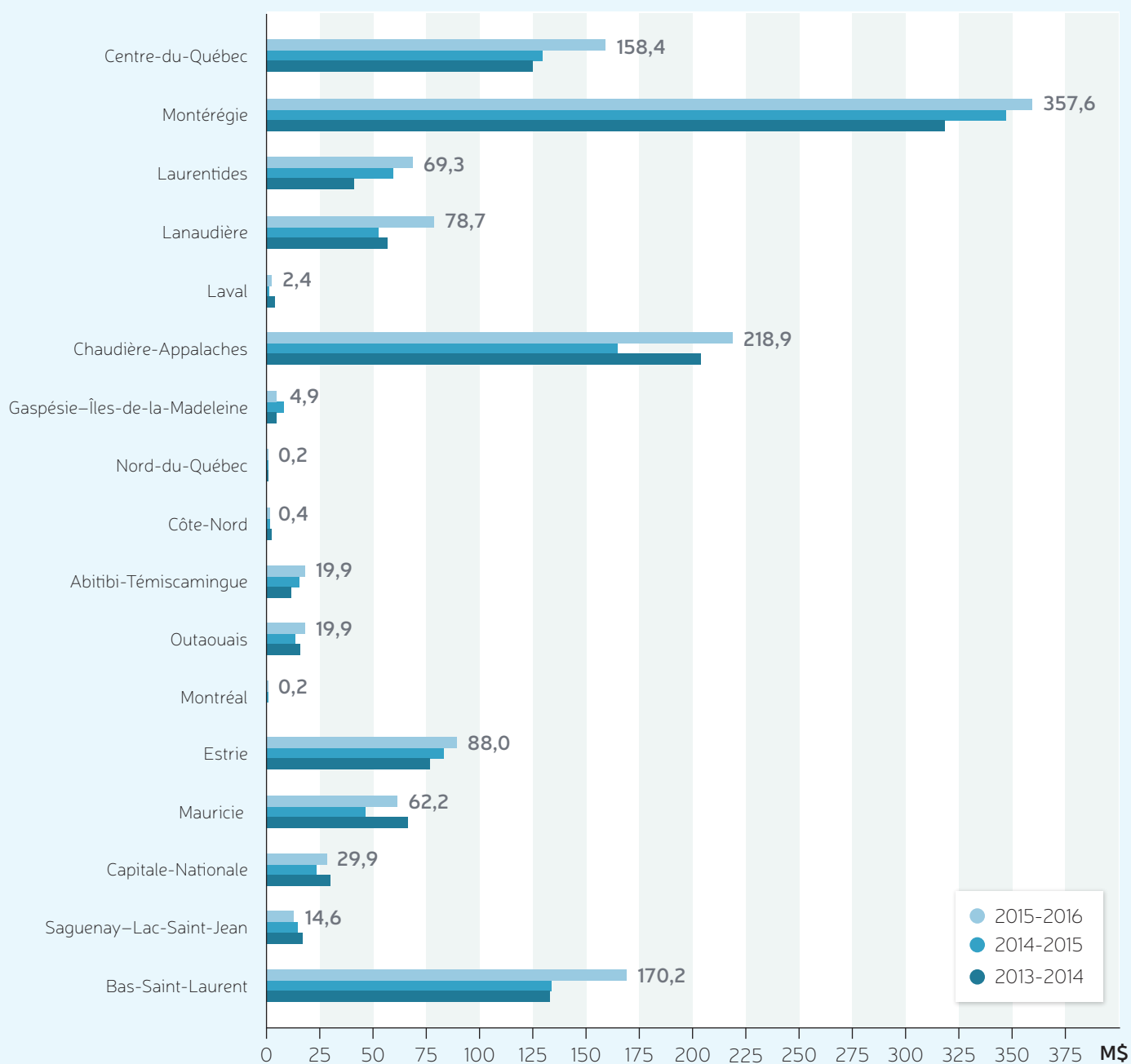
Financement agricole et forestier pour les cinq dernières années (prêts à terme)



Au 31 mars 2016, le nombre de clients en financement s'établit à 12 745. Par l'entremise de son implication dans les régions et de ses produits financiers, La Financière agricole permet à une grande diversité de producteurs d'adapter continuellement leur exploitation à l'environnement économique dans lequel ils évoluent. L'atteinte de leurs objectifs respectifs, qu'ils soient en lien avec le bien-être animal, l'environnement, la productivité ou le développement de leur expertise, est ainsi favorisée. En outre, de nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions.

GRAPHIQUE 2

Activités de financement par région administrative pour les trois dernières années



Enfin, soucieuse d'offrir un service de qualité à sa clientèle en financement, La Financière agricole évolue dans un cadre axé sur l'amélioration en continu. En 2015-2016, elle a procédé à une révision de ses programmes en financement afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'apporter des simplifications administratives. Par exemple, une plus grande flexibilité sur le plan des modalités de remboursement s'offre dorénavant aux clients. De plus, [une étude de performance comparée réalisée en 2015](#) démontre que l'organisation se compare avantageusement en ce qui concerne le délai de traitement d'un dossier en financement.

Financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêts et d'une ouverture de crédit. Destiné aux producteurs agricoles à temps plein ou à temps partagé, le programme vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. En offrant et en affichant des taux plafonds avantageux, La Financière agricole permet ainsi à l'ensemble du milieu agricole d'économiser plusieurs millions de dollars annuellement. Il s'agit d'un appui inestimable à ce secteur.

La Financière agricole a autorisé 3 533 financements agricoles au cours de l'exercice 2015-2016, pour un total de 1,26 milliard de dollars, comparativement à 3 372 prêts et 1,07 milliard de dollars en 2014-2015.

Concernant l'utilisation des montants autorisés, le principal changement par rapport à l'exercice 2014-2015 correspond au poids plus important qu'occupe l'achat de quotas en proportion du financement autorisé. Malgré l'année 2015 mouvementée pour les secteurs sous gestion de l'offre, compte tenu des négociations pour le Partenariat transpacifique, plusieurs producteurs continuent d'investir dans des quotas.

La production laitière occupe toujours une place importante dans les activités de financement agricole, soit plus de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts pour l'année 2015-2016. Les productions laitière et avicole sont les secteurs ayant connu les plus importantes augmentations du montant de financement autorisé.

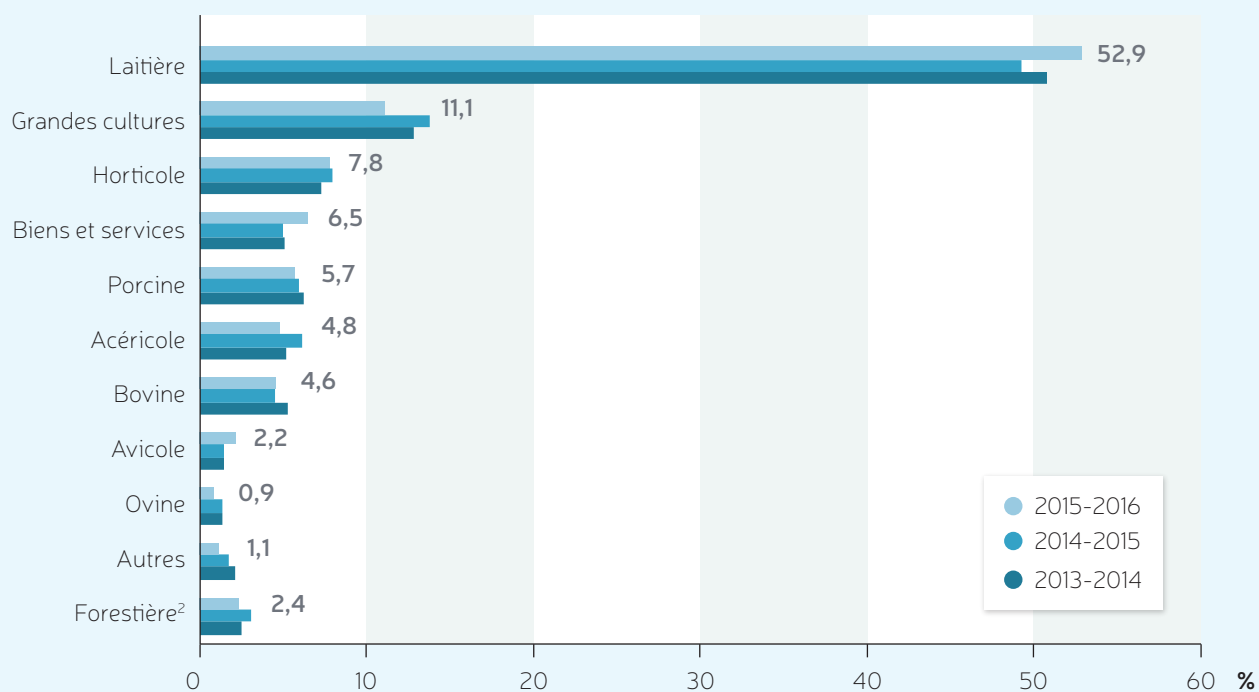
Sur le plan des ouvertures de crédit, La Financière agricole a consenti, en 2015-2016, des garanties pour 20 ouvertures de crédit, représentant 4,1 millions de dollars. En outre, la société a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 40 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour un total de 44,1 millions de dollars. En 2014-2015, les montants autorisés à ces fins avaient totalisé 47 millions de dollars.

Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. En 2015-2016, La Financière agricole a autorisé un montant de financement de 192,4 millions de dollars à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou bien en agroalimentaire. Par ailleurs, des garanties de prêts de l'ordre de 184,1 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partagé, alors que 52% des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

La Financière agricole dispose d'une équipe de conseillers chevronnés pour aider la clientèle à prendre des décisions éclairées en matière de financement. De plus, les producteurs agricoles peuvent recevoir une analyse financière personnalisée de leur exploitation. Ces analyses permettent à la clientèle d'évaluer la performance de leur entreprise et d'apporter des améliorations à leur gestion. Avec l'intention de demeurer proactive quant à l'orientation de ses programmes offerts, La Financière agricole effectue une veille économique et dresse également des bilans économiques. Ces derniers sont accessibles au public par l'entremise de publications annuelles comme le *Transac-TERRES* et *L'Agroindicateur*.

GRAPHIQUE 3

Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois dernières années

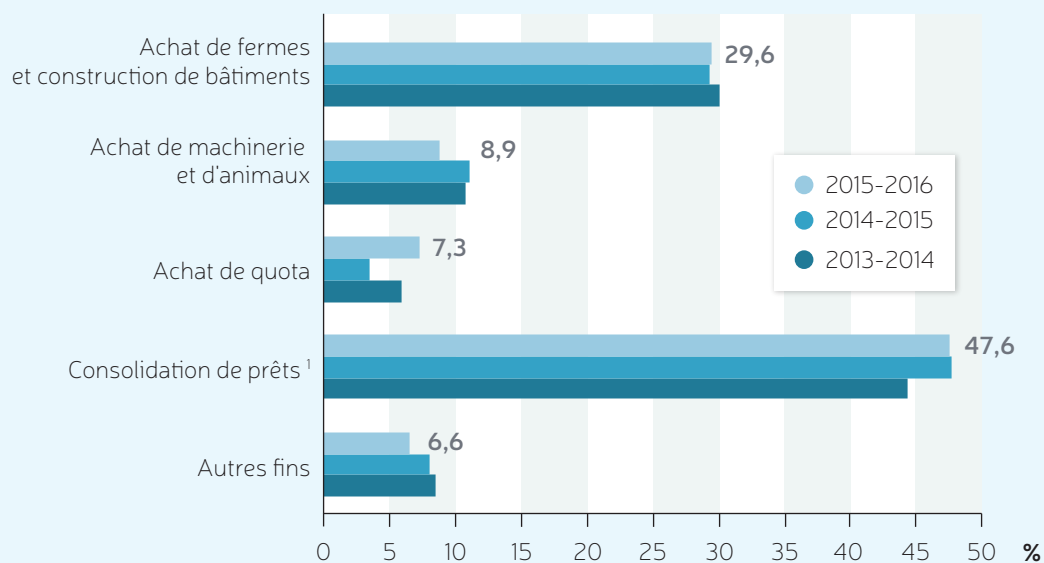


1. Autorisés au cours de l'exercice.

2. Prêts forestiers, seulement.

GRAPHIQUE 4

Utilisation des montants autorisés pour les trois dernières années



1. Cette catégorie regroupe la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole et de prêts non garantis.

Financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 145,9 millions de dollars au 31 mars 2016, contribuant ainsi au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 313 prêts forestiers, pour un total de 31,3 millions de dollars, soit une baisse de 8 % par rapport au montant de 33,9 millions de dollars autorisé en 2014-2015.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Le prolongement de la période de faibles taux d'intérêt explique un niveau de paiements qui demeure minime depuis deux ans.

Appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation adéquate. De plus, il contribue à faciliter l'accès à la propriété, pour une diversité de jeunes, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. D'ailleurs, 91 % des jeunes ayant reçu, il y a trois ans, une subvention à l'établissement ou au démarrage œuvrent encore en agriculture.

TABEAU 1

Profil des personnes admissibles à une subvention à l'établissement¹

Nombre et caractéristique	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de personnes	278	285	268
Proportion d'hommes (%)	68	67	74
Proportion de femmes (%)	32	33	26
Âge moyen	29,4	29,7	29,8
Scolarité moyenne (années)	12,9	13,4	12,9
Formation agricole (%) ²	92	89	93

1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.

2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

TABEAU 2

Profil des personnes admissibles à une subvention au démarrage¹

Nombre et caractéristique	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de personnes	121	177	130
Proportion d'hommes (%)	57	54	57
Proportion de femmes (%)	43	46	43
Âge moyen	33,6	33,0	32,7
Scolarité moyenne (années)	14,0	14,1	14,0
Formation agricole (%) ²	67,8	73	83

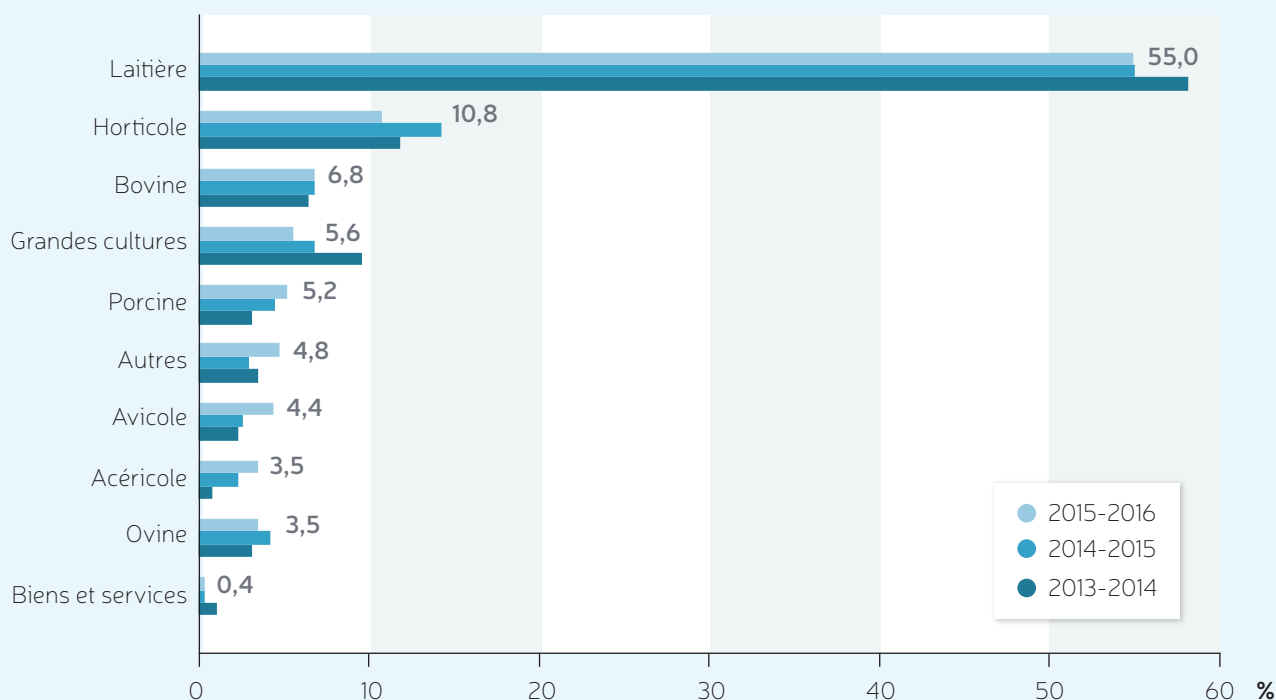
1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partagé.

2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 7,9 millions de dollars pour 268 personnes ayant qualifié 251 entreprises. Ce montant avait atteint 9,4 millions de dollars en 2014-2015. De plus, 130 personnes, qualifiant autant d'entreprises, ont profité d'une subvention au démarrage, pour un total de 2,1 millions de dollars en 2015-2016, comparativement à 2,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Au total, 398 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2015-2016, comparativement à 462 au cours de l'année 2014-2015, soit une diminution de 14%. Les subventions à la relève sont accordées à plusieurs secteurs de production. Par exemple, si la production laitière est naturellement un secteur qui occupe une part importante des subventions à l'établissement, les productions horticoles, dont plusieurs sont émergentes, et la production bovine, sont des exemples de secteurs bénéficiant d'un appui constant pour la relève.

GRAPHIQUE 5

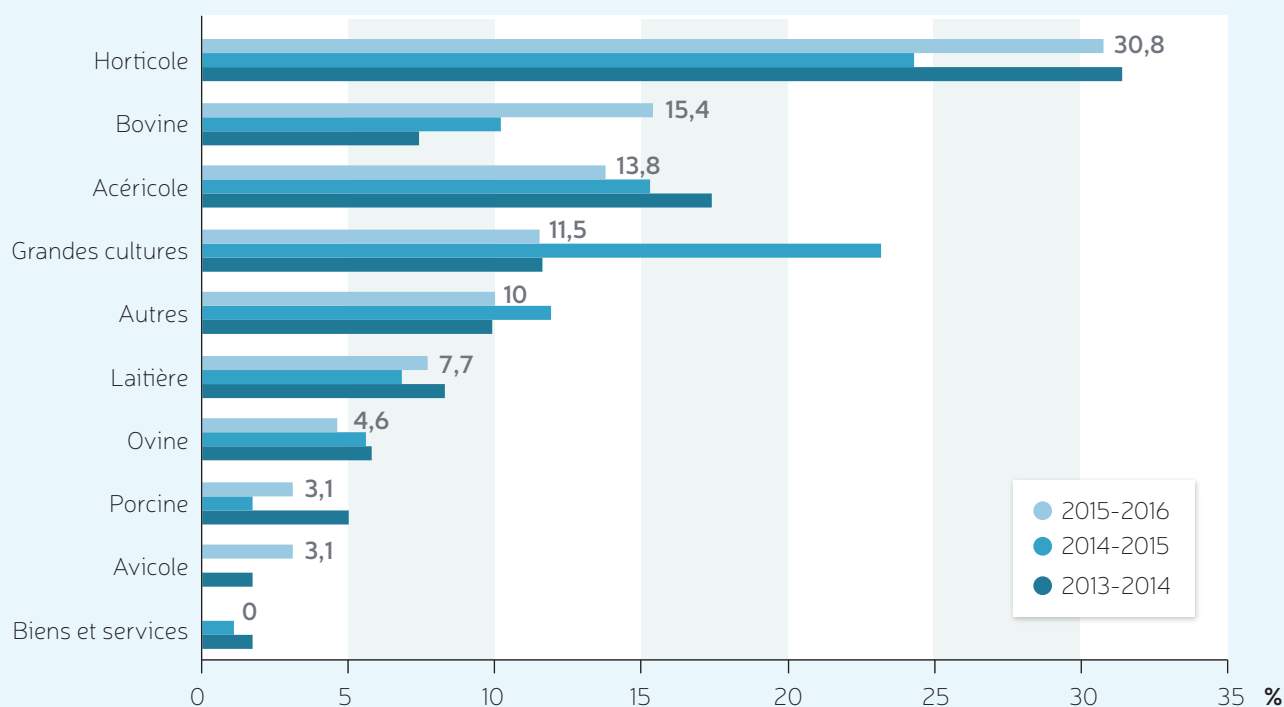
Répartition des subventions à l'établissement¹ selon la production



1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.

GRAPHIQUE 6

Répartition des subventions au démarrage¹ selon la production



1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partagé.

Dans le but de faciliter les transferts d'entreprises agricoles, La Financière agricole offre également à sa clientèle la formule vendeur-prêteur. Cette formule est un mode de financement par lequel le vendeur agit à titre de prêteur pour un acquéreur. Le vendeur peut financer partiellement ou en totalité le montant de la transaction, et le prêt est alors garanti à 100% par La Financière agricole. En 2015-2016, dans le cadre de cette formule, La Financière agricole a autorisé un montant de 6,4 millions de dollars comparativement à un montant de 5,1 millions de dollars l'année précédente.

Enfin, le personnel en financement de La Financière agricole est la porte d'entrée principale pour l'analyse des projets du Fonds d'investissement pour la relève agricole. Depuis sa création en 2011, cette collaboration a permis d'accorder 13,8 millions de dollars relativement à 53 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles. La Financière agricole est l'un des trois partenaires du [Fonds d'investissement pour la relève agricole](#) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins.

Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Ce programme, visant à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire, appuie financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs au moyen d'une subvention à l'investissement sur une période s'échelonnant sur trois ans et pour un montant de financement admissible d'au plus 200 000 dollars. La contribution maximale est de 15 000 dollars par entreprise.

Le programme comporte quatre volets:

- I) Le volet d'appui à la diversification a pour objectif d'appuyer les projets structurants de diversification des productions, y compris la conversion à la production biologique et des activités d'agrotransformation;
- II) Le volet d'appui à l'amélioration foncière permet d'appuyer les entreprises agricoles dans la réalisation de travaux d'amélioration foncière;
- III) Le volet d'appui aux entreprises serricoles vise à soutenir financièrement les entreprises du secteur dans leurs projets d'investissement en lien avec le développement de leur production ou l'amélioration de leur productivité;
- IV) Le volet d'appui au secteur du veau de lait, introduit au mois de septembre 2015, permet aux entreprises ayant produit des veaux de lait au cours de l'année d'assurance 2015 d'obtenir une aide afin de poursuivre leurs opérations d'élevage de veaux de lait, diversifier leurs activités ou réorienter leurs activités agricoles.

Pour l'année 2015-2016, La Financière agricole a autorisé 102 projets pour un montant de financement de 25,7 millions de dollars, dont 9,8 millions de dollars sont admissibles à la subvention à l'investissement pendant trois ans. Depuis la création du programme, en 2013, La Financière agricole a autorisé 208 projets pour une somme de 52,2 millions de dollars, dont 19,1 millions de dollars admissibles à l'aide financière. Les principaux projets sont associés au volet I et concernent notamment la conversion biologique, le développement d'une production et la transformation.

Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Le 9 décembre 2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé de nouvelles mesures d'appui au développement des entreprises agricoles. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec a ainsi été adopté par le conseil d'administration de La Financière agricole le 12 février 2016. Basé sur une enveloppe de 29 millions de dollars, ce programme vise à appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement sur un prêt garanti d'au plus 150 000 dollars. Cette aide peut atteindre 20 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de cinq ans. L'investissement doit concerner principalement la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment et augmenter la productivité de l'entreprise. L'amélioration foncière comme le drainage et les ressources nécessaires pour se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique ou à toute autre exigence applicable à la production agroalimentaire sont aussi considérées. Finalement, les entreprises de tous les secteurs de production peuvent être admissibles à ce programme, de même que les projets de démarrage. Au 31 mars 2016, 23 projets ont été acceptés en vertu de ce nouveau programme. Les projets sont associés à un montant en garanties de prêts de 19,3 millions de dollars, dont 3,2 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement pendant cinq ans.

Interventions ponctuelles en financement

La Financière agricole est appelée à intervenir de façon ponctuelle en financement lorsque les circonstances l'exigent. Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts depuis l'année 2011. Ce programme, qui visait à appuyer l'adaptation des entreprises en situation financière difficile, remboursait les intérêts pendant trois ans sur les prêts garantis par La Financière agricole. Les entreprises pouvaient bénéficier d'un remboursement des intérêts jusqu'au 31 mars 2016. Depuis la création du programme, La Financière agricole a autorisé 340,3 millions de dollars en garanties de prêts relativement à 1 463 projets, dont 179,3 millions de dollars étaient admissibles à une contribution au paiement des intérêts.

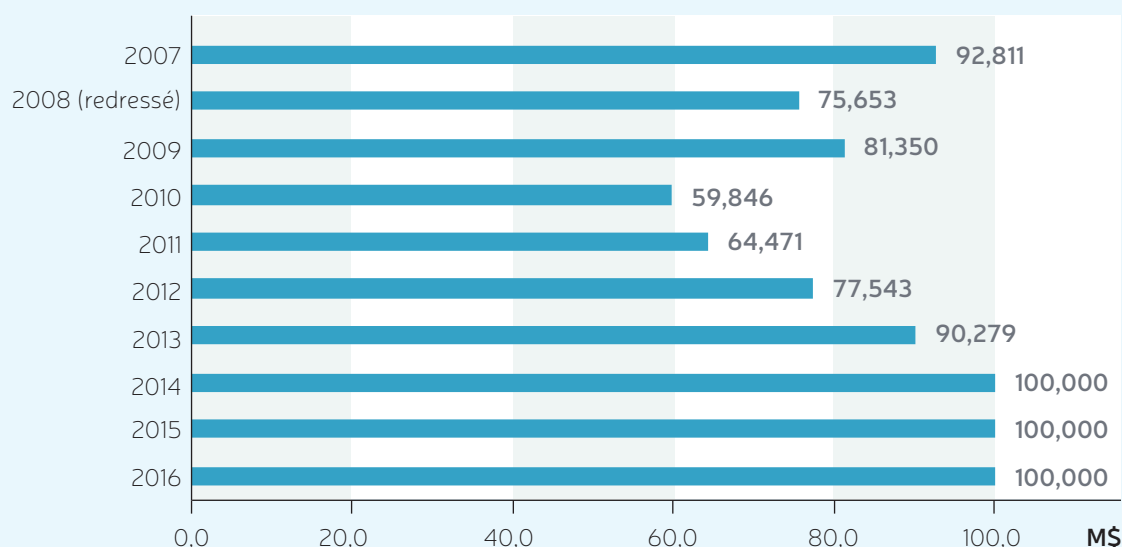
L'état du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admises par le programme. À la suite d'une analyse actuarielle réalisée en 2014-2015, le conseil d'administration a décidé de maintenir une réserve de 100 millions de dollars au Compte dédié aux garanties de prêts. Ce montant permettrait de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, la société détient des actifs qui sont affectés aux paiements de ces pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts.

Au 31 mars 2016, le solde du compte dédié est de 173,3 millions de dollars, incluant la réserve de 100 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 4,77 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 553 000 dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2014-2015, la somme versée était de 4,6 millions de dollars. Au 31 mars 2016, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,01%, comparativement à 0,10% l'année précédente.

GRAPHIQUE 7

Évolution de la réserve pour garantie de prêts



Réalisations en assurance et en protection du revenu

Programmes d'assurance et de protection du revenu

Par son offre unique de produits et services, La Financière agricole vise à offrir à sa clientèle des produits d'assurance et de protection du revenu de qualité, adaptés à l'évolution des besoins de celle-ci et de ceux du marché.

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole permettent aux entreprises agricoles de bénéficier d'une protection globale et de faire face aux risques auxquels elles sont exposées.

Le contexte économique qui prévaut de même que les conditions climatiques auxquelles sont confrontés les producteurs agricoles ont une influence directe sur le niveau d'intervention des programmes.

Il importe donc de préciser qu'au cours de la dernière année, les recettes agricoles québécoises ont légèrement diminué, mais demeurent élevées, et que les conditions climatiques ont été favorables à la production agricole dans la majorité des régions du Québec. Ainsi, les interventions liées aux conditions économiques ou climatiques défavorables (Programme d'assurance récolte, Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec Plus et Agri-stabilité) ont été relativement faibles en comparaison avec les interventions moyennes des années antérieures. Par contre, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques (Agri-Québec et Agri-investissement), qui sont basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été relativement élevées. Au total, le niveau d'intervention prévu pour l'année 2015 pour ces six programmes de gestion des risques est légèrement plus élevé qu'en 2014.

Le rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec a été déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au mois de décembre 2014. Ce rapport compte 31 recommandations en matière de sécurité du revenu en agriculture, dont 21 relèvent de La Financière agricole. Au 31 mars 2016, l'ensemble des recommandations retenues par le gouvernement du Québec a été mis en œuvre. Une description détaillée de ces mesures apparaît dans la section « [Présentation des résultats](#) » du présent document.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) verse une compensation aux adhérents lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Ce dernier est calculé à partir d'une ferme type, laquelle est établie en fonction d'une enquête sur les coûts de production des entreprises spécialisées.

En 2015-2016, le programme couvre 16 productions agricoles. Il est complémentaire aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Les protections sont offertes sur la base d'un contrat de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par les entreprises participantes. Toutefois, la contribution de l'entreprise à la prime est de 50 % pour les volumes assurés qui excèdent trois fois ceux de la ferme type.

Les secteurs couverts par le programme ASRA ne sont pas admissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Toutefois, à la suite des travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, le gouvernement a décidé d'offrir le choix aux secteurs couverts par le programme ASRA d'opter plutôt pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, tout en conservant Agri-investissement et Agri-stabilité. La démarche entourant le choix doit être complétée pour le 1^{er} juillet 2016.

Au cours de la dernière année, le programme ASRA a couvert 10 925 entreprises. Pour cette période, les valeurs assurées en productions végétales et animales ont représenté 3,1 milliards de dollars, ce qui se compare à celles de 2014-2015.

Par ailleurs, les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement du programme Agri-stabilité, ont été de 112 millions de dollars, dont 60 millions de dollars ont été versés aux producteurs du secteur porcin. Le niveau d'intervention de ce programme est peu élevé en 2015-2016 en comparaison avec la moyenne historique, et cette situation s'explique par les conditions de marché favorables pour plusieurs productions, notamment celle du secteur bovin. Quoique les compensations de l'année financière 2014-2015 aient été de 100,2 millions de dollars, les compensations moyennes des cinq dernières années financières représentaient 333,2 millions de dollars.

En 2015-2016, les contributions au programme se sont, quant à elles, élevées à 127 millions de dollars, dont 45,1 millions de dollars proviennent des entreprises. La relève agricole qualifiée bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2015-2016, cette réduction s'est chiffrée à plus de 376 000 dollars.

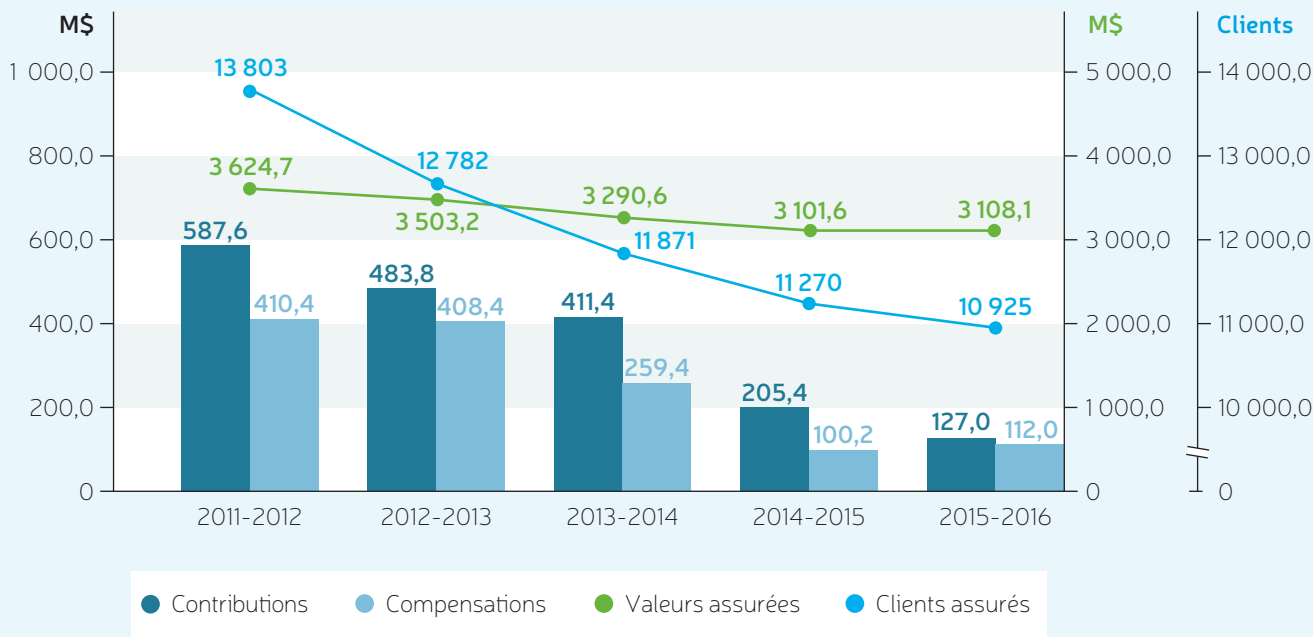
Les coûts de production contribuant à établir les compensations en ASRA sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête effectuée auprès d'entreprises spécialisées. La réalisation de ces enquêtes est confiée à un organisme indépendant, soit le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA).

Durant l'année 2015-2016, La Financière agricole a adopté de nouveaux coûts de production pour les produits Céréales, maïs-grain et oléagineux et Pommes de terre. Les modifications de la couverture d'assurance du programme ASRA, en lien avec les nouveaux coûts de production, sont entrées en vigueur pour l'année d'assurance 2016. Par ailleurs, le CECPA a entrepris de nouvelles études sur les coûts de production dans les secteurs du veau d'embouche et du bouvillon d'abattage.

En raison de l'impossibilité d'établir un coût de production objectif et transparent, La Financière agricole a mis fin à la couverture ASRA pour le secteur du veau de lait à compter de l'année 2016. Ce secteur devient toutefois admissible aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus tout en conservant les programmes Agri-investissement et Agri-stabilité.

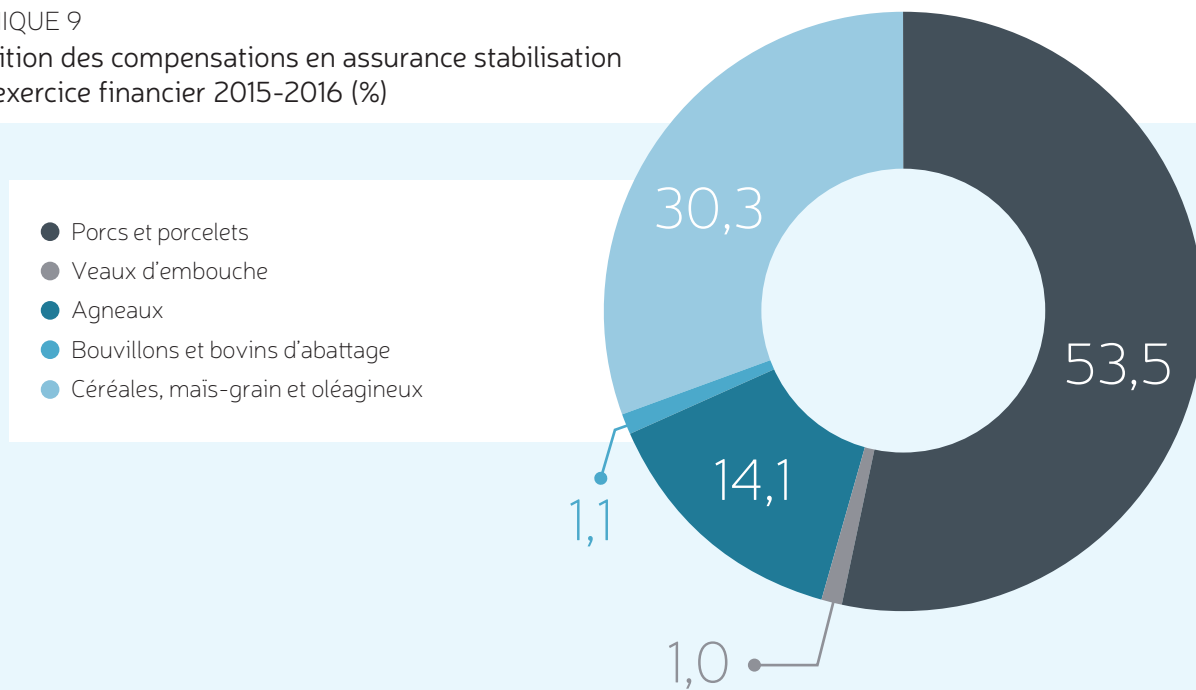
Une analyse actuarielle visant à établir la méthode de calcul des taux de contribution au programme ASRA doit être réalisée tous les cinq ans selon la Loi sur La Financière agricole du Québec. Une telle analyse a été réalisée au cours de la dernière année, et le conseil d'administration de La Financière agricole a approuvé certains ajustements apportés à la méthode de tarification.

GRAPHIQUE 8
Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 9

Répartition des compensations en assurance stabilisation pour l'exercice financier 2015-2016 (%)



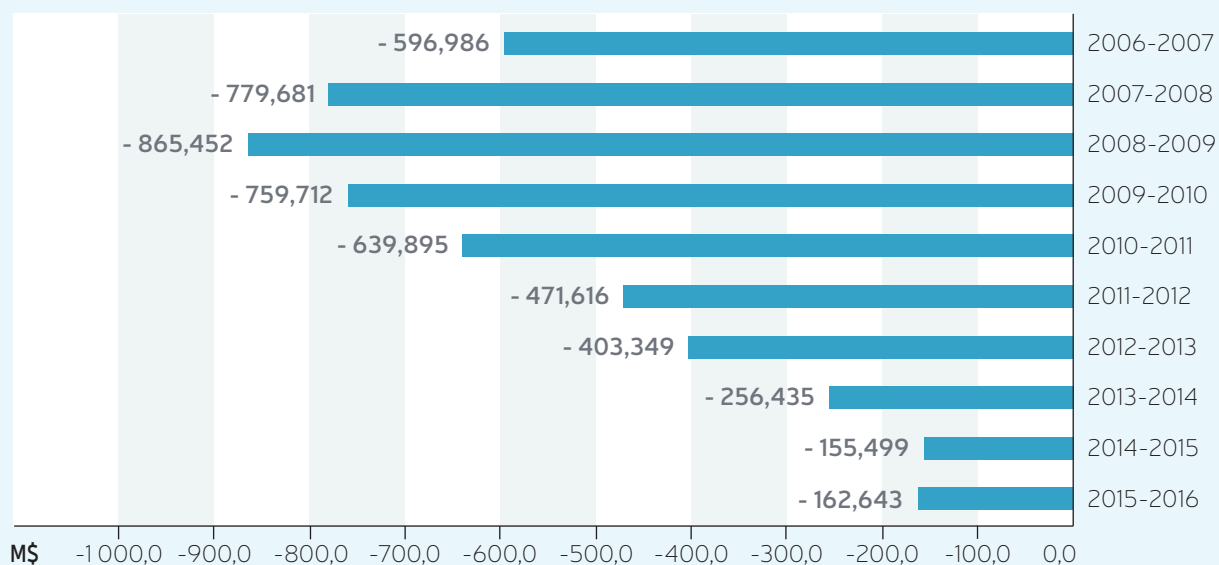
L'état du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

Les résultats du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles présentent un excédent de 11,8 millions de dollars pour l'exercice financier 2015-2016. Cependant, compte tenu de la fin de la protection du produit Veau de lait à compter de l'année d'assurance 2015, le Fonds devra verser un montant de 18,9 millions représentant le surplus attribuable à ce produit. En tenant compte de ce remboursement, le déficit cumulé du fonds s'élève à 162,6 millions de dollars au 31 mars 2016. Le secteur porcin affiche un déficit de 284,4 millions de dollars, alors que les autres secteurs affichent un surplus totalisant 121,8 millions de dollars. Le détail de l'état du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est présenté dans les états financiers annexés.

GRAPHIQUE 10

Historique du solde du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles de 2006-2007 à 2015-2016

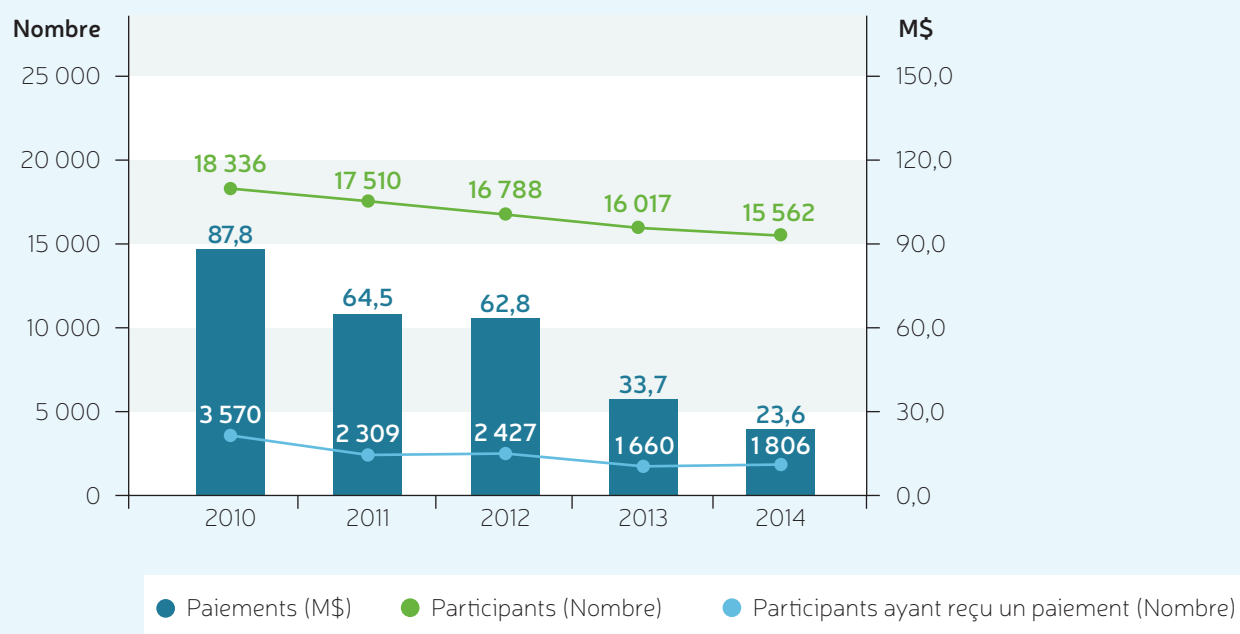


Programme Agri-stabilité

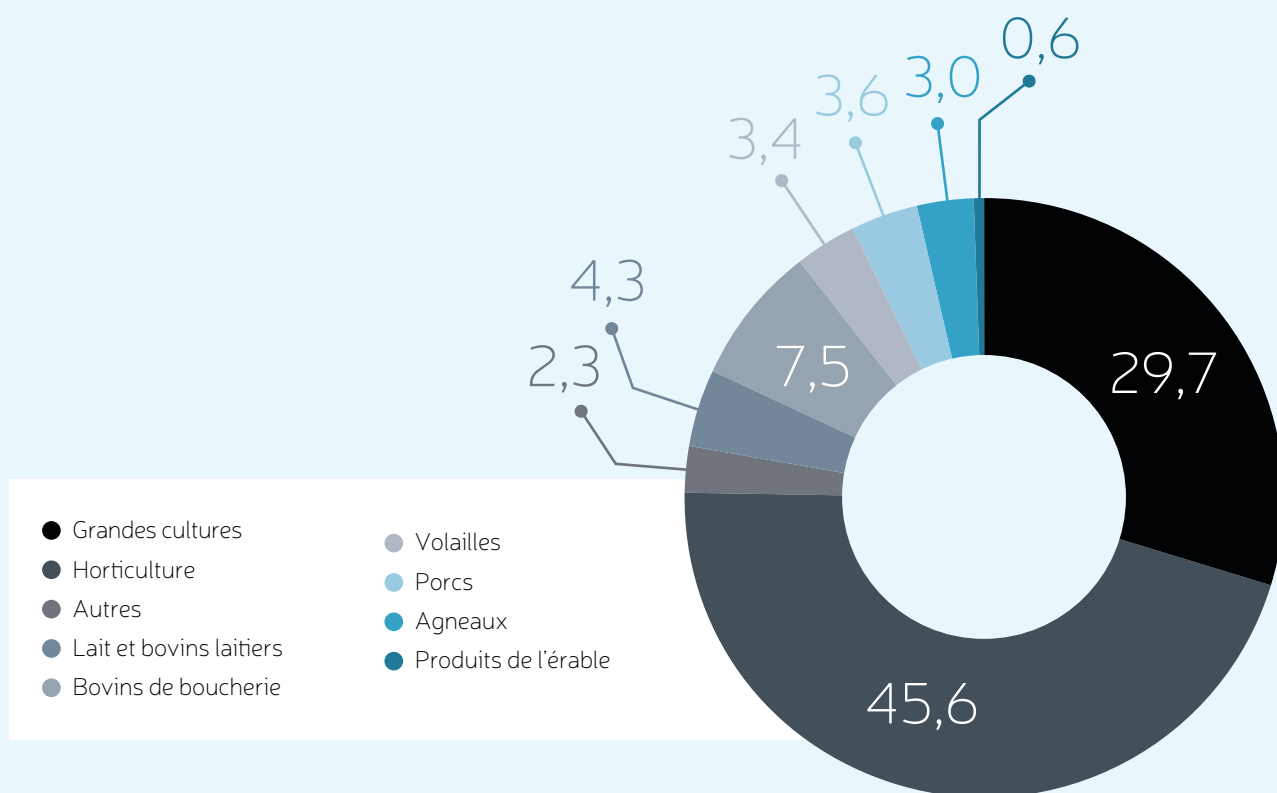
Agri-stabilité est un programme basé sur le revenu global de l'entreprise qui a pour objectif de stabiliser le revenu en cas de baisse de la marge de production. Il intervient lorsque la marge de l'année (soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % du gouvernement du Québec. Pour l'année 2015, plus de 14 895 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité. Au 31 mars 2016, un nombre restreint de participants avait déjà transmis à La Financière agricole leurs données financières pour l'année 2015. Les paiements prévus aux participants québécois en vertu de ce programme pour l'année de participation 2015 représentent 31,9 millions de dollars.

GRAPHIQUE 11

Statistiques du programme Agri-stabilité¹ pour les années de participation 2010 à 2014



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

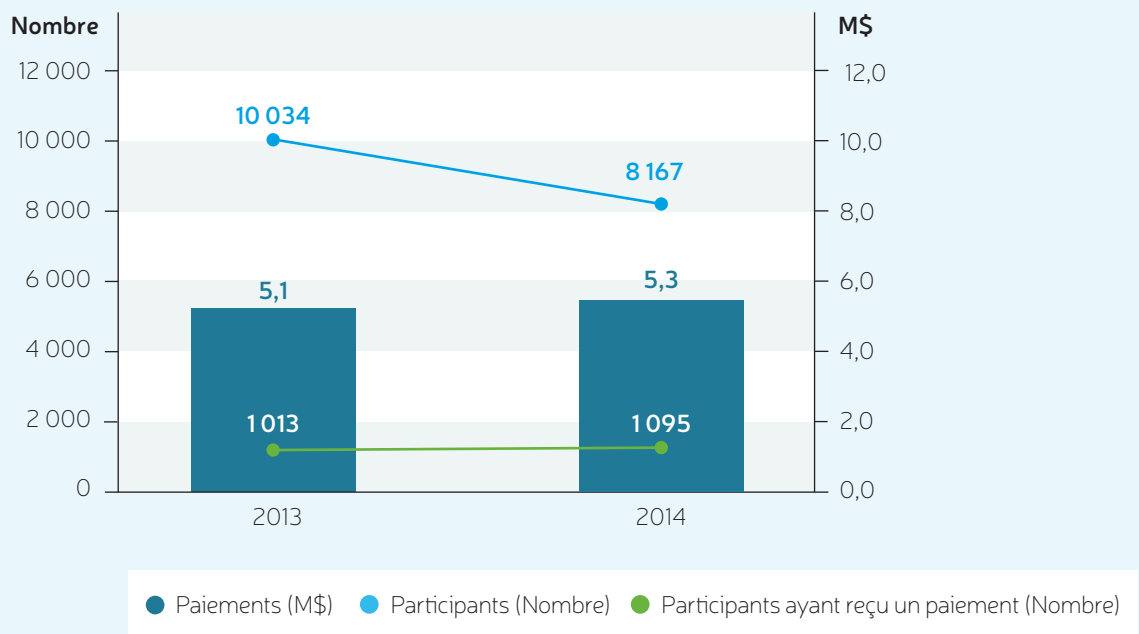


La baisse du taux de couverture du programme qui est passé de 85 à 70% de la marge de référence et l'ajout d'une limitation de la marge de référence à la suite de l'entrée en vigueur du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 expliquent en partie la diminution de l'intervention de ce programme depuis 2013.

Programme Agri-Québec Plus

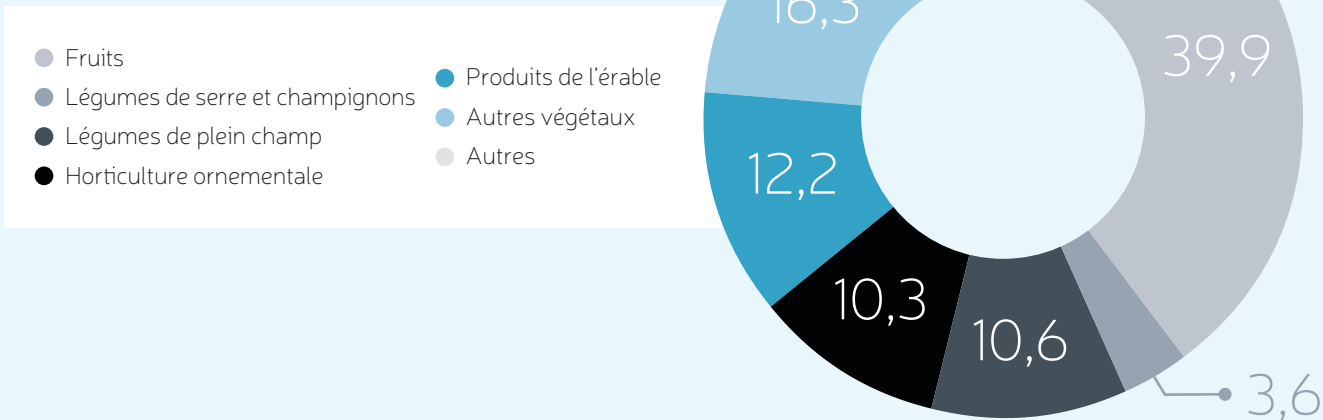
Le programme Agri-Québec Plus est destiné aux secteurs non couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre, soit notamment ceux des cultures maraîchères, des petits fruits, de l'acériculture et de l'horticulture ornementale. Ce programme a été bonifié au cours de la dernière année. Ainsi, le niveau de couverture a été rehaussé de 80 à 85% de la marge de référence. De plus, jusqu'en 2014, seuls les participants ayant un bénéfice net inférieur à 10 000 dollars pouvaient bénéficier de ce programme alors qu'à compter de 2015, ce seuil a été majoré à 50 000 dollars. Pour l'année de participation 2015, l'intervention de ce programme est estimée à 6,2 millions de dollars.

GRAPHIQUE 13
 Statistiques du programme Agri-Québec Plus¹ pour les années de participation 2013 et 2014



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

GRAPHIQUE 14
 Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2014 (%)

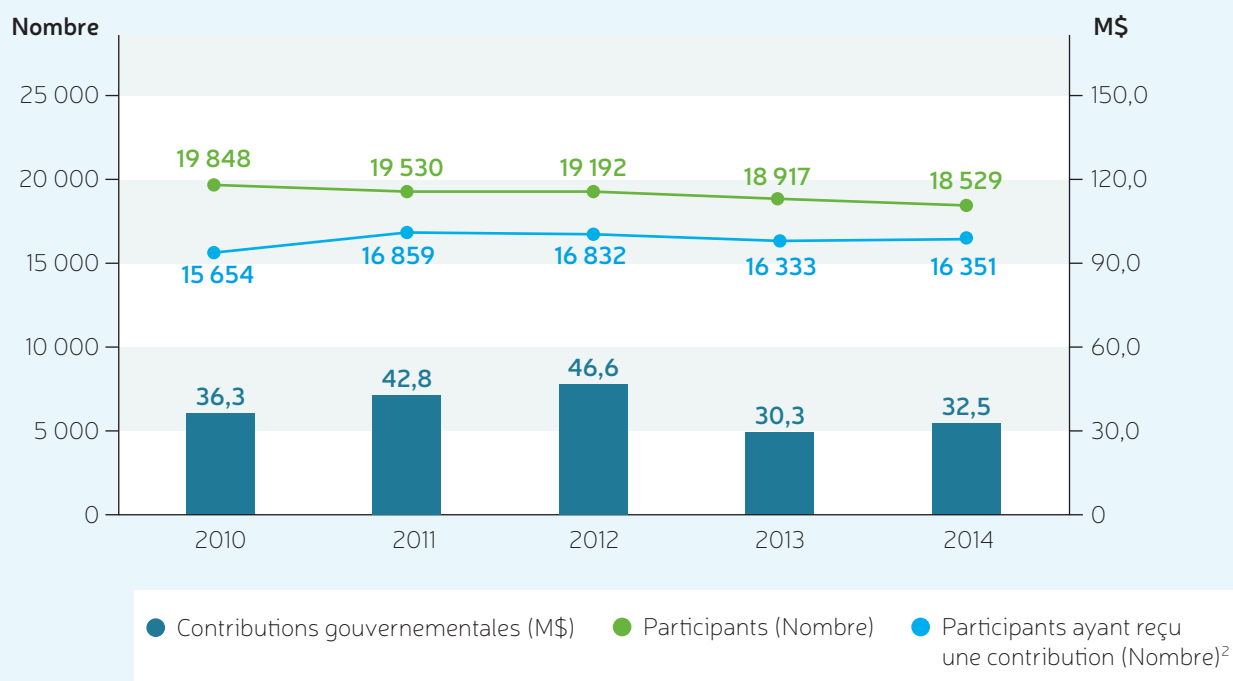


Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins. Les contributions gouvernementales à Agri-investissement proviennent à 60 % du gouvernement du Canada et à 40 % du gouvernement du Québec. Les contributions gouvernementales à Agri-investissement sont de 1 % des ventes nettes ajustées (VNA), et ce, jusqu'à un maximum de 1,5 million de dollars de VNA. Pour l'année de participation 2015, les contributions gouvernementales à ce programme sont estimées à 33,3 millions de dollars tandis que le solde des comptes des participants s'élève à 64,6 millions de dollars au 31 mars 2016.

GRAPHIQUE 15

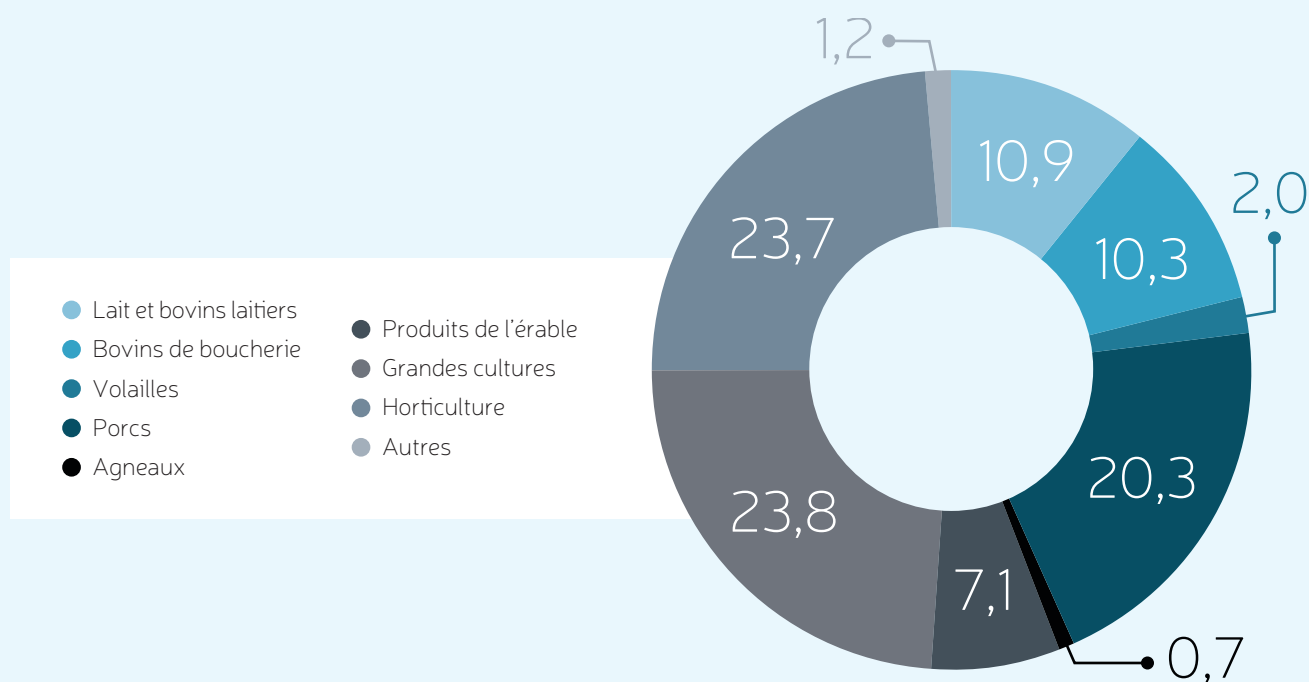
Statistiques du programme Agri-investissement¹ pour les années de participation 2010 à 2014



1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.
2. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.

GRAPHIQUE 16

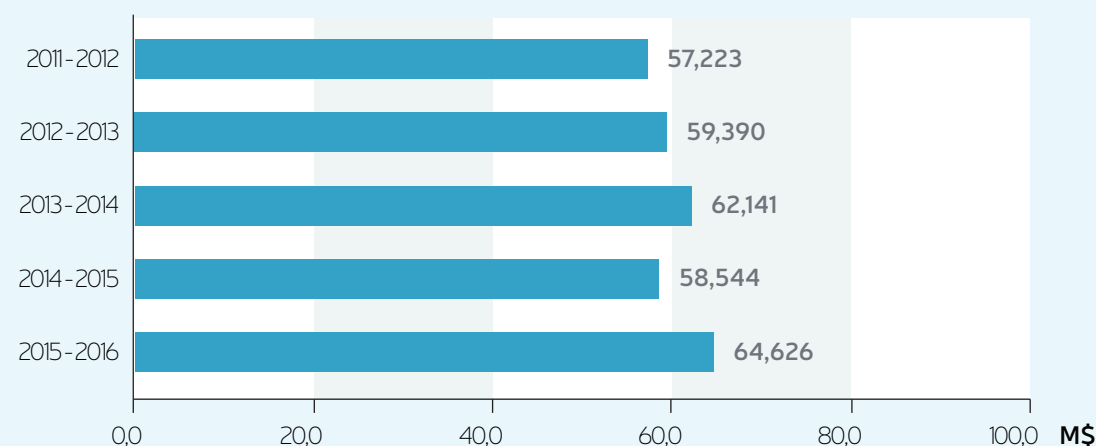
Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2014¹ (%)



1. Les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent être impliquées dans plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible au programme Agri-investissement (productions sous gestion de l'offre: Lait et bovins laitiers ou Volailles). Celles-ci ont des revenus admissibles dans d'autres secteurs de production.

GRAPHIQUE 17

Historique du solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers



Depuis l'entrée en vigueur en 2013 du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2, les contributions gouvernementales au programme Agri-investissement ont diminué de 1,5 à 1% des ventes nettes ajustées.

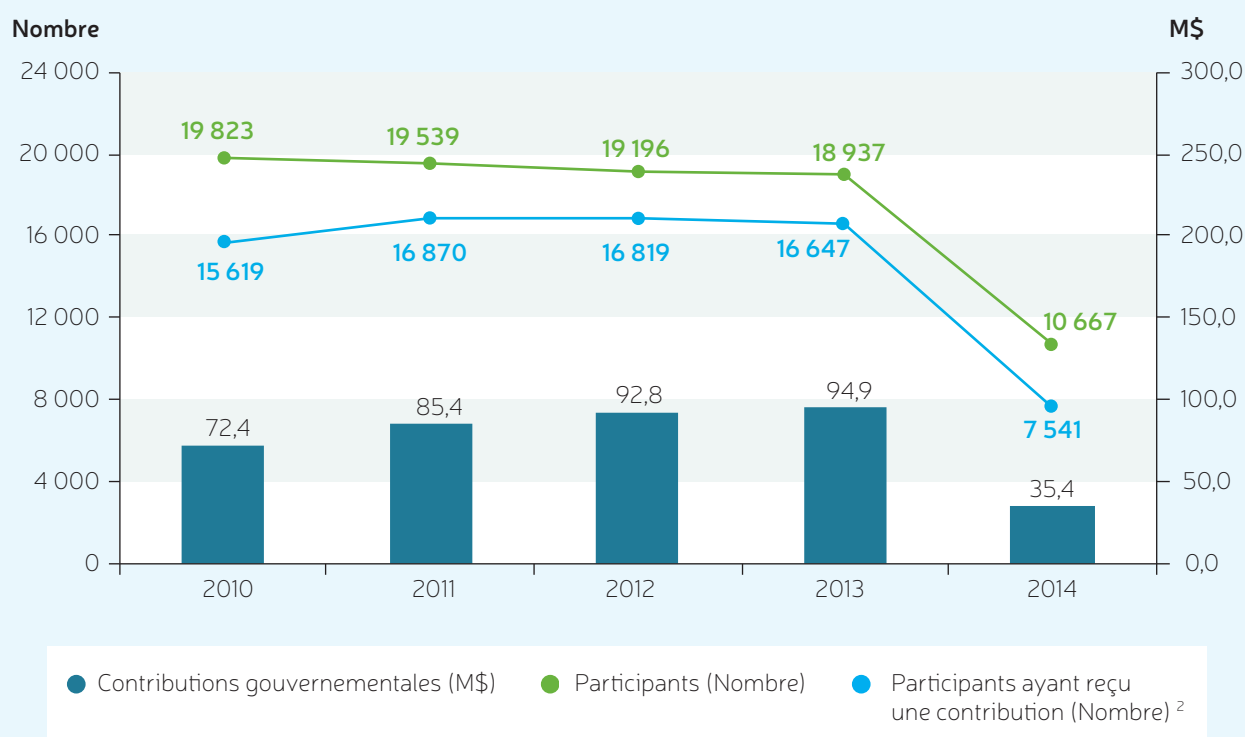
Programme Agri-Québec

Le programme Agri-Québec est de type compte d'épargne comme Agri-investissement. Par contre, il est entièrement financé par La Financière agricole. La contribution gouvernementale a été bonifiée, pour l'année de participation 2015, de 3 à 3,2% des ventes nettes ajustées (VNA agricoles) et de 3,6 à 3,9% des VNA aquacoles de l'entreprise jusqu'à concurrence de 1,5 million de VNA. Au-delà de ce seuil, le pourcentage de contribution diminue graduellement. De plus, les entreprises agricoles, dont le revenu est de 100 000 dollars ou moins, bénéficieront d'une contribution additionnelle de 1% de leurs VNA et recevront donc 4,2% plutôt que 3,2%.

Le solde des comptes des participants s'élève à près de 141,2 millions de dollars au 31 mars 2016. La contribution gouvernementale à Agri-Québec pour l'année de participation 2015 est estimée à 39,5 millions de dollars. Mentionnons qu'à compter de l'année 2014, l'admissibilité au programme Agri-Québec est réservée aux secteurs non couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et la gestion de l'offre.

GRAPHIQUE 18

Statistiques du programme Agri-Québec¹ pour les années de participation 2010 à 2014

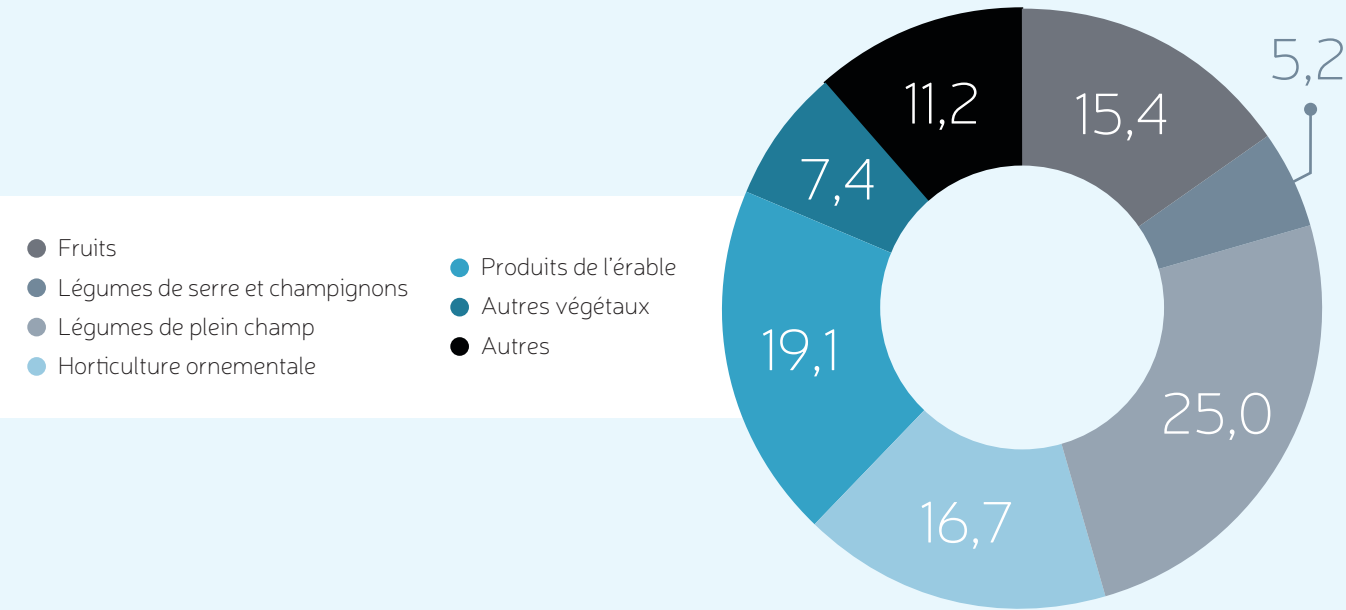


1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

2. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.

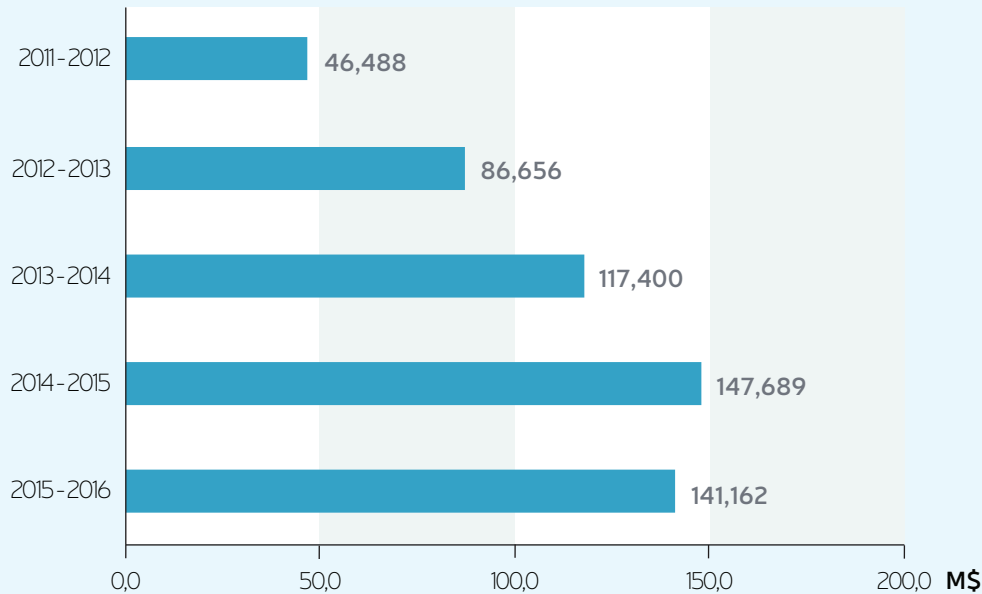
GRAPHIQUE 19

Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2014 (%)



GRAPHIQUE 20

Historique du solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers



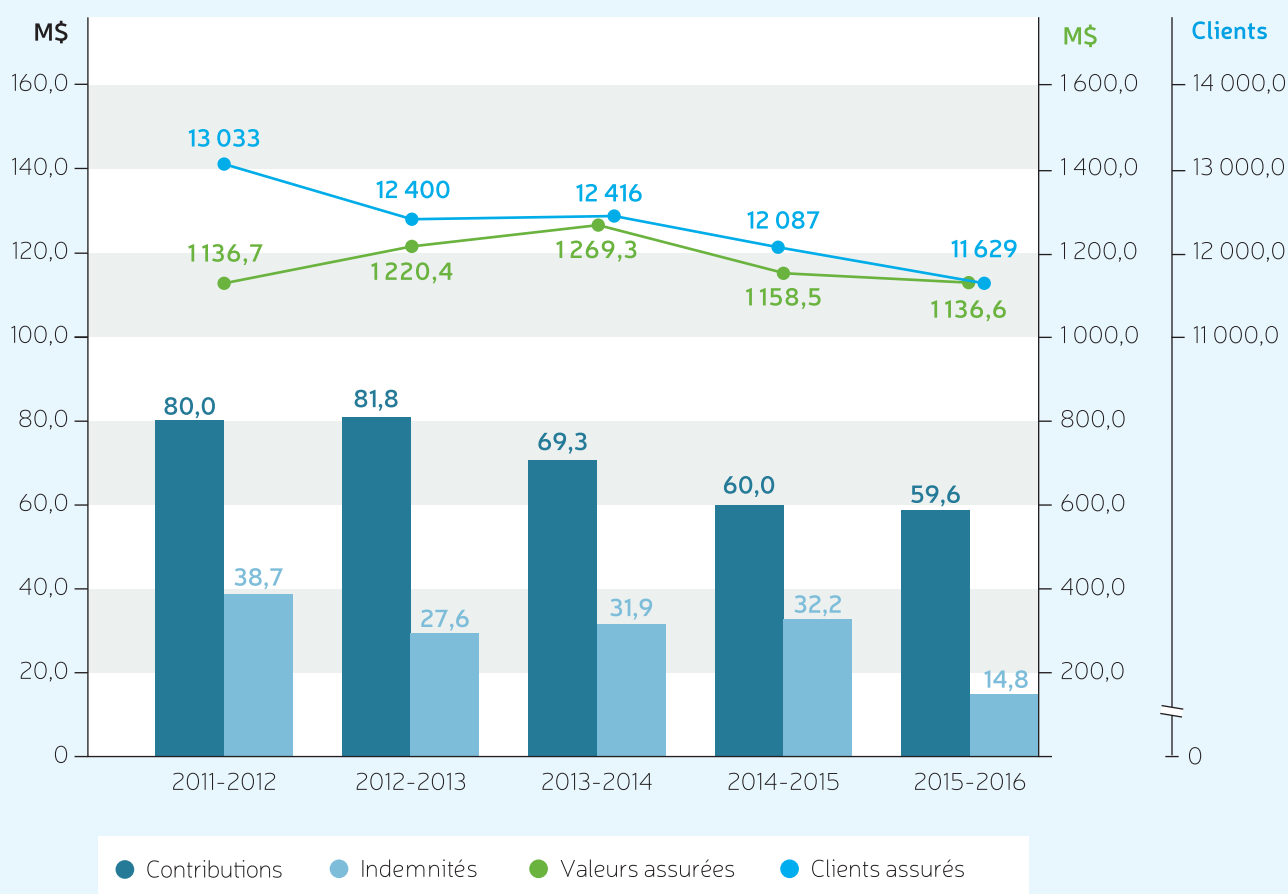
Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, les entreprises agricoles peuvent souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40% par le producteur et à 60% par le gouvernement du Canada et La Financière agricole.

Pour l'année d'assurance 2015, près de 11 630 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte (ASREC). Elles ont assuré des superficies totalisant plus de 1,1 million d'hectares et, en acériculture, plus de 16,4 millions d'entailles, le tout représentant des valeurs assurées de plus de 1,1 milliard de dollars. Les contributions, pour l'année financière 2015-2016, ont totalisé 59,6 millions de dollars, dont 23,7 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 14,8 millions de dollars, dont 4,5 millions de dollars aux entreprises produisant des cultures maraîchères et des légumes de transformation. Les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont été de 950 000 dollars.

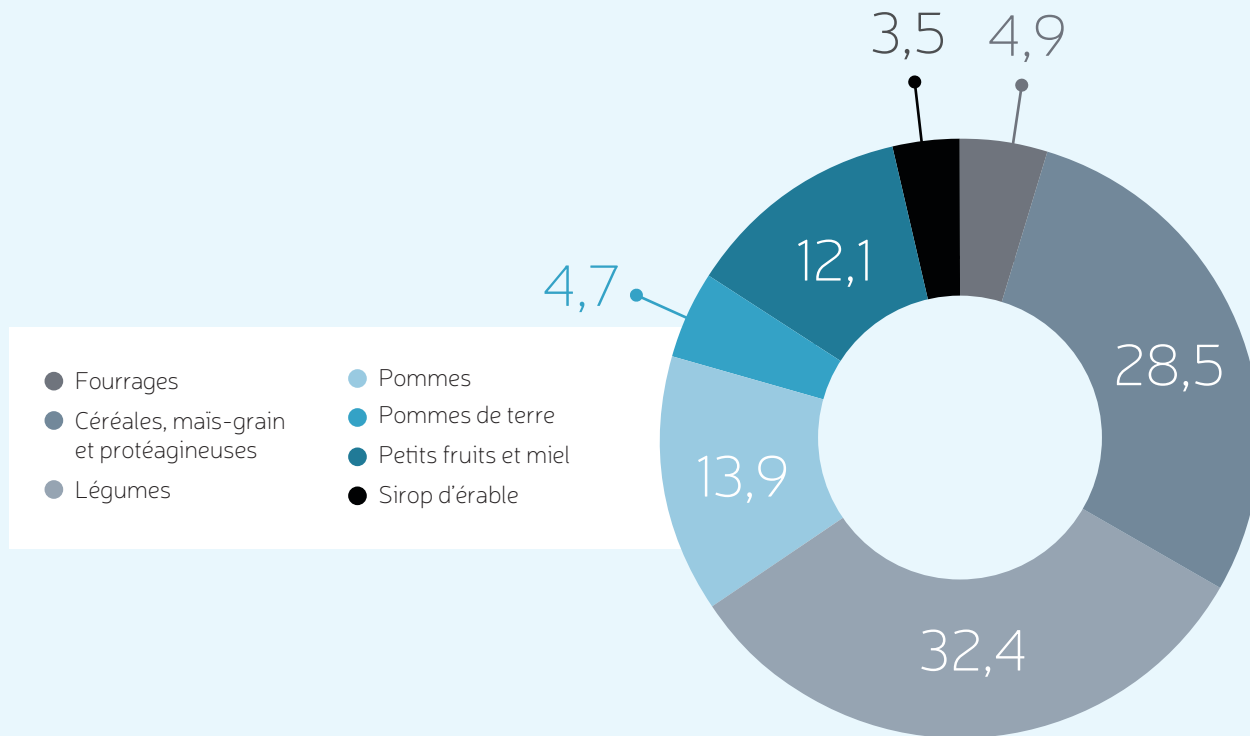
GRAPHIQUE 21

Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers (incluant le Programme d'indemnités des dommages causés par la sauvagine)



GRAPHIQUE 22

Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2015-2016
(excluant le Programme d'indemnités des dommages causés par la sauvagine) (%)



La Financière agricole a poursuivi d'importants travaux visant à moderniser le programme ASREC. Cette démarche, qui s'échelonne jusqu'en 2018, s'appuie sur un diagnostic qui a mis en lumière la nécessité de développer et d'actualiser les protections existantes, de mettre en place de nouvelles protections, de même que d'optimiser les processus administratifs entourant notamment l'admissibilité, la cueillette des rendements et l'indemnisation.

En 2015-2016, La Financière agricole a réalisé plusieurs actions visant le développement et l'actualisation de protections. Une nouvelle méthode d'évaluation des pertes pour la protection Foin a été développée de concert avec les représentants du milieu. Plus simple, plus concrète et plus accessible, elle permet aux entreprises agricoles de choisir l'option qui leur convient le mieux (nombre et date de fauches).

L'agriculture biologique présente un important potentiel de développement pour le Québec, et ce mode de production, grâce aux pratiques novatrices et au dynamisme qui le caractérisent, offre des perspectives de diversification très intéressantes pour le secteur agricole et agroalimentaire. Ainsi, des prix unitaires spécifiques pour la production biologique de sirop d'érable, des légumes de transformation (maïs sucré, haricots et pois) et des grains biologiques (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.) de même que pour les grains destinés aux marchés de niche, soit le soya à identité préservée (IP) et l'orge brassicole, sont maintenant proposés. Une nouvelle protection contre la grêle est également offerte au secteur de la canneberge autant pour le mode de production conventionnel que biologique.

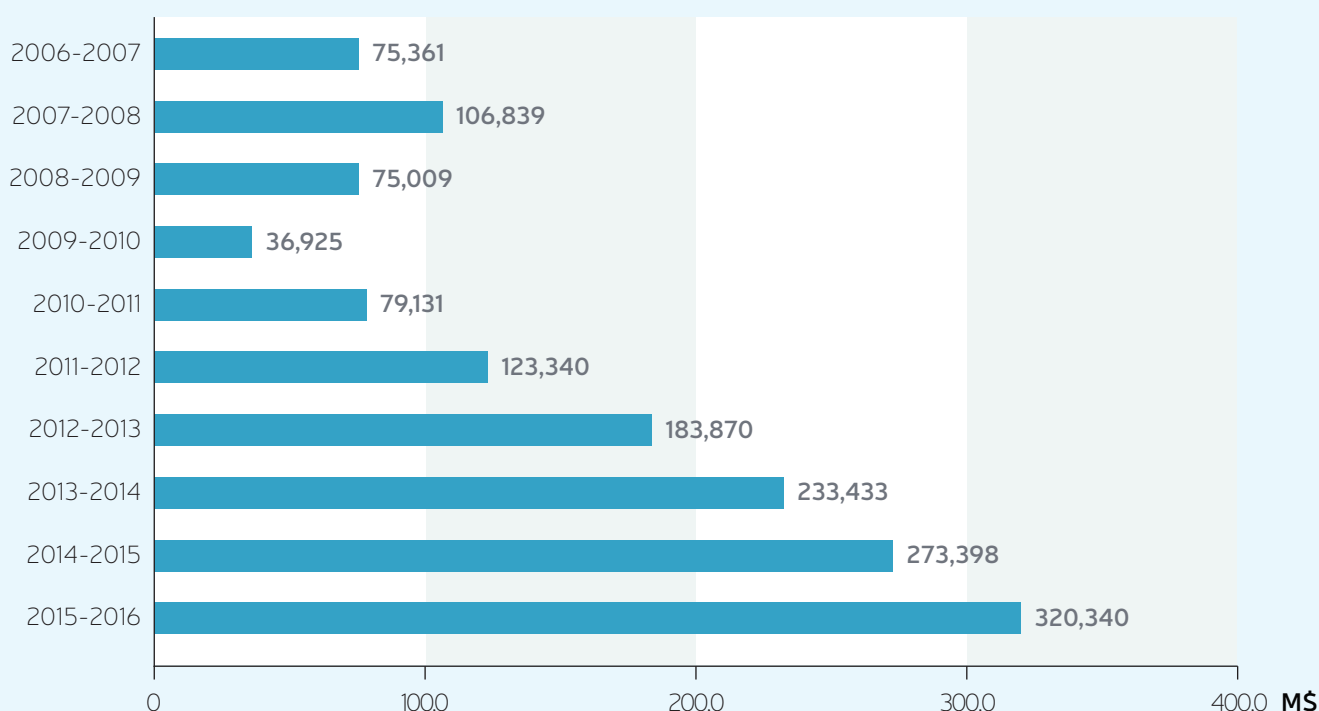
L'état du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les participants ont droit.

Au 31 mars 2016, le Fonds présentait un avoir de 320,3 millions de dollars, soit une augmentation de 46,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23

Historique du solde du Fonds d'assurance récolte de 2006-2007 à 2015-2016



Programme spécial dédié au secteur porcin

La Financière agricole a reconduit le programme de fonds d'urgence destiné aux producteurs de porcs dont l'élevage est affecté par la présence de la diarrhée épidémique porcine et du delta coronavirus porcine. Ce fonds vise à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer le virus et restreindre les conséquences financières relatives à cette infection.

Le programme couvre les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 dollars par site de production. Au 31 mars 2016, La Financière agricole a versé, pour 15 sites de production, un montant global de 208 916 dollars.

Investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement stratégique de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions, de débentures ou de prêts, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Par ses interventions, elle soutient des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et de troisième transformation.

CFAI est un intervenant en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2015-2016, CFAI a autorisé cinq investissements totalisant 2,8 millions de dollars, contribuant ainsi au maintien et à la création de près de 500 emplois. À titre comparatif, cinq investissements totalisant 2,7 millions de dollars avaient été autorisés en 2014-2015.

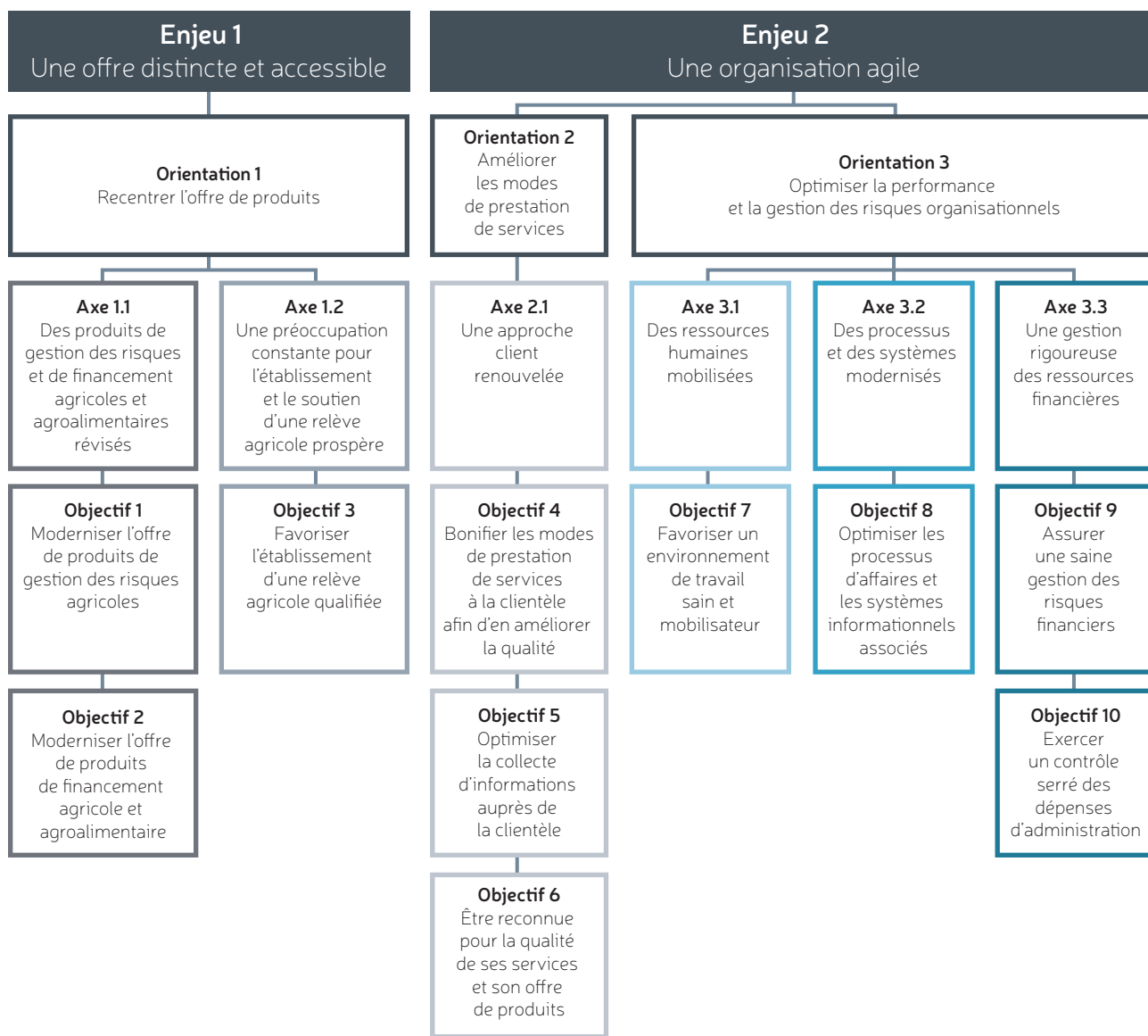
Présentation des résultats 2015-2016

Plan stratégique 2015-2018

Pour réaliser pleinement sa mission de soutien et de promotion du développement du secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole propose dans son Plan stratégique 2015-2018 des orientations tournées vers sa clientèle et vise à mettre en œuvre la nouvelle vision de l'organisation: «*Relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec*». Le Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole a été approuvé par le gouvernement du Québec au mois d'avril 2016. La Financière agricole suit l'évolution de sa performance et mesure l'atteinte de ses objectifs stratégiques à l'aide d'indicateurs d'effet-impact.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole, la section qui suit présente tout d'abord un abrégé du Plan stratégique 2015-2018 et rappelle brièvement la nature de ses engagements stratégiques. Une synthèse des résultats au 31 mars 2016 est ensuite présentée et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacun des objectifs stratégiques. Une appréciation de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques est ensuite présentée. Enfin, les résultats détaillés du Plan stratégique 2015-2018 sont décrits.

Abrégé du Plan stratégique 2015-2018



Synthèse des résultats du Plan stratégique 2015-2018¹

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
1) Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles.						
Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture. ✓ 100% des recommandations retenues mises en œuvre d'ici mars 2018.	100%.		X			50
Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018. ✓ Augmentation de 10% d'ici mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.	Valeurs assurées 2015: 1 136,6 M\$. L'augmentation des valeurs assurées sera mesurée à compter de 2016-2017.				X	50
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles. ✓ Augmentation de 10% d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de 2015.	✓ Agri-investissement: 59% (60% en 2015). ✓ Agri-Québec: 58% (57% en 2015). ✓ Agri-Québec Plus: 56% (non mesuré en 2015). ✓ Agri-stabilité: 55% (53% en 2015). ✓ ASRA: 53% (même taux qu'en 2015). ✓ ASREC: 51% (même taux qu'en 2015).			X		51
2) Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire.						
Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire. ✓ Mars 2018.	Non débuté.			X		51
Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles: a) ayant reçu une subvention au démarrage; b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques; c) œuvrant en agroalimentaire. ✓ Augmentation de 160 M\$ en 2015 à 185 M\$ en 2018.	192,4 M\$ (160 M\$ en 2015).		X			52

1. Voici la signification des catégories:
- Atteint: plus de 95% de la cible est atteinte.
 - Progresse bien: la cible annuelle est atteinte et/ou les échéanciers sont respectés et/ou la cible stratégique devrait être atteinte.
 - À surveiller: un retard dans les échéanciers et/ou dans l'atteinte de la cible stratégique est observé et/ou les travaux ne sont pas débutés.
 - Non applicable: la mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2016.

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement. ✓ Augmentation de 10% d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de 2015.	✓ Financement de l'agriculture: 65% (65% en 2015). ✓ Appui financier à la relève: - Subvention au démarrage: 58% (59% en 2015). - Subvention à l'établissement: 56% (59% en 2015). ✓ Appui à la diversification et au développement régional: 53% (54% en 2015).			X		52
Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus. ✓ 2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).	✓ 2,8 M\$ investis. ✓ 489 emplois créés.		X			53
3) Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée.						
Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage. ✓ 425 jeunes annuellement (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).	398 jeunes.		X			53
Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans. ✓ Maintien d'un taux d'au moins 85% annuellement d'ici mars 2018.	91%.		X			53
4) Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité.						
Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle. ✓ Augmentation de 74% en 2015 à 85% en 2018.	78%.		X			54
5) Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle.						
Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre. ✓ 20% d'ici mars 2018.	Il est prévu d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.			X		54
6) Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits.						
Taux de satisfaction générale de la clientèle. ✓ Augmentation de 77% en 2015 à 85% en 2018.	81%.		X			55

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
7) Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur.						
Taux de mobilisation des employés. ✓ Augmentation de 5% du taux de mobilisation de 2015 à 2018.	Taux de mobilisation 2015: 76%. L'augmentation de ce taux sera mesurée en 2017-2018.				X	55
Nombre moyen de jours d'absences en maladie et en invalidité. ✓ Inférieur de 15% au nombre moyen de jours d'absences de la fonction publique.	Inférieur de 41,8% au nombre moyen de jours d'absences de la fonction publique.		X			55
8) Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés.						
Réduction du délai de traitement des processus optimisés. ✓ 20% au terme de l'optimisation des processus ciblés.	✓ Traitement des demandes de garantie de prêt: réduction du délai de 30% . ✓ Traitement des dossiers liés aux programmes AGRI: réduction du délai de 60% .		X			56
9) Assurer une saine gestion des risques financiers.						
Risques financiers priorités ayant fait l'objet de mesures de contrôle. ✓ 100% annuellement. ✓ Bilan annuel des mesures de contrôle.	L'exercice d'identification des risques organisationnels majeurs, préalable à la mesure de cet indicateur, est toujours en cours.				X	56
Mise en place d'une réserve pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. ✓ 317 M\$ d'ici mars 2018.	170 M\$.		X			56
10) Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration.						
Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et financement). ✓ Diminution annuelle de 0,5% et plus par rapport à l'année précédente.	Variation du coût de revient par client par rapport à l'année précédente: ✓ ASRA: +0,04%. ✓ ASREC: -11,23%. ✓ Agri-stabilité: -11,70%. ✓ Agri-investissement: +7,81%. ✓ Financement: -1,23%.			X		57

Appréciation de la performance à l'égard des engagements stratégiques

Parmi les 18 indicateurs du Plan stratégique 2015-2018, 10 progressent bien, quatre sont à surveiller et quatre n'ont pu être mesurés au 31 mars 2016 (non applicable). La société peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements stratégiques a été satisfaisante au cours de cette première année de mise en œuvre de son plan stratégique. Certains éléments permettant d'apprécier la performance de l'organisation concernant l'atteinte de ses trois orientations stratégiques sont présentés ci-après.

ORIENTATION 1: RECENTRER L'OFFRE DE PRODUITS

Les trois objectifs stratégiques identifiés à l'égard de l'orientation 1 «Recentrer l'offre de produits» sont pour la plupart en bonne voie de réalisation. En effet, plusieurs cibles annuelles ont été atteintes, et l'organisation poursuivra ses efforts afin de réaliser les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés d'ici le mois de mars 2018.

Il est notamment intéressant de mentionner que les travaux de modernisation des programmes de gestion des risques agricoles sont très avancés. En effet, plusieurs recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture retenues jusqu'à maintenant par le gouvernement et/ou le conseil d'administration de La Financière agricole ont déjà été mises en œuvre. D'autres mesures sont également en cours de réalisation ou d'analyse.

De plus, plusieurs protections d'assurance récolte ont été mises à jour ou introduites pour tenir compte des spécificités de certaines productions, notamment dans le secteur biologique.

Certains programmes de financement ont été modernisés au cours de la dernière année et les réflexions se poursuivront au cours de 2016-2017. Cette année, La Financière agricole a notamment dépassé sa cible concernant le financement accordé à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou bien en agroalimentaire.

La Financière agricole a également une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère. Toutefois, le bassin de jeunes pour l'octroi de subventions à l'établissement et au démarrage s'avère restreint. Malgré tout, l'organisation a atteint 94% de sa cible annuelle prévue à cet égard. Il est aussi pertinent de considérer que pour 91% des jeunes ayant reçu un soutien financier de La Financière agricole en 2012-2013, l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans d'activité. Ainsi, l'organisation entend poursuivre son implication auprès de cette clientèle, notamment par un accompagnement soutenu offert par ses conseillers spécialisés.

Par ailleurs, l'organisation s'est fixé l'objectif ambitieux d'augmenter de 10% le taux de satisfaction de la clientèle pour chacun de ses programmes de gestion des risques et de financement agricole. Les taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de La Financière agricole sont restés relativement stables en 2016, comparativement à 2015. Toutefois, les travaux de modernisation se poursuivront au cours des prochaines années et devraient avoir un impact positif sur le taux de satisfaction de la clientèle.

Les révisions entreprises en 2015-2016 permettront à La Financière agricole de mettre en œuvre sa première orientation stratégique visant un recentrage de son offre de produits d'ici le mois de mars 2018.

ORIENTATION 2: AMÉLIORER LES MODES DE PRESTATION DE SERVICES

Tout comme pour l'orientation 1, les trois objectifs stratégiques identifiés en lien avec l'orientation 2 «Améliorer les modes de prestation de services» sont pour la plupart en bonne voie de réalisation. Deux nouveaux services ont notamment été implantés dans toutes les régions bénéficiant de la technologie IP, soit la réception téléphonique automatisée et la reconnaissance vocale.

Un projet visant l'optimisation de la collecte d'informations auprès de la clientèle est également en cours de réalisation. La solution visant la réduction de la quantité d'informations à transmettre par la clientèle devrait être implantée en 2017.

De plus, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle et le taux de satisfaction générale ont tous deux augmenté de façon significative en 2016 comparativement à 2015, soit de quatre points de pourcentage dans les deux cas.

Les résultats obtenus en 2015-2016 sont donc positifs et les efforts investis devraient permettre à La Financière agricole de réaliser sa deuxième orientation stratégique visant l'amélioration de ses modes de prestation de services d'ici le mois de mars 2018.

ORIENTATION 3: OPTIMISER LA PERFORMANCE ET LA GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS

Les travaux relatifs à l'atteinte des quatre objectifs stratégiques identifiés en lien avec l'orientation 3 « Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels » sont en cours de réalisation. En matière de ressources humaines, La Financière agricole a notamment réalisé un sondage sur la mobilisation auquel 85 % de ses employés ont participé. Les résultats généraux de ce sondage se sont avérés très satisfaisants et ont permis de faire ressortir plusieurs points forts pouvant favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur. D'ailleurs, La Financière agricole se positionne avantageusement à l'égard des absences à des fins de maladie et en invalidité comparativement à l'ensemble de la fonction publique, ce qui constitue un indicateur pertinent à considérer en lien avec la mobilisation des employés. Toutefois, dans une perspective d'amélioration continue, l'organisation poursuivra ses efforts au cours des prochaines années afin de consolider ses points forts et mettra de l'avant des mesures afin de progresser à l'égard de certains aspects pour lesquels le niveau de satisfaction s'est avéré moins élevé.

Par ailleurs, l'organisation procède actuellement à l'optimisation de plusieurs processus d'affaires, notamment en vue de réduire ses délais de traitement. À cette fin, La Financière agricole utilise la démarche *Lean management*. Les travaux réalisés au cours de la dernière année ont permis de réduire de façon très importante les délais de traitement des processus optimisés, dépassant ainsi la cible annuelle. Les efforts d'optimisation des processus organisationnels se poursuivront au cours des prochaines années afin de permettre à l'organisation d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Enfin, La Financière agricole a poursuivi son objectif d'assurer une gestion rigoureuse de ses ressources financières et de ses risques financiers, tout en contrôlant ses dépenses d'administration. L'une des mesures prioritaires identifiées pour gérer de façon rigoureuse les ressources financières de l'organisation et ses risques financiers consiste à mettre en place une réserve de 317 M\$ d'ici le mois de mars 2018 pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. L'organisation ayant déjà accumulé près de 54 % de ce montant au 31 mars 2016, elle est donc bien positionnée pour atteindre son objectif dans les délais prévus.

L'ensemble des travaux réalisés en 2015-2016 devrait donc permettre à La Financière agricole de réaliser sa troisième orientation stratégique visant l'optimisation de sa performance et la gestion de ses risques organisationnels d'ici le mois de mars 2018.

Résultats détaillés du Plan stratégique 2015-2018 Bilan au 31 mars 2016

ENJEU 1:

UNE OFFRE DISTINCTE ET ACCESSIBLE

Orientation 1: Recentrer l'offre de produits

Pour donner suite aux travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture et aux décisions gouvernementales qui en découlent, La Financière agricole poursuit des travaux en vue de moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles. Plusieurs travaux à cet égard sont en cours au sein de l'organisation, lesquels prennent en compte notamment des préoccupations d'actualisation, de développement, d'allègement et de simplification des programmes. De plus, l'organisation a élaboré et met en œuvre un plan de modernisation de son Programme d'assurance récolte. Ce plan a notamment pour objectif d'actualiser et de simplifier les protections existantes, tout en assurant le développement de nouvelles protections afin de maintenir une offre de services de qualité.

La Financière agricole entend également moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire. L'organisation poursuit sa réflexion à cet égard de façon à tenir compte des nouvelles réalités du marché relativement au crédit agricole. Elle entend donc définir de nouvelles orientations organisationnelles visant la modernisation de son modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire. Ces orientations auront notamment pour objectif d'augmenter les interventions de l'organisation auprès des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou bien en agroalimentaire. La mise en œuvre de ces orientations permettra également de bonifier la contribution de La Financière agricole à la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire régional.

Par ailleurs, l'organisation souhaite favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée. Une formation scolaire de qualité donne accès à des compétences permettant d'outiller la relève dans la gestion d'une entreprise agricole, ce qui s'avère un gage de prospérité pour l'avenir. C'est pourquoi La Financière agricole accorde des subventions à l'établissement et au démarrage à des jeunes ayant terminé une formation reconnue. Elle entend donc poursuivre ses efforts pour appuyer cette clientèle.

Axe d'intervention: 1.1: Des produits de gestion des risques et de financement agricoles et agroalimentaires révisés.

Objectif 1: Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles.	
Indicateur 1	Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.
Cible	100% des recommandations retenues mises en œuvre d'ici mars 2018.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Au 31 mars 2016, l'ensemble des recommandations retenues par le gouvernement a été mis en œuvre (100%). Ces dernières ont toutes été entérinées par le conseil d'administration de La Financière agricole et les modifications requises ont été apportées aux programmes: 1) Hausse de 80 à 85% du taux de couverture de la marge de référence au programme Agri-Québec Plus. 2) Ajout d'un mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus. Solution retenue: la limite de paiement liée au bénéfice net du participant a été haussée de 10 k\$ à 50 k\$. 3) Augmentation de 3 à 3,2% du taux de contribution gouvernementale d'Agri-Québec. 4) Augmentation de 3,6 à 3,9% du taux de contribution d'Agri-Québec pour le secteur aquacole. 5) Augmentation du taux de contribution d'Agri-Québec pour prendre en compte les caractéristiques régionales, sectorielles et les entreprises de petite taille; Majoration de 1% de la contribution pour les entreprises de petite taille. 6) Limitation des chevauchements entre les programmes (arrimages): Volet 1: limitation de l'admissibilité à Agri-Québec aux seuls secteurs non couverts par le programme ASRA et par la gestion de l'offre (application permanente). Volet 2: choix offert aux secteurs couverts par le programme ASRA d'opter plutôt pour l'admissibilité à Agri-Québec, à compter de 2014, et à Agri-Québec Plus, à compter de 2016, (date limite: 1^{er} juillet 2016). 7) Mise en place d'un programme d'appui au développement des entreprises agricoles; Création du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles doté d'une enveloppe annuelle de 5,8 M\$ et visant à soutenir les investissements productifs. 8) Constitution d'une réserve budgétaire afin de contrer les risques exceptionnels en assurance, et en protection du revenu; Autorisation d'une réserve de 317 M\$ pour les programmes ASRA, Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri Québec Plus. Au 31 mars 2016, le solde de la réserve s'établit à 170 M\$.
Indicateur 2	Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.
Cible	Augmentation de 10% d'ici mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.
Résultat	Non applicable.
Résultats détaillés	Pour l'année d'assurance 2015, les valeurs totales assurées au Programme d'assurance récolte s'établissent à 1 136,6 M\$. Le pourcentage d'augmentation des valeurs assurées sera mesuré à partir de cette valeur à compter de l'exercice 2016-2017. Dans le cadre du Plan de modernisation 2014-2018 du Programme d'assurance récolte, les protections suivantes ont été à ce jour modernisées: • cultures maraîchères; • fraises en plasticulture et en rangs nattés; • foin; • canneberges; • canneberges biologiques; • grains biologiques (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.) et de niche; • sirop d'érable biologique; • légumes de transformation biologiques (maïs sucré, haricots et pois).

Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles.							
Cible	Augmentation de 10 % d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de 2015.							
Résultat	À surveiller.							
Résultats détaillés	Les taux de satisfaction à l'égard des programmes en assurance et protection du revenu sont les suivants: <table><tr><td>a) Programme Agri-investissement Résultat 2016: 59% Résultat 2015: 60 % Cible en 2018: 66 %</td><td>d) Programme Agri-stabilité Résultat 2016: 55% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %</td></tr><tr><td>b) Programme Agri-Québec Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 57 % Cible en 2018: 63 %</td><td>e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %</td></tr><tr><td>c) Programme Agri-Québec Plus Résultat 2016: 56% Résultat 2015: non mesuré Cible en 2018: 62 %</td><td>f) Programme d'assurance récolte (ASREC) Résultat 2016: 51% Résultat 2015: 51 % Cible en 2018: 56 %</td></tr></table>		a) Programme Agri-investissement Résultat 2016: 59% Résultat 2015: 60 % Cible en 2018: 66 %	d) Programme Agri-stabilité Résultat 2016: 55% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %	b) Programme Agri-Québec Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 57 % Cible en 2018: 63 %	e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %	c) Programme Agri-Québec Plus Résultat 2016: 56% Résultat 2015: non mesuré Cible en 2018: 62 %	f) Programme d'assurance récolte (ASREC) Résultat 2016: 51% Résultat 2015: 51 % Cible en 2018: 56 %
a) Programme Agri-investissement Résultat 2016: 59% Résultat 2015: 60 % Cible en 2018: 66 %	d) Programme Agri-stabilité Résultat 2016: 55% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %							
b) Programme Agri-Québec Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 57 % Cible en 2018: 63 %	e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 53 % Cible en 2018: 58 %							
c) Programme Agri-Québec Plus Résultat 2016: 56% Résultat 2015: non mesuré Cible en 2018: 62 %	f) Programme d'assurance récolte (ASREC) Résultat 2016: 51% Résultat 2015: 51 % Cible en 2018: 56 %							
	Le taux de satisfaction de la clientèle est resté relativement stable en 2016 comparativement à l'année 2015 pour l'ensemble des programmes d'assurance et de protection du revenu. Les raisons qui motivent l'insatisfaction de la clientèle à l'égard des programmes n'ont pas fait l'objet d'un sondage spécifique. Cependant, un des facteurs qui semble au premier abord influencer le taux de satisfaction envers les programmes est lié aux interventions qui varient en fonction des conditions économiques et climatiques qui prévalent dans le secteur agricole. À cet égard, la conjoncture des dernières années a été favorable, et par conséquent, l'intervention des programmes relativement faible. La Financière agricole mesurera auprès d'une partie de la clientèle les principales causes de satisfaction ou d'insatisfaction à l'égard des programmes afin d'identifier les pistes d'amélioration. Par ailleurs, les bonifications apportées récemment aux programmes ASREC, Agri-Québec et Agri-Québec Plus pourraient favoriser une amélioration de la perception de la clientèle à leur égard.							

Objectif 2: Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire.

Indicateur 1	Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.	
Cible	Mars 2018.	
Résultat	À surveiller. Les orientations organisationnelles ne sont pas encore définies. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible.	
Résultats détaillés	Une analyse des orientations organisationnelles sera amorcée au cours de la prochaine année afin de viser la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.	

Indicateur 2	Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles: a) ayant reçu une subvention au démarrage; b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques; c) œuvrant en agroalimentaire.		
Cible	Augmentation de 160 M\$ en 2015 à 185 M\$ en 2018.		
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte.		
Résultats détaillés	Pour l'année 2015-2016, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts de 192,4 M\$ à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou bien en agroalimentaire. Certains éléments ont pu influencer positivement les décisions d'investissement d'un promoteur telles: 1. La promotion liée au Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), lancé à l'automne 2013; 2. La conjoncture agricole favorable, notamment les faibles taux d'intérêt et les prix agricoles qui ont pu inciter certains promoteurs à démarrer une entreprise agricole ou à diversifier leurs activités; 3. Les tendances actuelles de marché où le consommateur désire connaître la provenance de ses aliments, qu'ils soient produits localement, biologiques et confectionnés de façon artisanale avec le moins d'additifs possible dans le cas de produits transformés.		
Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement.		
Cible	Augmentation de 10% d'ici mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de 2015.		
Résultat	À surveiller.		
Résultats détaillés	Les taux de satisfaction à l'égard des programmes de financement sont les suivants: <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> a) Programme de financement de l'agriculture Résultat 2016: 65% Résultat 2015: 65% Cible en 2018: 72% b) Programme d'appui financier à la relève Subvention au démarrage Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65% Subvention à l'établissement Résultat 2016: 56% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65% </td><td style="vertical-align: top;"> c) Programme d'appui à la diversification et au développement régional Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 54% Cible en 2018: 59% </td></tr> </table> Globalement, le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement est resté stable en 2016 ou a connu de légères baisses comparativement à 2015. Notamment, le taux à l'égard du Programme d'appui financier à la relève a connu une légère baisse de satisfaction, principalement pour la subvention à l'établissement qui enregistre une diminution de 5,1%, mais aussi pour la subvention au démarrage qui diminue de 1,7%. Aussi, le Programme d'appui à la diversification et au développement régional montre une légère diminution de 1,9% du taux de satisfaction. En 2015-2016, La Financière agricole a procédé à une révision de ses programmes en financement prenant effet à partir du 1^{er} avril 2016 et ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins de la clientèle, et conséquemment, d'améliorer le taux de satisfaction à l'égard des programmes de financement.	a) Programme de financement de l'agriculture Résultat 2016: 65% Résultat 2015: 65% Cible en 2018: 72% b) Programme d'appui financier à la relève Subvention au démarrage Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65% Subvention à l'établissement Résultat 2016: 56% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65%	c) Programme d'appui à la diversification et au développement régional Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 54% Cible en 2018: 59%
a) Programme de financement de l'agriculture Résultat 2016: 65% Résultat 2015: 65% Cible en 2018: 72% b) Programme d'appui financier à la relève Subvention au démarrage Résultat 2016: 58% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65% Subvention à l'établissement Résultat 2016: 56% Résultat 2015: 59% Cible en 2018: 65%	c) Programme d'appui à la diversification et au développement régional Résultat 2016: 53% Résultat 2015: 54% Cible en 2018: 59%		

Indicateur 4	Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus.
Cible	2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte. Les résultats actuels devraient permettre d'atteindre la cible prévue au plan stratégique.
Résultats détaillés	Entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars 2016, Capital Financière agricole inc. a autorisé 2,8 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, ce qui a permis de créer ou maintenir 489 emplois. Malgré une demande assez faible et une importante concurrence en capital de risque, Capital Financière agricole inc. a obtenu des résultats dépassant la cible annuelle. Cela démontre que Capital Financière agricole inc. a soutenu des projets structurants pour le secteur agroalimentaire, réalisant ainsi sa mission.

Axe d'intervention: 1.2: Une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère.

Objectif 3: Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée.

Indicateur 1	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage.
Cible	425 jeunes annuellement (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte à 94%. Les résultats actuels ne compromettent pas l'atteinte de la cible stratégique.
Résultats détaillés	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention. Résultat 2016: 398 jeunes Résultat 2015: 462 jeunes a) Subvention à l'établissement Résultat 2016: 268 jeunes Résultat 2015: 285 jeunes b) Subvention au démarrage Résultat 2016: 130 jeunes Résultats 2015: 177 jeunes La cible a été atteinte à 94% avec un total de 398 jeunes. On constate une diminution plus importante du nombre de subventions au démarrage qu'à l'établissement. Néanmoins, le nombre de subventions au démarrage arrive au 2^e rang au cours des cinq derniers exercices, après le sommet atteint en 2014-2015. Quant à la subvention à l'établissement, ce sont dans les secteurs des grandes cultures, de l'horticulture et de la production laitière que les diminutions les plus importantes sont observées. À compter du 1^{er} avril 2016, un assouplissement sur le plan des modalités entre en vigueur. Les versements des subventions s'effectueront en un versement plutôt qu'en deux versements sur deux années financières. Cet assouplissement a pu contribuer à réduire le nombre de demandes de la part de la relève en fin d'exercice. Le début de l'exercice 2016-2017 permettra de voir si ce changement explique notamment la baisse du nombre de subventions en fin d'année.

Indicateur 2	Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans.
Cible	Maintien d'un taux d'au moins 85% annuellement d'ici mars 2018.
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte. Les résultats actuels devraient permettre d'atteindre la cible prévue au plan stratégique.
Résultats détaillés	Pour 91% des jeunes ayant reçu une subvention en 2012-2013 (327 des 360 entreprises), l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans.

ENJEU 2:

UNE ORGANISATION AGILE

Orientation 2: Améliorer les modes de prestation de services

Pour améliorer ses modes de prestation de services à la clientèle, La Financière agricole entend agir sur le renouvellement de son approche client, notamment par la mise en œuvre de son architecture d'entreprise. Ce projet vise à mieux concilier l'offre de services avec les besoins de la clientèle dans toutes les régions du Québec et la disponibilité des ressources humaines et financières de l'organisation. De plus, la bonification des modes de prestation de services à la clientèle mettra notamment sur les technologies et l'optimisation de la collecte d'informations auprès de la clientèle, et ce, afin d'en améliorer la qualité. La Financière agricole entend réaliser ce chantier en maintenant l'objectif d'être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits.

Axe d'intervention: 2.1: Une approche client renouvelée.

Objectif 4: Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité.

Indicateur 1	Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.
Cible	Augmentation de 74% en 2015 à 85% en 2018.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle est de 78%. C'est une augmentation de quatre points de pourcentage comparativement à l'année précédente (74%). L'augmentation du taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle s'explique, entre autres, par les faits suivants: • L'appréciation de l'attitude courtoise des conseillers est en hausse (92% comparativement à 91% en 2015) ainsi que leur capacité à s'adresser aux clients dans un langage facile à comprendre (92% comparativement à 90% en 2015). • Aussi, depuis l'an dernier, la satisfaction portant sur la compétence du personnel a enregistré une augmentation de trois points de pourcentage (87% au lieu de 84% en 2015).

Objectif 5: Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle.

Indicateur 1	Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre.
Cible	20% d'ici mars 2018.
Résultat	Non applicable.
Résultats détaillés	La part de la clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre sera mesurée lorsque le projet de collecte unifiée de données financières sera implanté. Au 31 mars 2016, le taux d'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre du projet est évalué à 35%. Il est prévu que la collecte unifiée des données financières soit disponible pour les clients et les préparateurs au début de l'année 2017.

Objectif 6: Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits.

Indicateur 1 Taux de satisfaction générale de la clientèle.

Cible Augmentation de 77 % en 2015 à 85 % en 2018.

Résultat Progresse bien.

Résultats détaillés Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole est de 81 %. C'est une augmentation de quatre points de pourcentage comparativement à l'année précédente (77 %).

L'augmentation du taux de satisfaction générale peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants :

- Le service à la clientèle enregistre une augmentation de la satisfaction cette année puisque 78 % des répondants rapportent être satisfaits alors qu'en 2015, cette proportion était de 74 %.
- Les services en ligne obtiennent également une très bonne performance puisque 76 % des clients sondés se disent satisfaits comparativement à l'an dernier où la proportion était de 73 %.

De plus, l'éventail de programmes est jugé satisfaisant par une grande majorité, soit 69 % comparativement à 67 % en 2015.

Orientation 3: Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels

L'optimisation de la performance et la gestion des risques organisationnels ont été identifiées comme des enjeux importants. La Financière agricole entend donc poursuivre ses efforts concernant la mobilisation de ses ressources humaines, la modernisation de ses processus et de ses systèmes, ainsi que la gestion rigoureuse de ses ressources financières. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de son processus de gestion des risques organisationnels, La Financière agricole procède à l'identification des risques à prioriser, dont des risques financiers. Pour assurer la cohérence du processus, l'exercice en cours tient compte des priorités déterminées dans le plan stratégique.

Axe d'intervention: 3.1: Des ressources humaines mobilisées.

Objectif 7: Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur.

Indicateur 1 Taux de mobilisation des employés.

Cible Augmentation de 5 % du taux de mobilisation de 2015 à 2018.

Résultat Non applicable.

Résultats détaillés Le taux de mobilisation des employés pour l'année 2015 est de 76 %. La Financière agricole vise à atteindre un taux de 80 % d'ici mars 2018. En 2016-2017, l'organisation élaborera et entamera la mise en œuvre d'un plan d'action de façon à améliorer les éléments qui affectent la mobilisation des employés.

Indicateur 2 Nombre moyen de jours d'absences en maladie et en invalidité.

Cible Inférieur de 15 % au nombre moyen de jours d'absences de la fonction publique.

Résultat Progresse bien. La cible annuelle est atteinte.

Résultats détaillés Les données pour l'année 2015-2016 indiquent un nombre moyen de jours d'absences de 8,5 pour La Financière agricole et de 14,6 pour la fonction publique.

La Financière agricole a atteint sa cible puisqu'elle dispose d'un nombre moyen de jours d'absences inférieur de 41,8 % à celui de la fonction publique.

À titre indicatif, les données pour 2014-2015 font état de la performance de l'organisation au regard du nombre moyen de jours d'absences comparativement à la fonction publique. En 2014-2015, La Financière agricole disposait d'un nombre moyen de jours d'absences inférieur de 30 % à celui de la fonction publique.

Axe d'intervention: 3.2: Des processus et des systèmes modernisés.

Objectif 8: Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés.

Indicateur 1	Réduction du délai de traitement des processus optimisés.
Cible	20% au terme de l'optimisation des processus ciblés.
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte. Les résultats actuels devraient permettre d'atteindre la cible prévue au plan stratégique.
Résultats détaillés	Une réduction du délai de traitement a été observée pour deux processus optimisés et implantés au cours de l'exercice. Demande de garantie de prêt: Le délai de traitement moyen entre la réception de la demande du client et l'émission du certificat de garantie de prêt a diminué de 30% comparativement à l'année précédente. Traitement des dossiers AGRI: Au cours de l'exercice, la partie du traitement des dossiers AGRI débutant par l'attribution du dossier à l'analyste jusqu'à l'autorisation du dossier a été optimisée. Le délai de traitement moyen pour cette portion du traitement s'est amélioré de 60% comparativement à l'année précédente. Traitement des demandes de requêtes: Le processus de traitement des demandes de requêtes a également été optimisé au cours de l'exercice. Cependant, celui-ci a été implanté au mois de mars 2016. Les effets sur la réduction du délai de traitement seront mesurés au cours de l'exercice 2016-2017.

Axe d'intervention: 3.3: Une gestion rigoureuse des ressources financières.

Objectif 9: Assurer une saine gestion des risques financiers.

Indicateur 1	Risques financiers priorisés ayant fait l'objet de mesures de contrôle.
Cible	• 100% annuellement. • Bilan annuel des mesures de contrôle.
Résultat	Non applicable.
Résultats détaillés	L'exercice d'identification des risques organisationnels majeurs de La Financière agricole, préalable à la mesure de cet indicateur, est toujours en cours au 31 mars 2016. Toutefois, deux risques financiers ont été identifiés, soit le risque de marché des denrées agricoles et le risque de taux de change. Des travaux visant la documentation de ces risques sont prévus au cours des prochains mois. Par la suite, des mesures de contrôle additionnelles aux mesures déjà en place pourront être déterminées. Par ailleurs, la Politique générale de placement et de financement a été modifiée au mois de décembre 2015 afin d'assurer notamment un suivi des risques de marchés et du risque de change et d'identifier des mesures permettant de les contrôler.
Indicateur 2	Mise en place d'une réserve pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole.
Cible	317 M\$ d'ici mars 2018.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	En date du 31 mars 2016, un montant total de 170 M\$ a été versé dans un compte à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Objectif 10: Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration.

Indicateur 1	Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et financement).
Cible	Diminution annuelle de 0,5% et plus par rapport à l'année précédente.
Résultat	À surveiller. L'évolution du coût par client des programmes Agri-investissement et ASRA sera à surveiller.
Résultats détaillés	Les variations du coût de revient par client en 2015-2016 comparativement à 2014-2015 sont les suivantes : • ASRA: +0,04% • ASREC: -11,23% • Agri-stabilité: -11,70% • Agri-investissement: +7,81% • Financement: -1,23% La diminution du coût par client dépasse la cible de 0,5% pour les programmes de financement, ASREC et Agri-stabilité. Par ailleurs, pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, des changements ont été apportés aux modalités de programmes, rendant inadmissibles les clients sous ASRA. Par conséquent, l'ajustement dans l'exercice 2015-2016 du nombre de clients Agri-Québec et Agri-Québec Plus rend non représentatif le résultat de la variation du coût de revient par client. La donnée deviendra comparable au terme du prochain exercice. Pour cette année, en contrepartie, il est possible de comparer la variation du coût de revient global du programme par rapport à l'année précédente, plutôt que le coût de revient par client. • Agri-Québec: -6,85% • Agri-Québec Plus: -5,16%

Plan d'action de développement durable 2015-2018

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été adoptée par le gouvernement du Québec au mois de novembre 2015. Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole a été adopté par son conseil d'administration le 12 février 2016. Il contient 24 actions qui contribuent à sept des huit orientations de la Stratégie gouvernementale, soit les orientations suivantes:

Orientation gouvernementale 1:

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

Orientation gouvernementale 2:

Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable.

Orientation gouvernementale 3:

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.

Orientation gouvernementale 4:

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

Orientation gouvernementale 5:

Améliorer par la prévention la santé de la population.

Orientation gouvernementale 6:

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.

Orientation gouvernementale 8:

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Note: La Financière agricole ne contribue pas à l'orientation gouvernementale 7: Soutenir la mobilité durable, car celle-ci concerne moins la mission de l'organisation.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 permet à La Financière agricole de réaliser sa mission auprès du secteur agricole et agroalimentaire tout en demeurant un citoyen corporatif engagé. Elle souhaite ainsi contribuer à la transition vers une économie verte et responsable. L'organisation poursuit certaines actions amorcées au cours des dernières années. De nouvelles actions sont aussi prévues afin de bonifier sa démarche. Ce plan d'action vise les principaux aspects suivants:

- la prise en compte des principes de développement durable;
- le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables;
- le maintien et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité;
- la gestion écoresponsable;
- l'action communautaire;
- l'Agenda 21 de la culture.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2016 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacune des actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Une appréciation de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements en matière de développement durable est ensuite présentée. Enfin, les résultats détaillés de ce plan d'action sont décrits.

Synthèse des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2018¹

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1: Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.						
1) Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables.						
Implantation de la solution. ✓ Mars 2018.	Analyse préliminaire en cours.			X		66
Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables. ✓ Annuellement.	Des travaux préalables visant à maximiser les gains écoresponsables ont été réalisés.			X		66
Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle. ✓ 25% des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018.	Il est prévu d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017-2018.				X	66
2) Réduire la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole.						
Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole. ✓ Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes.	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe au même niveau que la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.			X		67
3) Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif.						
Nombre d'activités de sensibilisation réalisées. Une activité par année.	Une activité réalisée.		X			67
Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation. ✓ 10%.	13%		X			67
4) Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel «Collecte unifiée de données financières» visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole.						
Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet. ✓ Annuellement.	Deux considérations écoresponsables ont été identifiées.		X			68
Pourcentage des déclarations reçues électroniquement. ✓ Augmentation de 75 à 98% entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018.	Il est prévu d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.				X	68

1. Voici la signification des catégories:

- Atteint: plus de 95% de la cible est atteinte.
- Progresse bien: la cible annuelle est atteinte et/ou les échéanciers sont respectés et/ou la cible stratégique devrait être atteinte.
- À surveiller: un retard dans les échéanciers et/ou dans l'atteinte de la cible stratégique est observé et/ou les travaux ne sont pas débutés.
- Non applicable: la mesure des résultats ne peut être réalisée au 31 mars 2016.

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
5) Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable.						
Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables. ✓ 2 activités annuellement.	4 activités réalisées.		X			68
6) Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.						
Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable. ✓ 100% annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015.	100%.		X			69
7) Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.						
Bilan de la mise en place d'outils. ✓ Annuellement.	Deux outils mis en place.		X			69
8) Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole.						
Nombre de consultations réalisées. ✓ Une consultation par année.	Une consultation réalisée.		X			70
Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée. ✓ Au moins 10%.	44%		X			70
9) Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable.						
Adoption du plan d'accompagnement. ✓ Juin 2015.	Réalisé.	X				70
État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement. ✓ 100% d'ici mars 2018.	79%.		X			70
10) Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec, afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux.						
Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec. ✓ 100% des régions.	100% des régions.		X			71

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2: Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.						
11) Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable.						
Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole. ✓ Au moins une intervention annuellement.	Une intervention réalisée.		X			71
12) Bonifier le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.						
Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats. ✓ Mars 2017.	Non débuté.			X		72
Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable. ✓ Mars 2017.	Non débuté.			X		72
13) Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique.						
Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique. ✓ Mars 2016.	Réalisé. Quatre protections en ASREC couvrant plusieurs productions ont été adoptées: sirop d'érable, grains (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.), canneberges et légumes de transformation (maïs sucré, pois et haricots).	X				72
Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional. ✓ 5 par année.	15 projets.		X			72
14) Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.						
Réalisation de l'évaluation d'opportunité. ✓ Mars 2017.	Travaux préalables réalisés.		X			73

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3: Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.						
15) Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles.						
Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre. ✓ 99% annuellement.	100%		X			73
16) Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales.						
Publication des guides actualisés. ✓ Mars 2018.	Deux guides actualisés: pommes de terre et céréales, maïs-grain et oléagineux.		X			73
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4: Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.						
17) Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.						
Nombre d'actions réalisées. ✓ Au moins une annuellement.	4 actions réalisées.		X			74
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5: Améliorer par la prévention la santé de la population.						
18) Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.						
Mise en place du cadre normatif. ✓ Septembre 2017.	Comité de travail créé.		X			74
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6: Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.						
19) Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes.						
Adoption de la directive. ✓ Mars 2017.	Non débuté.		X			75
20) Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC).						
Taux de participation aux sollicitations des MRC. ✓ 100%.	69%		X			75
21) Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole.						
Participations dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec. ✓ 100% des régions.	100%		X			75

Objectif Indicateur ✓ Cible	Résultat au 31 mars 2016	Atteint	Progresse bien	À surveiller	Non applicable	Référence (page)
22) Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles.						
État de situation sur la contribution de La Financière agricole. ✓ Mars 2016.	Réalisé.	X				76
23) Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ».						
Dépôt du plan d'action. ✓ Novembre 2016.	Non débuté.			X		76
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8: Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.						
24) Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires.						
Dépôt de l'analyse d'opportunité. ✓ Mars 2018.	Non débuté.			X		77

Appréciation de la performance à l'égard des engagements en matière de développement durable

Parmi les 32 indicateurs visant à mesurer l'atteinte des 24 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018, trois sont atteints, 18 progressent bien, neuf sont à surveiller et deux ne peuvent être mesurés au 31 mars 2016 (non applicable). La société peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable a été satisfaisante au cours de cette première année de mise en œuvre de son plan d'action. Certains éléments permettant d'apprécier la performance de l'organisation quant à sa contribution à sept des huit objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 sont présentés ci-après.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1:

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les 10 actions identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale sont pour la majorité en bonne voie de réalisation. Ces actions ont notamment permis à l'organisation de favoriser des pratiques écoresponsables dans ses façons de faire. L'organisation a notamment été proactive dans la diffusion de communications écoresponsables auprès de sa clientèle et du public, contribuant ainsi à démontrer son engagement en matière de développement durable.

La société souhaite également réduire sa consommation de carburant. Il est notamment envisagé de remplacer un des véhicules du siège social par un modèle écoénergétique plus performant afin de réduire le niveau de consommation unitaire de la flotte de véhicules de l'organisation.

De plus, le résultat obtenu à la suite de la première année de mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les dossiers organisationnels structurants est digne de mention. Cette réalisation est le fruit des efforts concertés de plusieurs intervenants au sein de l'organisation. La mise en œuvre de cette politique se poursuivra au cours des prochaines années et pourra éventuellement viser la bonification des exercices de PCPDD.

Enfin, la société a réalisé des interventions auprès de la relève agricole dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux. Elle entend poursuivre cette action qui lui permet de contribuer à l'Agenda 21 de la culture du Québec, lequel vise à renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2:

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

Pour contribuer à l'objectif gouvernemental 2, trois actions de La Financière agricole sont en cours et progressent bien. Les travaux liés à la réalisation d'une quatrième action débuteront au cours de la prochaine année. Ces actions permettront à l'organisation de contribuer au développement d'une économie plus soucieuse de ses impacts environnementaux et sociaux.

Mentionnons particulièrement la mise en place d'une offre de produits adaptée à l'agriculture biologique. Des protections d'assurance récolte sont désormais offertes auprès de plusieurs productions agricoles biologiques. De plus, La Financière agricole a dépassé sa cible annuelle visant le financement de projets de conversion à l'agriculture biologique. Cette offre de produit adaptée est un levier important mis en place par La Financière agricole afin d'inciter des entreprises agricoles à adopter des modes de production écoresponsables.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3:

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

Deux actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 3 et celles-ci progressent bien. Ces deux actions incitent les entreprises agricoles à utiliser les ressources naturelles de façon plus efficiente et à conserver les écosystèmes et les services écologiques, notamment par une utilisation plus responsable des terres agricoles.

Il est notamment intéressant de mentionner la mise à jour des guides des normes culturelles reconnues dans le cadre du Programme d'assurance récolte de l'organisation. Cette mise à jour permet de considérer davantage les impacts potentiels des pratiques culturelles sur l'environnement. La Financière agricole poursuivra ses travaux à cet égard au cours des prochaines années.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4:

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

L'action identifiée par La Financière agricole afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 4 progresse bien. Quatre activités réalisées par l'organisation en 2015-2016 ont permis d'appuyer deux organismes communautaires œuvrant au sein du secteur agricole, valorisant ainsi leur contribution économique et sociale au sein de la société. La Financière agricole entend poursuivre son implication auprès d'organismes communautaires agricoles au cours des prochaines années.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5:

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

La Financière agricole a déterminé une action afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 5. Celle-ci a été amorcée en 2015-2016 et les travaux se poursuivront au cours des prochains mois. L'organisation souhaite apporter son soutien auprès des producteurs agricoles qui doivent faire face à des situations difficiles, telles des épizooties. Cette initiative contribuera à circonscrire et atténuer les impacts potentiels de tels événements, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6:

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Cinq actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 6. Parmi celles-ci, une a été réalisée, une progresse bien et trois sont à surveiller. Parmi ces dernières, deux actions ne sont pas encore commencées, ce qui ne remet pas en cause l'atteinte de la cible. L'organisation a notamment participé à des initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole dans toutes les régions administratives à caractère agricole du Québec. Mentionnons également la contribution de La Financière agricole au déploiement de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles. Ces actions contribuent au développement du secteur agricole et agroalimentaire et à l'adaptation de ce secteur aux changements climatiques, tout en soutenant le dynamisme des collectivités régionales.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8:

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La Financière agricole doit entamer, en 2016-2017, une action afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 8. L'organisation souhaite amorcer une réflexion afin de participer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020.

Résultats détaillés du Plan d'action de développement durable 2015-2018

Bilan au 31 mars 2016

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Objectif gouvernemental 1.1 | Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Action 1: Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables.	
Indicateur 1	Implantation de la solution.
Cible	Mars 2018.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	Au 31 mars 2016, l'analyse préliminaire concernant le développement d'une solution de gestion documentaire est toujours en cours. Les travaux d'analyse ont porté principalement sur les prérequis à mettre en place pour permettre l'abonnement à la réception électronique des documents, dont notamment l'amélioration de la gestion des accès au dossier en ligne du client et le traitement des documents multiples. Par ailleurs, les réflexions se poursuivent concernant l'ajout d'un service de notification lors du dépôt de nouvelles communications écrites dans la boîte postale, ainsi que les autres prérequis.
Indicateur 2	Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables.
Cible	Annuellement.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	L'implantation de la solution de gestion documentaire nécessite des travaux préalables en vue d'optimiser les gains écoresponsables visés par le projet. Ces travaux visent notamment à augmenter le nombre de clients ayant accès à la boîte postale électronique, à augmenter le nombre de documents modèles disponibles en format électronique et à hausser le nombre de documents transmis à la clientèle en format électronique via la boîte postale. Au 31 mars 2016 : • Le nombre de dossiers clients en ligne ayant accès à la boîte postale électronique a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente, portant le nombre de dossiers à 8 655. • 278 documents sont maintenant disponibles électroniquement comparativement à 212 l'année précédente, soit une hausse de 31%. • Le pourcentage des documents transmis à la clientèle en format électronique dans la boîte postale électronique s'élève à 84% comparativement à 79% l'année précédente.
Indicateur 3	Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle.
Cible	25% des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018.
Résultat	Non applicable.
Résultats détaillés	Au 31 mars 2016, la solution de gestion documentaire n'est pas implantée. Le pourcentage des documents transmis exclusivement de façon électronique sera mesuré lorsque la solution sera opérationnelle.

Action 2: Réduire la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole.

Indicateur 1	Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole.
Cible	Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	Le niveau de consommation unitaire de carburant de La Financière agricole, pour l'année 2015-2016, se situe au même niveau que la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km. Ce niveau de consommation est largement inférieur au niveau de consommation moyen, entre 2009 et 2014, des ministères et organismes, lequel atteint 14,5 litres équivalents/100 km. De plus, le nombre de kilomètres parcourus est en constante diminution tant du côté des véhicules corporatifs que des déplacements faits avec les véhicules personnels des employés. En effet, des mesures ont été adoptées afin de limiter à l'essentiel les déplacements. L'utilisation de moyens alternatifs telles des vidéoconférences a également contribué à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La Financière agricole doit poser des actions supplémentaires afin d'améliorer la situation par rapport à sa moyenne des cinq dernières années.

Action 3: Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif

Indicateur 1	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.
Cible	Une activité par année.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Une activité de sensibilisation a été réalisée. La Financière agricole a participé au « Défi sans auto solo » qui s'est tenu le 16 septembre 2015, organisé par Mobili-T – le Centre de gestion des déplacements de Québec. Ce défi visait à sensibiliser les employés à l'utilisation de transports collectifs et actifs. Selon les données fournies par Mobili-T, les employés de La Financière agricole ont parcouru 2 722 kilomètres en utilisant un mode de transport durable et ont permis d'épargner 504 kg de gaz à effet de serre.
Indicateur 2	Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation.
Cible	10%.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	13% des employés ont participé à l'activité de sensibilisation « Défi sans auto solo ». À sa première participation, La Financière agricole s'est classée au troisième rang parmi les 39 organisations faisant partie de la catégorie suprarégionale, c'est-à-dire les organisations qui possèdent des bureaux dans plusieurs régions du Québec, et ce, pour l'ensemble des critères de sélection. Au cours de cette journée, 32 automobilistes (40,5% des participants) ont délaissé l'auto solo au profit d'un mode de transport durable le jour du défi.

Action 4: Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole.

Indicateur 1	Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet.
Cible	Annuellement.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Un exercice de prise en compte des principes de développement durable portant sur le projet de collecte des données unifiées a été réalisé au mois de février 2014 et a permis d'identifier cinq pistes de bonification. Parmi celles-ci, deux pistes de bonification font état de considérations écoresponsables. La première vise à réduire l'utilisation des trousseaux sur support papier comme mode de transmission associé à la mise en place du projet. À cet égard, plusieurs pistes de solution ont été identifiées et pourront être intégrées au projet le moment venu. La deuxième piste de bonification fait référence à des moyens de formation permettant de limiter les déplacements et à la réduction de la documentation papier qui sera remise dans le cadre des formations prévues lors de l'implantation du projet.
Indicateur 2	Pourcentage des déclarations reçues électroniquement.
Cible	Augmentation de 75 à 98% entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018.
Résultat	Non applicable.
Résultats détaillés	Lorsque la collecte unifiée des données sera disponible, elle permettra de réduire le nombre de déclarations reçues et traitées en version papier en augmentant le nombre de déclarations reçues électroniquement. Le pourcentage d'augmentation sera mesuré lorsque le projet de collecte unifiée de données financières sera implanté et disponible aux clients et aux préparateurs. La livraison est prévue pour l'année 2017.

Action 5: Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable.

Indicateur 1	Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables.
Cible	Deux activités annuellement.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Quatre activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables de l'organisation auprès de la clientèle ont été réalisées. L'une de ces activités a consisté à diffuser sur les médias sociaux une initiative portant sur la participation de 80 employés de La Financière agricole au « Défi sans auto solo ». De plus, dans le cadre du lancement du Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole, trois autres activités de communication ont été réalisées: mise à jour de la section « Développement durable » du site Web, diffusion d'un message sur les médias sociaux et diffusion d'un message Info-client dans le dossier en ligne de tous les clients. Par ailleurs, La Financière agricole a également diffusé quatre initiatives écoresponsables d'autres organisations. Ces communications contribuent à l'atteinte de l'objectif gouvernemental en faisant connaître des pratiques visant à renforcer la gestion écoresponsable. L'organisation a ainsi fait la promotion sur les médias sociaux: 1. du site Web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec, qui offre des renseignements pour amorcer une démarche de développement durable en entreprise; 2. de Magnitude 10, le plan d'accélération pour les regroupements d'entreprises du Québec qui souhaitent multiplier les pratiques écoresponsables chez leurs PME membres; 3. d'un nouveau crédit d'impôt pour les producteurs agricoles et les banques alimentaires du Québec; 4. des programmes gouvernementaux offerts aux entreprises agricoles visant leur participation à la lutte contre les changements climatiques.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Objectif
gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

Action 6: Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.

Indicateur 1	Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable.
Cible	100% annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars 2016, 100% des dossiers structurants (18 dossiers) ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). De ce nombre, 89% des exercices de PCPDD liés à ces dossiers structurants (16 dossiers) ont été déposés au comité de direction et au conseil d'administration. Les deux autres dossiers ont fait l'objet d'un exercice de PCPDD au mois de mars 2016, mais ceux-ci seront déposés en 2016-2017 au comité de direction et au conseil d'administration.

Action 7: Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.

Indicateur 1	Bilan de la mise en place d'outils.
Cible	Annuellement.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Deux outils ont été mis en place. Un registre de suivi des exercices de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) déposés au comité de direction et au conseil d'administration a été élaboré et mis en place depuis le 1^{er} septembre 2015. Ce registre répertorie la liste de l'ensemble des dossiers organisationnels présentés pour décision au comité de direction et au conseil d'administration. Parmi ces dossiers, ceux de nature structurante sont identifiés. Le registre permet de compiler, parmi les dossiers structurants, ceux pour lesquels un exercice de PCPDD a été réalisé. De surcroît, les gabarits des documents déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont été adaptés afin d'y ajouter des informations utiles au suivi des exercices de PCPDD. Le registre de suivi des exercices de PCPDD était le principal outil à développer et à mettre en place afin de permettre à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

Action 8: Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole.

Indicateur 1	Nombre de consultations réalisées.
Cible	Une consultation par année.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	En 2015-2016, une consultation a été réalisée directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole. Il s'agit d'une rencontre auprès des producteurs de canneberges organisée lors de leur assemblée générale au mois de septembre 2015. Cette rencontre avait pour objectif de présenter la démarche entreprise pour développer la protection d'assurance récolte des canneberges et les paramètres d'assurance.
Indicateur 2	Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée.
Cible	Au moins 10%.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	44% des producteurs de canneberges ont participé à la rencontre de consultation organisée en septembre 2015.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

Action 9: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable.

Indicateur 1	Adoption du plan d'accompagnement.
Cible	Juin 2015.
Résultat	Atteint.
Résultats détaillés	Le Plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants a été adopté par le comité de direction au mois d'avril 2015.
Indicateur 2	État d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'accompagnement.
Cible	100% d'ici mars 2018.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	79% des actions prévues au plan ont été réalisées, soit 11 actions sur les 14 identifiées. Ces actions avaient pour objectif de communiquer la nouvelle politique au sein de l'organisation et en assurer la mise en œuvre. Des activités de sensibilisation, d'accompagnement et de formation du personnel ont notamment été réalisées.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

Objectif gouvernemental 1.5 | Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Action 10: Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux.

Indicateur 1	Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100% des régions.
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte. Les résultats actuels devraient permettre d'atteindre la cible prévue au plan d'action de développement durable.
Résultats détaillés	Au cours de l'exercice 2015-2016, dans chacune des 13 régions administratives à caractère agricole au moins une intervention a été réalisée dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole (100%).

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE.

Objectif gouvernemental 2.1 | Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.

Action 11: Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable.

Indicateur 1	Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole.
Cible	Au moins une intervention annuellement.
Résultat	Progresse bien.
Résultats détaillés	Une intervention visant à partager l'expertise de La Financière agricole avec des représentants de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) a été réalisée au mois de janvier 2016. Une réunion téléphonique a été tenue afin d'amorcer la planification des travaux du chantier portant sur le financement écoresponsable du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable. Par ailleurs, d'autres interventions ont été réalisées auprès de la TACEDD afin de comprendre les enjeux de l'intégration du développement durable en entreprise et leur prise en compte dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole. • Invitation d'une représentante de la TACEDD au mois de juin 2015. L'objectif de la rencontre consistait à présenter le projet de Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable auprès du comité de développement durable de l'organisation. Le chantier portant sur le financement écoresponsable a été abordé lors de cette rencontre. • Participation de La Financière agricole à une visioconférence organisée par la TACEDD au mois de décembre 2015 auprès des ministères et des organismes gouvernementaux. Cette activité visait à favoriser une compréhension commune des enjeux et des défis liés à l'implantation du développement durable en entreprise.

Action 12: Bonifier le Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.

Indicateur 1	Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats.
Cible	Mars 2017.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	Au 31 mars 2016, les travaux de révision et de bonification de la grille d'évaluation pour le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> ne sont pas amorcés. La grille n'a pas encore été révisée. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible.
Indicateur 2	Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable.
Cible	Mars 2017.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	Au 31 mars 2016, l'analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères sont liés au développement durable n'est pas entamée. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE.

Objectif gouvernemental 2.2 | Appuyer le développement de filières vertes et de biens et services écoresponsables produits au Québec.

Action 13: Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique.

Indicateur 1	Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique.
Cible	Mars 2016.
Résultat	Atteint.
Résultats détaillés	Au cours de l'exercice, quatre protections d'assurance récolte couvrant plusieurs productions ont été adaptées afin d'offrir des prix unitaires différenciés aux producteurs biologiques: le sirop d'érable, les grains (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.), les canneberges et les légumes de transformation (maïs sucré, haricots et pois). La Financière agricole a pu respecter sa cible d'offrir des protections d'assurance adaptées à l'agriculture biologique.
Indicateur 2	Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional.
Cible	Cinq par année.
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte.
Résultats détaillés	15 projets autorisés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional en 2015-2016. Certains éléments ont pu influencer positivement les décisions d'investissement d'un promoteur telles: 1. La promotion liée au Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), lancé à l'automne 2013; 2. La conjoncture agricole favorable, notamment les faibles taux d'intérêt et les prix agricoles, notamment le prix des produits certifiés biologiques; 3. Les tendances actuelles de marché où le consommateur recherche des produits locaux et biologiques; 4. La Stratégie de croissance du secteur biologique annoncée par le MAPAQ au mois de mai 2015.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE.

Objectif gouvernemental 2.4 | Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Action 14: Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Indicateur 1 Réalisation de l'évaluation d'opportunité.

Cible Mars 2017.

Résultat Progresse bien.

Résultats détaillés Un inventaire visant à identifier des formations ayant un volet en développement durable a été réalisé au cours de l'exercice.
L'évaluation d'opportunité concernant l'analyse des compétences de formation sera produite au cours de la prochaine année.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ.

Objectif gouvernemental 3.1 | Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.

Action 15: Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles.

Indicateur 1 Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre.

Cible 99% annuellement.

Résultat Progresse bien.
La cible annuelle est atteinte.

Résultats détaillés 100% des entreprises clientes de La Financière agricole disposent d'un bilan de phosphore conforme.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ.

Objectif gouvernemental 3.2 | Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

Action 16: Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales.

Indicateur 1 Publication des guides actualisés.

Cible Mars 2018.

Résultat Progresse bien.
Pour l'année en cours, les résultats prévus sont atteints.

Résultats détaillés Les Guides des normes reconnues par La Financière agricole en matière de pratiques culturelles pour les Pommes de terre et les Céréales, maïs-grain et oléagineux ont été mis à jour et publiés au mois de janvier 2016. Ces guides intègrent désormais deux nouvelles pratiques agroenvironnementales: l'une est liée à l'agriculture biologique; et l'autre à l'utilisation des néonicotinoïdes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES.

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités de l'action communautaire et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Action 17: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Indicateur 1 Nombre d'actions réalisées.

Cible Au moins une annuellement.

Résultat Progresse bien.

Résultats détaillés

Quatre actions ont été réalisées.

Deux contributions financières ont été accordées à l'organisme Au cœur des familles agricoles au mois d'avril 2015 et mars 2016. Cet organisme a pour mission de créer un réseau d'entraide au sein du milieu agricole en privilégiant une approche proactive et participative d'intervention (formation, sensibilisation, entraide communautaire, etc.).

Une autre contribution financière a également été accordée à l'organisme les Moissonneurs solidaires au mois de mars 2016.

De plus, une activité bénévole organisée par les employés de l'organisation a été réalisée auprès de l'organisme les Moissonneurs solidaires le 10 novembre 2015 afin de participer à la récolte des légumes. Cet organisme a notamment pour mission de développer une alternative d'approvisionnement en légumes frais au profit des banques alimentaires et d'aider des personnes en difficulté à réintégrer leur place en société à travers des travaux agricoles.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Action 18: Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.

Indicateur 1 Mise en place du cadre normatif.

Cible Septembre 2017.

Résultat Progresse bien.

Résultats détaillés

Un comité de travail multidisciplinaire a été formé afin d'élaborer un cadre normatif pour baliser la mise en œuvre de mesures ou programmes visant à résoudre les problématiques identifiées.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS.

Objectif
gouvernemental 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

Action 19: Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes.

Indicateur 1	Adoption de la directive.
Cible	Mars 2017.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	L'élaboration de la directive n'est pas encore amorcée. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS.

Objectif
gouvernemental 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

Action 20: Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC).

Indicateur 1	Taux de participation aux sollicitations des MRC.
Cible	100 %.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	La Financière agricole a participé à neuf rencontres parmi les 13 invitations reçues. Ainsi le taux de participation pour l'année 2015-2016 a été de 69 %.

Action 21: Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole.

Indicateur 1	Participations dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100 % des régions.
Résultat	Progresse bien. La cible annuelle est atteinte.
Résultats détaillés	Au cours de l'année, 41 participations se sont déroulées auprès d'organismes ou de comités répartis dans 100 % des régions administratives à caractère agricole.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Objectif gouvernemental 6.4 | Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.

Action 22: Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles.

Indicateur 1	État de situation sur la contribution de La Financière agricole.
Cible	Mars 2016.
Résultat	Atteint.
Résultats détaillés	Au cours de l'exercice, La Financière agricole a contribué au déploiement de l'outil de gestion des risques « Agrométéo ». Cet outil vise à fournir des informations climatiques adaptées qui révèlent l'impact du climat actuel et du climat futur sur les systèmes agricoles et permet de mieux orienter les activités du secteur. La contribution de La Financière agricole dans le déploiement de cet outil a consisté notamment à collaborer avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la rédaction d'une demande de financement déposée auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le 30 juin 2015. Cette demande a donné lieu à une entente de contribution entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, laquelle a été signée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le 26 novembre 2015. La contribution financière de La Financière agricole combinée à celle du MAPAQ est de 1,2 M\$ sur un coût total de 3,1 M\$. Cette contribution a permis d'acquérir et d'installer un réseau de 89 stations météorologiques à données automatiques sur le territoire agricole québécois. Les données collectées par ces stations sont accessibles en tout temps par l'intermédiaire du site Web www.agrometeo.org. Le 31 mars 2016, l'acquisition et l'installation de ces 89 stations étaient achevées. Conformément à l'entente, La Financière agricole a également participé aux travaux du comité de mise en œuvre de l'outil « Agrométéo » qui consistent principalement à veiller au bon déroulement du projet. De plus, La Financière agricole prendra en charge l'administration du projet. La Financière agricole a ainsi contribué à déployer un outil qui permet de rehausser la capacité des entreprises agricoles à gérer les risques directs et indirects propres au secteur agricole. L'accès à ces données permettra d'appuyer la prise de décision des entreprises agricoles en ce qui concerne la gestion au quotidien des risques susceptibles d'influencer leur rentabilité et leur compétitivité et de s'adapter aux changements climatiques et aux sinistres naturels (lutte aux ennemis des cultures, variations climatiques, etc.).

Action 23: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ».

Indicateur 1	Dépôt du plan d'action.
Cible	Novembre 2016.
Résultat	À surveiller.
Résultats détaillés	Le plan d'action n'a pas encore été élaboré. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible. Cette action est complémentaire à la réalisation du Plan de modernisation de l'ASREC 2014-2018. Plusieurs actions prévues au Plan de modernisation ont été réalisées au 31 mars 2016, certaines ayant été priorisées.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

Objectif
gouvernemental 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique.

Action 24: Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires.

Indicateur 1 Dépôt de l'analyse d'opportunité.

Cible Mars 2018.

Résultat À surveiller.

Résultats détaillés Les travaux ne sont pas encore amorcés. Toutefois, cela ne remet pas en question l'atteinte de la cible.

Déclaration de services et satisfaction de la clientèle

Déclaration de services

La Financière agricole déploie divers moyens pour faire connaître et décrire son offre de services à sa clientèle. Son site Web a été complètement repensé, ses documents d'information sont toujours à jour et sa ligne téléphonique unique achemine les appels des clients directement au centre de services qui les dessert. Grâce au travail quotidien de près de 200 conseillers rapidement disponibles, La Financière agricole est en mesure de répondre à tout besoin d'information. De plus, elle publie depuis plus de 10 ans une déclaration de ses engagements envers la clientèle.

En 2015-2016, ces engagements ont été en partie reformulés et le contenu a été restructuré pour correspondre aux meilleures pratiques en ce domaine. Cette déclaration sera affichée bien en vue dans les lieux fréquentés par la clientèle, dans nos centres de services et au siège social tout en étant disponible sur notre site [Web](#).

Cette mise à jour sera suivie dans les prochains mois d'ajouts pour tenir compte de différents travaux en cours concernant l'organisation de la prestation de services.

Par ailleurs, pour appuyer cette performance, l'organisation du travail effectué dans le réseau régional a été remodelée en 2015-2016 selon un découpage en cinq territoires. Ce mode de fonctionnement permettra d'optimiser l'utilisation des ressources en fonction de la fluctuation des besoins de la clientèle.

Satisfaction de la clientèle

La Financière agricole réalise périodiquement des sondages de satisfaction auprès de sa clientèle. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la société d'assurer un suivi de la satisfaction de ses clients et d'améliorer sa prestation de services. Elle permet également de rendre compte de l'évolution de l'atteinte des quatre objectifs liés aux taux de satisfaction de la clientèle identifiés dans la planification stratégique 2015-2018.

Au mois de mars 2016, un questionnaire sécurisé a été transmis directement par courriel à la clientèle. Du 3 au 17 mars, ce sont 2 372 clients qui ont répondu au sondage en ligne générant ainsi un taux de réponse représentatif de 9,7%.

Ce sondage révèle une amélioration de la satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole et de ses services comparativement à l'an dernier. En fait, le taux de satisfaction générale à l'égard de la société est de 81% (77% en 2015). Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, 78% des répondants indiquent être satisfaits (74% en 2015). Les services en ligne obtiennent également une très bonne performance puisque 76% des répondants se disent satisfaits envers ceux-ci (73% en 2015). Encore cette année, le personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il se démarque par de hauts taux de satisfaction, soit de 86% et plus pour les sept aspects évalués par les répondants (84% et plus en 2015). Par ailleurs, l'éventail des programmes est jugé satisfaisant par 69% des clients sondés, comparativement à 67% l'an dernier. La Financière agricole est également perçue de façon positive par la plupart des répondants, puisque 72% d'entre eux recommanderaient ses services (70% en 2015).

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole permet:

- d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction;
- de soutenir la qualité de ses services en offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

L'organisation s'engage à traiter toutes les plaintes dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.

Aux fins de l'application de la Politique, une plainte est l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par la clientèle et les partenaires qui s'estiment lésés (préjudice) ou qui allèguent avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service dispensée par la société ou de l'administration des produits offerts par cette dernière.

En 2015-2016, La Financière agricole a traité 23 plaintes, comparativement à 57 en 2014-2015. Des 23 plaintes reçues, 16 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente 69,6 % d'entre elles. Comparativement à l'exercice financier 2014-2015, 84,2 % des plaintes avaient été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables, comme cela est prévu dans la politique.

TABLEAU 3
Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2015-2016 (Nombre)	2015-2016 (%)	2014-2015 (Nombre)	2014-2015 (%)
Programme d'assurance récolte: système collectif et système individuel	5	21,7	30	52,6
Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec	7	30,4	13	22,8
Programmes de financement agricole et forestier	1	4,4	5	8,8
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6	26,1	4	7,0
Sauvagine	-	-	2	3,5
Processus administratif	2	8,7	2	3,5
Service à la clientèle	2	8,7	1	1,8
Total	23	100	57	100

Gestion des ressources

Ressources humaines

Au 31 mars 2016, La Financière agricole comptait 579 personnes, en excluant les étudiants et les stagiaires. Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, elle a utilisé 546 équivalents à temps complet (ETC), comparativement à l'exercice précédent, alors qu'un total de 589 ETC avait été utilisé. Cela représente une diminution de 7,3%. La baisse enregistrée depuis le 31 mars 2014 est encore plus éloquent puisque lors de l'exercice financier de 2013-2014, l'organisation comptait 618 ETC, ce qui constitue un écart de 72 ETC avec l'année en cours. Il importe de spécifier que pour 2015-2016, la cible de 627 ETC fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée.

TABLEAU 4

Répartition des employés au 31 mars 2016 par secteur et catégorie d'emploi¹

Secteur	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total au 31 mars 2016	Total au 31 mars 2015	Écart
Siège social	19	182	78	279	274	5
Réseau régional	14	135	151	300	318	-18
Total	33	317	229	579	592	-13

1. Ces données excluent les étudiants et les stagiaires.

Source: Système automatisé de la gestion des informations sur le portrait du personnel au 31 mars 2016.

TABLEAU 5

Répartition des ressources humaines (ETC utilisés) par secteur et catégorie d'emploi en 2015-2016

Secteur	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total 2015-2016	Total 2014-2015	Écart
Siège social	20	168	77	265	274	-9
Réseau régional	13	114	154	281	315	-34
Total	33	282	231	546	589	-43

TABLEAU 6

Répartition des ressources humaines (ETC utilisés) par région administrative et catégorie d'emploi en 2015-2016

Région administrative ¹	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total
Bas-Saint-Laurent	2	16	16	34
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	5	9	15
Mauricie	1	6	7	14
Estrie	1	10	10	21
Outaouais	1	3	8	12
Abitibi-Témiscamingue	1	3	6	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	1	2	3
Chaudière-Appalaches ²	22	190	106	318
Lanaudière	0	7	7	14
Laurentides	0	3	5	8
Montérégie	3	27	39	69
Centre-du-Québec	1	11	16	28
Total	33	282	231	546

1. Les régions suivantes ne comptent aucun ETC : Capitale-Nationale, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Laval.

2. Incluant les employés du siège social.

Formation et perfectionnement du personnel

Compte tenu de la décision du gouvernement du Québec de limiter à 1% le pourcentage de la masse salariale investi en formation, les activités de développement offertes ont été ciblées et limitées à l'essentiel. Pour 2015-2016, c'est 1,06 % de la masse salariale qui a été investi en formation, en considérant uniquement les activités admissibles au sens de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce pourcentage atteint 1,2 % lorsque toutes les activités de développement sont comptabilisées. Globalement, ce sont les activités permettant de développer les compétences du personnel en agriculture qui ont été priorisées puisqu'elles sont en lien direct avec la mission de l'organisation. De plus, devant la volonté de l'organisation d'améliorer sa performance, des activités de développement visant à optimiser les processus à l'aide du programme *Lean management* ont également été offertes.

TABLEAU 7

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité en 2015-2016¹

Champ d'activité	Année financière 2015-2016 (%)
Favoriser le développement des compétences en agriculture	36,5
Optimiser les processus à l'aide de la démarche <i>Lean management</i>	19,8
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	11,5
Acquérir de nouvelles connaissances en bureautique et en informatique	10,8
Promouvoir la santé et la sécurité	2,0
Autres formations (ex.: SAGIR, formations juridiques, préparation à la retraite, etc.)	19,4

1. La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

TABLEAU 8

Évolution des dépenses de formation

Année financière	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne (Nombre)	Dépense moyenne par personne ¹ (\$)
2013-2014	2,2	3,1	1 236
2014-2015	1,2	1,9	673
2015-2016	1,2	2,1	737

1. Incluant les salaires.

TABLEAU 9

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

Année financière	Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	Professionnels, avocats et notaires	Techniciens et personnel de bureau
2013-2014	6,7	3,3	1,5
2014-2015	4,6	1,8	1,3
2015-2016	2,9	2,2	1,4

Planification de la main-d'œuvre

MOUVEMENT DU PERSONNEL

En 2015-2016, l'organisation a connu 30 départs à la retraite comparativement à 21 l'année précédente. Le taux de départ volontaire, qui est composé des départs à la retraite, des mutations, des promotions avec concours hors de l'organisation et des démissions, a diminué de deux points de pourcentage pour se situer à 6,6% en 2015-2016. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des départs en mutation.

L'organisation a effectué 59 embauches au cours de l'année 2015-2016, comparativement à 57 en 2014-2015, et 47% d'entre elles ont permis d'accueillir du personnel régulier, ce qui assure un bassin de relève intéressant pour l'organisation.

TABEAU 10

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi

Année financière	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	5	1	2
Professionnels, avocats et notaires	17	13	13
Techniciens et personnel de bureau	14	7	15
Total	36	21	30

TABEAU 11

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Année financière	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Taux de départ volontaire (%)	7,7	8,6	6,6

Mobilisation du personnel

Un sondage sur la mobilisation des employés a été réalisé au cours de l'année. Différentes dimensions étaient mesurées: l'appartenance et l'engagement, l'organisation du travail, la supervision, l'expertise, l'information, la communication, les pratiques organisationnelles, la santé, la sécurité, la qualité de vie au travail, la collaboration et le travail d'équipe. Le taux de mobilisation organisationnel obtenu est de 76%. Bien que ce résultat soit très satisfaisant, un plan d'action sera mis en place pour améliorer certaines dimensions et en consolider d'autres, car il s'avère que des employés mobilisés rendent l'organisation encore plus efficiente. De plus, le nombre moyen de jours d'absences en maladie et en invalidité vient confirmer la contribution des employés à la performance organisationnelle puisqu'il est de 8,5 pour l'organisation et de 14,6 pour l'ensemble de la fonction publique.

Transfert d'expertise

La performance de l'organisation repose en grande partie sur l'expertise de ses ressources humaines. À cet effet, des travaux visant à identifier les postes vulnérables en raison de leur caractère unique au sein de l'organisation ont été réalisés et des plans de transfert d'expertise sont en développement. L'organisation compte sur différents moyens pour favoriser le partage d'expertise, dont des cellules de travail qui ont été mises en place par les employés, dans le cadre d'un projet d'optimisation des processus.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Si l'exercice 2015-2016 n'a pas permis d'atteindre la cible de 25% à l'égard de l'embauche des groupes cibles avec un résultat de 14,3%, les données cumulatives depuis l'année 2010 témoignent de cette préoccupation avec un taux de 21% (n=19/92). Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de La Financière agricole.

TABLEAU 12

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2015-2016¹

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	28	19	7	5	59
Nombre d'employés en place au 31 mars 2016	545	29	2	0	576

1. Au 31 mars 2016, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 13

Embauche des membres de groupes cibles en 2015-2016¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2015-2016	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	28	1	-	-	3	4	14,3
Occasionnel	19	1	-	-	-	1	5,3
Étudiant	7	-	-	-	-	-	0
Stagiaire	5	-	-	-	-	-	0

1. Au 31 mars 2016, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 14

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Année financière	Régulier (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2011-2012	16,7	4,8	6,5	-
2012-2013	24,0	6,0	8,0	5,0
2013-2014	12,5	3,5	5,4	8,3
2014-2015	-	-	-	5,0
2015-2016	14,3	5,3	-	-

TABLEAU 15

Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Employés réguliers dans le groupe cible en 2016 (Nombre)	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2016 (%)	Employés réguliers dans le groupe cible en 2015 (Nombre)	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2015 (%)	Employés réguliers dans le groupe cible en 2014 (Nombre)	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014 (%)
Communauté culturelle	11	2,0	11	2,0	11	1,9
Autochtone	3	0,6	3	0,6	4	0,7
Anglophone	5	0,9	5	0,9	6	1,0
Personne handicapée	7	1,3	5	0,9	6	1,0

TABLEAU 16

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier
Résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2016

Groupe cible	Personnel d'encadrement Nombre (%)	Personnel professionnel Nombre (%)	Techniciens et personnel de bureau Nombre (%)	Total Nombre (%)
Communauté culturelle	-	9 (3,0)	2 (1,0)	11 (2,0)
Autochtone	-	2 (0,7)	1 (0,5)	3 (0,6)
Anglophone	1 (3,0)	2 (0,7)	2 (1,0)	5 (0,9)
Personne handicapée	-	3 (1,0)	4 (1,9)	7 (1,3)
Total	1 (3,0)	16 (5,3)	9 (4,3)	26 (4,8)

TABLEAU 17

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2015-2016¹

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	28	19	7	5	59
Nombre de femmes embauchées	17	15	6	2	40
Taux d'embauche de femmes (%)	61	79	86	40	67,8

1. Au 31 mars 2016, l'organisation comptait cinq employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.

TABLEAU 18

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Techniciens et personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	33	303	209	545
Femmes	9	164	136	309
Taux de représentativité des femmes (%)	27,3	54,1	65,1	56,7

Ressources financières

Cadre financier

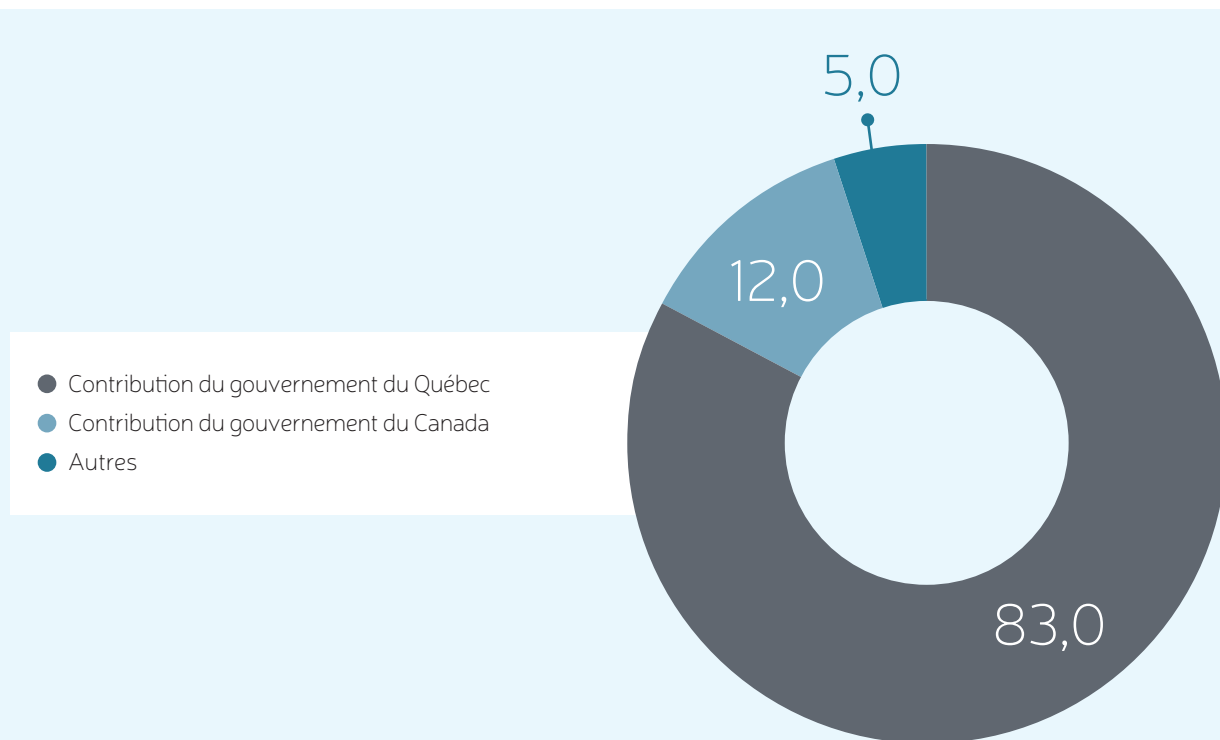
Pour l'exercice 2015-2016, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 447,4 millions de dollars à La Financière agricole, une diminution de 37,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute une contribution de 2,7 millions de dollars provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'administration du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Finalement, s'ajoute la contribution annuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de 1,4 million de dollars pour la gestion du Programme de financement forestier.

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu de l'entente *Cultivons l'avenir 2*, dont le Québec est signataire. Ces contributions s'élèvent à 67,8 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016.

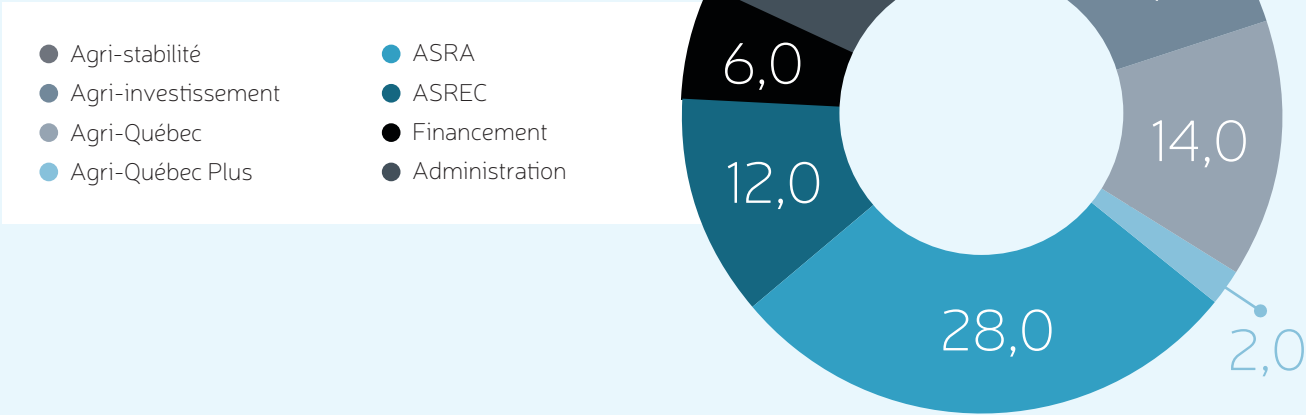
L'effet combiné d'un contexte économique favorable en agriculture, d'une gestion efficace des programmes et d'un contrôle rigoureux du budget a eu un impact positif sur la situation financière de la société. Pour l'exercice financier 2015-2016, l'excédent des revenus sur les charges est de 256 millions de dollars.

GRAPHIQUE 24

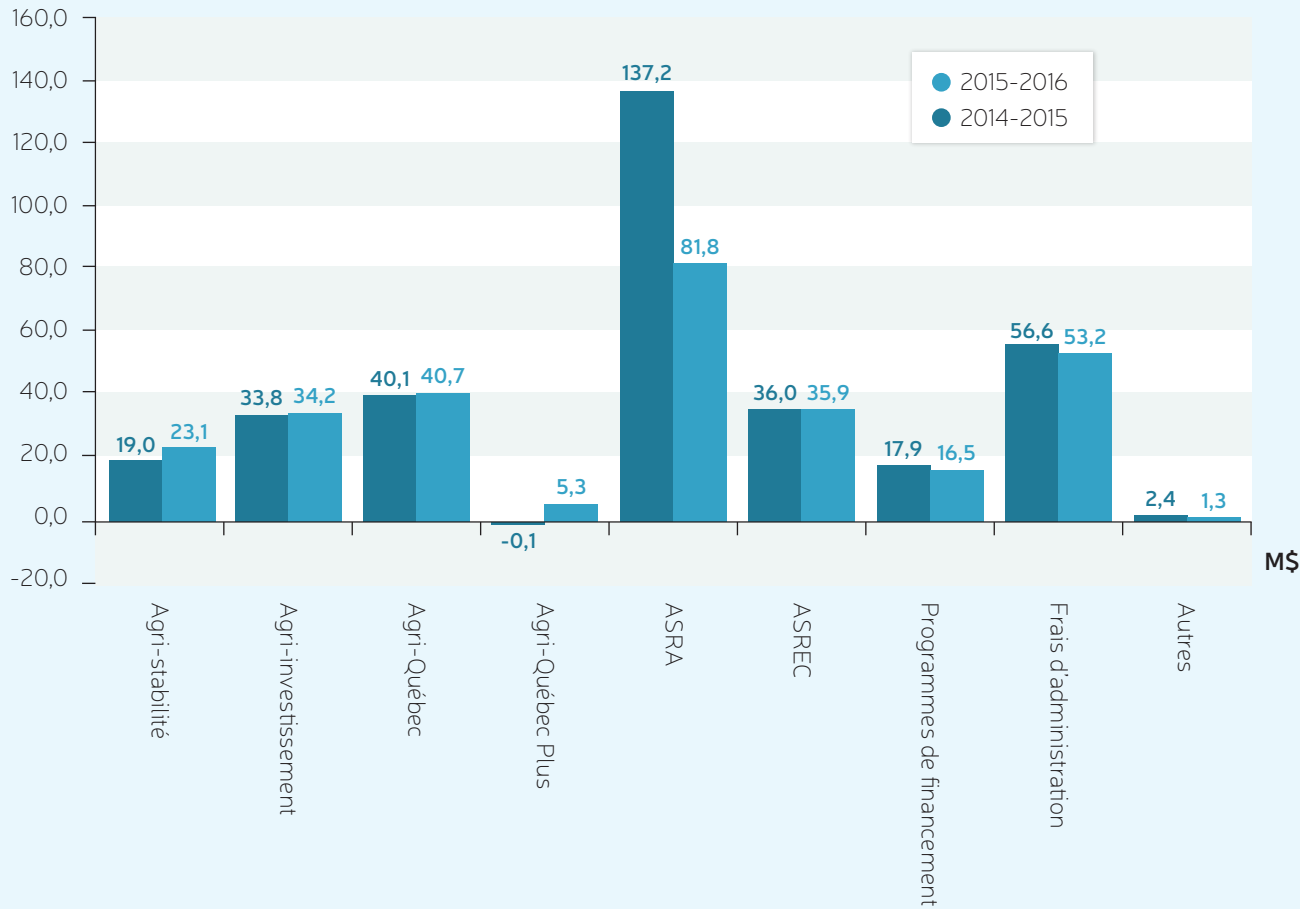
Sources de revenus en 2015-2016 (%)



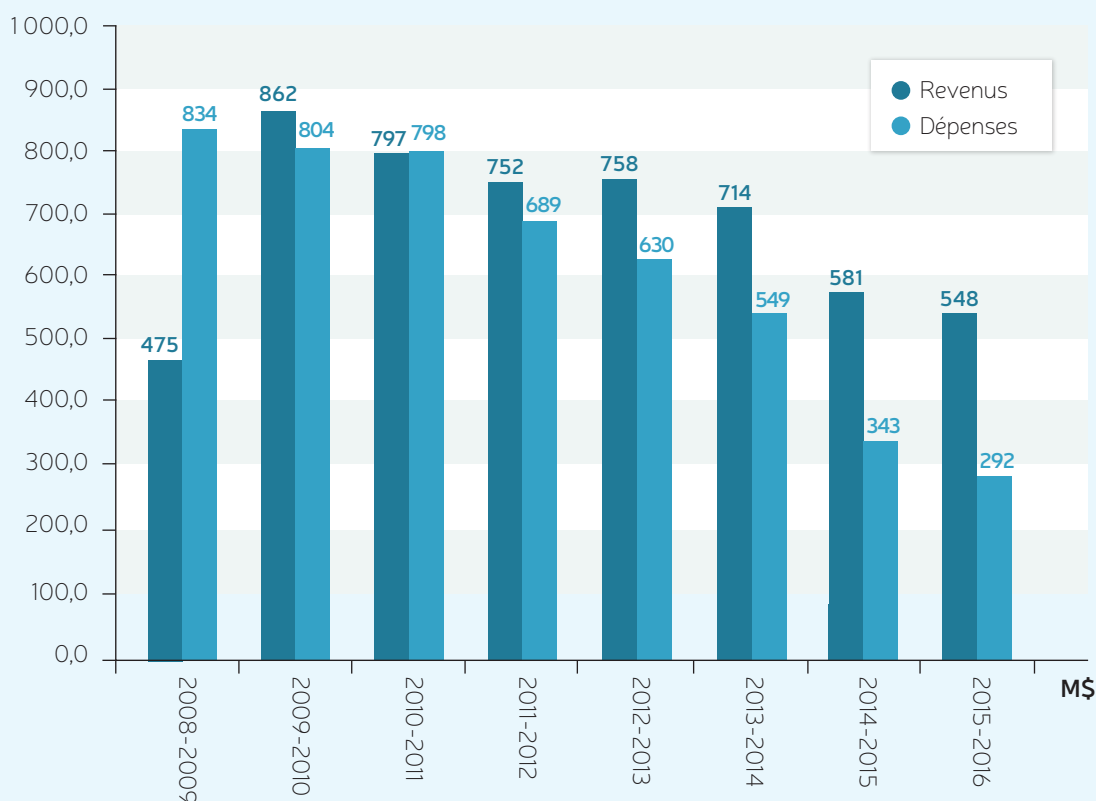
GRAPHIQUE 25
Répartition des ressources financières en 2015-2016 (%)



GRAPHIQUE 26
Répartition des ressources financières en 2014-2015 et 2015-2016



GRAPHIQUE 27
Historique des revenus et dépenses



Au mois de mai 2015, le gouvernement du Québec a approuvé la constitution d'une réserve de 317 millions de dollars pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, et ce, afin de contrer les risques exceptionnels auxquels La Financière agricole est exposée. Cette réserve est capitalisée en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents annuels générés par la société.

Au 31 mars 2016, la capitalisation de la réserve est de 170 millions de dollars. Pour ce qui est du Compte dédié aux garanties de prêts, le montant de la réserve requis pour respecter les obligations contractées advenant un contexte économique difficile a été atteint.

Également, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des producteurs agricoles et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

Le comité de vérification du conseil d'administration assure un rôle-conseil sur l'utilisation optimale des ressources, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses et de l'état des placements et des emprunts.

Dépenses administratives

Pour l'exercice financier 2015-2016, La Financière agricole disposait de crédits budgétaires de 55,1 millions de dollars. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter ses crédits budgétaires.

TABLEAU 19

Évolution des dépenses administratives¹ avant consolidation (en millions de dollars)

Nature des dépenses	Crédits budgétaires	Dépenses réelles		Écart ² (\$)	Variation ³ (%)
	2015-2016	2015-2016	2014-2015		
Masse salariale	44,3	41,9	45,1	-3,2	-7,1
Dépenses de fonctionnement	10,8	9,0	10,0	-1,0	-10,0
Total	55,1	50,9	55,1	-4,2	-7,6

1. Crédits budgétaires autorisés par le gouvernement.

2. Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Les dépenses administratives de La Financière agricole, avant consolidation, totalisent 50,9 millions de dollars pour 2015-2016, ce qui représente une économie de 4,2 millions de dollars, soit une diminution de 7,6 % comparativement à 2014-2015. Cette diminution s'explique principalement par le contrôle serré des dépenses, l'optimisation des processus, ainsi que la révision des hypothèses reliées à l'établissement de la provision pour les congés de maladie accumulés des employés sur la base de l'entente de principe conclue au mois de décembre 2015. Ainsi, la dépense liée aux traitements et aux avantages sociaux a diminué de 7,1 %, et les autres dépenses administratives ont diminué de 10 % par rapport à 2014-2015.

État des placements et des emprunts

Les rendements réalisés sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice financier représentent 2,61 % pour le Compte dédié aux garanties de prêts et de 0,50 % pour le Fonds d'assurance récolte. Le rendement espéré sur un horizon de 10 ans est de 4,8 % pour le portefeuille du compte dédié et de 4 % pour le portefeuille du Fonds d'assurance récolte. Au mois de janvier 2016, un nouveau portefeuille a été créé afin de capitaliser une réserve qui permet de contrer les risques exceptionnels liés à l'ASRA et aux programmes AGRI (Réserve). Au 31 mars 2016, le solde de la Réserve était de 170 millions de dollars.

Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme au cours de l'année par La Financière agricole se situe à 0,86 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est supérieur de 19 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 220,6 millions de dollars, et les revenus d'intérêts générés ont été de 2,2 millions de dollars.

Au 31 mars 2016, le montant de l'encours des emprunts de La Financière agricole s'élevait à 38,9 millions de dollars. Ce montant a servi à une ouverture de crédit consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Les opérations de financement des emprunts à court terme sont régies par un régime d'emprunt autorisé par le gouvernement du Québec. En vertu du décret daté du 17 juin 2015, La Financière agricole peut contracter des emprunts à court terme d'un montant autorisé de 520 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2016. Cependant, le niveau du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables diminuent au fur et à mesure que La Financière agricole capitalise la Réserve d'un montant équivalent. Au 31 mars 2016, le compte de la Réserve étant de 170 millions de dollars, le régime d'emprunts se situe donc à 350 millions de dollars.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2015-2016 s'est établi à 0,90 %. Ce taux est inférieur de sept points de base par rapport à l'objectif du conseil d'administration et a ainsi permis de réduire de 92 826 dollars les charges d'intérêts supportées par La Financière agricole au cours de l'exercice.

Ressources informationnelles

D'année en année, des efforts sont consacrés à l'entretien et à l'évolution des actifs déjà en place. En parallèle, des systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle.

Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours du dernier exercice, La Financière agricole a poursuivi son processus de vérification des vulnérabilités internes et externes.

Une amélioration à la sécurité des appareils mobiles a été apportée par le cryptage des informations qu'ils contiennent.

Des essais effectués confirment également que le plan de relève est à jour et qu'il permet en tout temps la reprise des actifs informationnels de façon adéquate, permettant ainsi le maintien des services à la clientèle. La Financière agricole a, par ailleurs, poursuivi l'amélioration des composantes de sécurité physique et logique.

L'infrastructure technologique est continuellement mise à niveau pour soutenir les opérations et les systèmes de mission. Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu approximativement au même niveau que l'an passé, soit à 99,8%.

Architecture d'entreprise

L'architecture d'entreprise est l'expression globale des stratégies clés des affaires, de l'information, des solutions (applications) et des infrastructures ainsi que leurs répercussions sur les fonctions et les processus d'affaires. C'est un exercice important qui trace la ligne aux futurs développements de systèmes et autres activités en ressources informationnelles. L'architecture d'entreprise vise les principaux objectifs suivants:

- répondre aux exigences liées à la saine gestion des ressources informationnelles et à la nécessité de posséder un plan d'ensemble connu et partagé par tous les intervenants;
- encadrer les projets en ressources informationnelles avec une vision claire et partagée en matière de prestation de services et d'utilisation des ressources informationnelles.

Dans ce contexte, La Financière agricole s'est dotée, en 2013, d'une architecture d'entreprise en vue d'entreprendre la modernisation de l'ensemble de sa prestation de services auprès de sa clientèle et de contrer la désuétude de ses actifs informationnels. Les principes directeurs de cette architecture sont basés sur une approche client. Parmi les travaux réalisés, mentionnons l'actualisation du plan d'action et de la stratégie de mise en œuvre ainsi que la conception d'une vision de la prestation de services.

Développement des solutions d'affaires

Au cours de l'année 2015-2016, de nouveaux systèmes et fonctionnalités ont été livrés ou sont en cours de réalisation afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation. Les tableaux ci-après font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles. Ils présentent ces projets de même que leur état d'avancement au 31 mars 2016 et les ressources qui leur ont été affectées.

TABLEAU 20

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	État d'avancement au 31 mars 2016	Explication sommaire des écarts
Arrimage à Agri-Trace Web	100%	À la demande d'Agri-Traçabilité Québec, l'échéancier initial a été reporté. D'abord prévue au mois de mai 2015, la mise en œuvre de la solution a été achevée au mois de mars 2016.
Modifications aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus 2014	100%	Le projet s'est déroulé comme prévu.
Collecte de données financières (phase de réalisation)	35%	Le projet se déroule comme prévu.
Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique	90% pour l'analyse préliminaire	L'analyse est toujours en cours.
Modernisation de l'assurance récolte – Foin (phase de réalisation)	56%	Le projet se déroule comme prévu.
Modernisation de l'assurance récolte – nouvelles protections 2016 (phase de réalisation)	37%	Le projet se déroule comme prévu.
Modernisation de la protection contre la hausse des taux d'intérêt (phase de réalisation)	37%	Le projet se déroule comme prévu.

Note: Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase de réalisation correspond à l'ensemble des investissements réalisés depuis le début du projet (incluant la phase d'analyse préliminaire) par rapport au budget total autorisé par le conseil d'administration. Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase d'analyse préliminaire correspond à l'avancement des travaux de cette phase seulement.

TABLEAU 21

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles en 2015-2016

Liste des projets	Coût en ressources humaines prévues (000 \$) ¹	Coût en ressources humaines utilisées (000 \$) ¹	Coût en ressources financières prévues (000 \$) ²	Coût en ressources financières utilisées (000 \$) ²	Explication sommaire des écarts
Arrimage à Agri-Trace Web	117,0	133,6	-	-	Le projet a été réalisé dans le respect du budget total autorisé. Cependant, certains travaux prévus l'an dernier ont plutôt été réalisés cette année.
Modifications aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus 2014	182,8	117,8	-	-	Le projet est terminé et les travaux ont été moins complexes que ce qui était prévu.
Collecte de données financières (réalisation)	364,7	540,3	534,0	164,7	Les travaux ont été réalisés en plus grande proportion que ce qui était prévu par des ressources internes.
Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique (analyse préliminaire)	129,9	14,3	300,0	12,0	L'analyse préliminaire est toujours en cours. Les travaux ont cependant été suspendus momentanément en cours d'année pour permettre de réévaluer les besoins. Les travaux doivent reprendre en 2016-2017.
Modernisation de l'assurance récolte – Foin (réalisation)	142,6	245,4	-	-	L'évaluation des coûts de ce projet n'était pas complétée au moment de produire les prévisions annuelles.
Modernisation de l'assurance récolte – nouvelles protections 2016 (réalisation)	229,2	71,9	-	-	L'évaluation des coûts de ce projet n'était pas terminée au moment de produire les prévisions annuelles.
Modernisation de la protection contre la hausse des taux d'intérêt (réalisation)	173,4	140,2	-	-	La réalisation de ce projet est répartie sur deux exercices financiers. Une partie des travaux a été reportée en 2016-2017. La solution doit cependant être livrée au mois de février 2017 comme cela était prévu initialement.

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions, la location de biens et les frais connexes.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Financière agricole avait planifié, au début de l'année 2015-2016, des dépenses en ressources informationnelles d'un peu moins de 9,5 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles d'un peu plus de 8,5 millions de dollars. Cet écart s'explique principalement par le report des projets identifiés au plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise. Certaines priorités ont été revues au cours de l'année, notamment pour tenir compte de la capacité organisationnelle. À cet égard, près de 1,1 million de dollars de moins que ce qui était prévu en contrats de services professionnels ont été consentis.

TABLEAU 22

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2015-2016

Catégorie d'activités	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	826,0	732,3	Le recours à la sous-traitance a été moins important que ce qui était prévu.
Activités de continuité	6 385,3	6 248,7	Écart non significatif.
Projets	2 261,5	1 525,2	Cet écart s'explique principalement par le démarrage tardif d'un projet et le report d'un autre à l'année suivante. Ces délais ont eu comme conséquence de réduire le recours à la sous-traitance.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	9 472,8	8 506,2	

Prestation électronique de services

La Financière agricole offre des services sur Internet depuis plus de 15 ans. Régulièrement, des fonctionnalités sont ajoutées aux dossiers clients en ligne ou des modes de fonctionnement sont améliorés. Outre la consultation des éléments relatifs aux différents programmes, les clients effectuent, depuis plusieurs années, des transactions directement à l'aide de leur ordinateur, évitant ainsi des délais, l'utilisation de formulaires ou des démarches plus élaborées.

En 2015-2016, 56 % des 25 000 clients ont utilisé leur dossier en ligne, soit le même taux que l'an dernier. En 2013-2014, il s'établissait à 58 %. Au cours de l'année, 13 905 dossiers clients ont été consultés ou ont fait l'objet de transactions par des personnes authentifiées et que les clients ont autorisées eux-mêmes. Parmi ces accès, 5 075 dossiers clients ont été consultés par des personnes qui étaient propriétaires de l'entreprise cliente. Des partenaires autorisés ont pu consulter ou traiter 7 159 dossiers. Ces partenaires sont précieux pour nos clients puisqu'ils effectuent souvent des tâches importantes en leur nom, comme l'établissement de leurs données financières annuelles.

Le volet informatif du site Web de La Financière agricole a été refondu compte tenu de l'âge du site et du besoin de s'adapter aux plateformes mobiles. Après deux mois de mise en ligne du nouveau site Web, la fréquentation a augmenté de 5,9 % par rapport à l'an dernier pour la même période. De même, les visites faites à partir d'un appareil mobile ont été significativement plus élevées (45 %).

Optimisation des processus

La Financière agricole a poursuivi le développement et le déploiement de son offre de services en *Lean management*. Un plan de pérennité de la démarche a été élaboré et le développement de l'expertise interne s'est poursuivi. Des formations adaptées au contexte de La Financière agricole ont été conçues, et une communauté de pratique a été mise en place afin de permettre le partage des expériences et des connaissances entre les participants. À cet effet, au cours de l'année, 100 % des gestionnaires et 32 % des employés de La Financière agricole ont reçu la formation de base de niveau ceinture blanche du *Lean management*. En parallèle, cinq agents internes ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'une certification *Lean management*, dont quatre de niveau ceinture verte et un de niveau ceinture noire. De plus, afin d'assurer la pérennité de la démarche d'optimisation des processus, La Financière agricole a conçu une formation sur mesure de niveau ceinture jaune, plus complète, pour mieux soutenir les gestionnaires qui ont à gérer, mesurer et contrôler le déploiement de nouveaux processus. Par cette action, La Financière agricole désire mettre en place les conditions gagnantes pour assurer l'optimisation de ses processus organisationnels, au bénéfice de sa clientèle.

En date du 31 mars 2016, trois projets d'optimisation étaient achevés, soit le processus de gestion de la demande de garantie de prêt, le processus de traitement des dossiers AGRI et le processus de traitement des demandes de requêtes. Ces trois projets sont maintenant en phase d'amélioration continue. Cinq autres projets d'optimisation étaient par ailleurs en évaluation d'opportunité.

TABLEAU 23

Projets d'optimisation des processus terminés au 31 mars 2016

Projet	Résultat
Demande de garantie de prêt	• Réduction des délais de traitement moyens de 30%. • Réduction de 50% de l'inventaire des dossiers en attente. • Amélioration de la performance organisationnelle. • Standardisation des processus.
Traitement des AGRI	• Réduction du délai de traitement moyen de 60% pour la portion du traitement optimisé. • Réduction de 30% de l'inventaire des dossiers en attente. • Amélioration de la performance organisationnelle.
Gestion des demandes de requêtes de données	• Réduction des délais de traitement (en évaluation). • Amélioration du respect des échéanciers (en évaluation). • Projet ayant permis la certification ceinture verte d'un agent de l'organisation.

Autres pratiques de gestion

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Indicateurs significatifs de l'organisation et performance comparée

La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de sa performance et l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un Tableau de bord de gestion, lequel a fait l'objet d'une révision majeure au cours de la dernière année. Des travaux ont été réalisés en collaboration avec le comité de vérification afin de sélectionner des indicateurs significatifs permettant de mesurer, à des intervalles réguliers, la concrétisation des quatre critères de performance établis par la Commission de l'administration publique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole du Québec doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalement avec des entreprises similaires. L'étude de performance comparée 2015, confiée à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique, a été déposée au conseil d'administration de l'organisation au mois de mars 2015. Elle réfère aux données disponibles auprès des organisations participantes pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

Quatre organisations ont accepté de participer à l'étude de performance comparée 2015, soit trois organisations gouvernementales d'autres provinces canadiennes, de même qu'une institution financière. Elle incluait l'analyse de 10 indicateurs visant la mesure de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole, dont neuf sont issus du Tableau de bord de gestion de l'organisation.

Le tableau suivant présente 23 indicateurs significatifs identifiés afin d'évaluer l'efficacité et la performance de l'organisation en fonction des quatre critères de performance de la Commission de l'administration publique. Ce tableau inclut également une comparaison avec d'autres organisations provenant de l'étude de performance comparée 2015 pour les années 2009-2010 à 2012-2013. Les neuf indicateurs concernés sont identifiés en **verts**.

TABLEAU 24

Évolution des indicateurs significatifs de La Financière agricole du Québec (FADQ) depuis l'étude de performance comparée 2015¹

Indicateur	Résultats de l'étude						Évolution des résultats				
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations			
Suivi des indicateurs significatifs liés à la mission											
Financement											
1) Prêts autorisés (M\$)	833,7	-	765,0	-	809,3	-	997,1	-	1116,9	1104,2	1 295,7
2) Taux de perte sur les garanties de prêts (%)	0,32	0,48	0,35	0,24	0,19	0,37	0,28	0,38	0,15	0,10	0,01
3) Appui à la relève (M\$)	9,7	-	9,7	-	10,3	-	9,0	-	9,9	12,1	10
Assurance											
4) Valeurs assurées ASREC (M\$)	1165,5	-	1113,1	-	1136,7	-	1220,4	-	1269,3	1158,5	1136,6
5) Valeurs assurées ASRA (M\$)	3 739,7	-	3 573,5	-	3 624,7	-	3 503,2	-	3 290,6	3 101,6	3 108,1
Développement durable											
6) Dossiers structurants ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable (%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100

1. Ce tableau inclut une comparaison avec d'autres organisations provenant de l'étude de performance comparée 2015 pour les années 2009-2010 à 2012-2013. Les neuf indicateurs concernés sont identifiés en **verts**.

[illegible]

Indicateur	Résultats de l'étude						Évolution des résultats				
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations			
Suivi des indicateurs significatifs liés au service à la clientèle											
11) Taux global de satisfaction de la clientèle (%)	83	76	82	74	82	75	83	77	-	77	81
12) Pourcentage des décisions maintenues après révision par rapport aux décisions révisées (%) ¹⁾	79	68 ²	76	72 ²	75	49 ²	80	65 ²	62	62	64
13) Délai de traitement d'un dossier/ASREC (jours) ³⁾	34	34	27	29	31	34	27	30	25	24	21
14) Délai de traitement d'un dossier de financement (jours) ³⁾	10	14	11	15	11	14	11	14	10	9	9
Suivi des indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources											
15) Nombre moyen de jours d'absences en maladie et invalidité	-	-	10,5	12,4 ⁴	8,9	12,8 ⁴	7,8	12,8 ⁴	7,5	9,4	8,5
16) Coût de revient par client/ASREC (\$)	1 191	1 284	1 009	1 287	1 052	1 380	1 114	1 445	1 161	1 134	1 006
17) Coût de revient par client/Agri-stabilité (\$)	373	1 542	403	1 316	412	1 066	422	1 149	454	457	404
18) Coût de revient par client/Agri-investissement (\$) ⁵⁾	152	112	134	120	93	98	95	105	95	94	101

1. Cet indicateur a été mesuré et comparé avec les autres organisations étudiées pour les programmes ASREC et Agri-stabilité.

2. La moyenne est donnée à titre indicatif puisqu'il y a beaucoup de variation d'une année à l'autre dans les résultats obtenus. C'est une conséquence du faible nombre de dossiers révisés dans certaines organisations.

3. Ces délais excluent les jours en suspens.

4. Ces données réfèrent à la moyenne des organisations de la fonction publique.

5. Déterminé à partir du coût de revient total d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le programme Agri-investissement.

Indicateur	Résultats de l'étude								Évolution des résultats		
	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	2014-2015	2015-2016
	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations	FADQ	Moyenne des organisations			
19) Coût de revient Agri-Québec (\$)	–	–	–	–	99	–	87	–	94	98	163
20) Coût de revient ASRA	550	–	631	–	685	–	653	–	664	599	601
21) Coût de revient par client/Financement (\$)	1 386	2 072	1 460	2 126	1 509	2 036	1 632	2 056	1 736	1 685	1 664
22) Rendement du portefeuille ASREC (%)	8,48	–	7,62	–	2,42	–	3,51	–	6,61	6,29	0,50
23) Rendement du portefeuille du compte dédié (%)	6,69	–	10,64	–	6,80	–	7,91	–	9,45	11,18	2,61

L'évolution des résultats de La Financière agricole à l'égard des indicateurs mesurés dans l'étude de performance comparée 2015 s'avère relativement positive. En effet, pour cinq des neuf indicateurs à l'étude, les résultats de l'organisation se sont améliorés, pour deux autres ils se sont relativement maintenus, alors que seulement deux indicateurs ont subi une légère dépréciation.

Le délai de traitement d'un dossier ASREC s'élevait en moyenne à 30 jours durant la période couverte par l'étude de 2015, alors qu'il a été de 21 jours en 2015-2016, soit une amélioration de 30 %. Le coût de revient par client ASREC a également diminué. Il s'élevait en moyenne à 1 092 dollars durant la période couverte par l'étude de 2015, alors qu'il a été de 1 006 dollars en 2015-2016, soit une différence de 8 %. Ces diminutions s'expliquent principalement par la révision de certains processus administratifs entourant l'assurance récolte et la baisse des dépenses administratives due aux conditions climatiques de la saison 2015 qui ont été favorables à la production agricole dans la majorité des régions du Québec. Par conséquent, La Financière agricole a reçu moins d'avis de dommages.

En 2015-2016, le coût de revient par client pour le programme Agri-investissement était de 101 dollars, soit 7,81 % de plus que le coût en 2014-2015 qui était alors de 94 dollars. Néanmoins, ce coût a diminué de 15 % par rapport au coût moyen de l'étude de performance comparée de 2015 portant sur les années 2009 à 2013, lequel s'élevait à 119 dollars. Cette amélioration s'explique notamment par la diminution des coûts informatiques du programme.

L'indicateur portant sur le coût de revient par client à l'égard des programmes de financement était en moyenne de 1 497 dollars durant la période couverte par l'étude de 2015 (2009 à 2012). Le coût de revient a ainsi augmenté à 1 736 dollars en 2013-2014, pour ensuite redescendre à 1 664 dollars en 2015-2016. Le principal élément expliquant les variations du coût de revient est le nombre de clients actifs en financement. Par contre, le délai de traitement d'un dossier de financement a diminué. Il était de 11 jours en moyenne durant la période couverte par l'étude de 2015, alors qu'il a été de neuf jours en 2015-2016. Au cours de la dernière année, l'organisation a réalisé une démarche d'optimisation du traitement d'une demande de prêt, ce qui peut expliquer cette amélioration.

Par ailleurs, le taux de perte sur les garanties de prêts a également diminué. Il était de 0,29 % en moyenne au cours de l'étude de 2015, comparativement à 0,01 % en 2015-2016. Cette diminution peut s'expliquer par un contexte économique qui demeure favorable, depuis quelques années, au sein du secteur agricole.

En ce qui concerne l'indicateur portant sur les décisions maintenues après révision par rapport aux décisions révisées, il est important de mentionner, d'une part, que les décisions rendues sont basées sur les dispositions des programmes et des normes administratives et, d'autre part, que les paiements varient en fonction de la conjoncture économique du secteur agricole. Ces deux facteurs influencent le nombre de demandes de révision. Or, depuis les six dernières années, celui-ci est passé de 272 en 2009-2010 à 39 en 2015-2016.

Concernant les conclusions d'efficacité et de performance à tirer des résultats relativement aux autres indicateurs, elles sont présentées dans les sections suivantes : « [La Financière agricole : une organisation engagée](#) », « [Présentations des résultats 2015-2016](#) » et « [Gestion des ressources](#) ».

Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015

L'amélioration continue étant au cœur de ses préoccupations, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action découlant de son étude de performance comparée 2015. Il vise deux objectifs principaux :

- l'amélioration de sa performance;
- la réévaluation de son approche concernant sa démarche d'étalonnage, afin de lui permettre d'obtenir un portrait plus complet et utile de sa performance.

À noter que le Commissaire au développement durable a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole. Le rapport a été publié au printemps 2015. Le plan d'action de l'organisation tient compte des recommandations et commentaires émis par le Commissaire.

1. ACTIONS VISANT L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

Action proposée	Échéancier	Résultat au 31 mars 2016
1) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu.	Automne 2015	Dix analyses complémentaires concernant des aspects de l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu ont été réalisées: 1) Processus d'indemnisation à l'assurance récolte de l'Ontario qui s'effectue sur la base de déclarations de l'assuré (les vérifications et ajustements s'effectuent <i>a posteriori</i>). 2) Programme de gestion des risques – Céréales et oléagineux de l'Ontario qui offre un soutien de prix adapté au secteur, en fonction des coûts de production. 3) Programme de gestion des risques – Bétail de l'Ontario qui comprend des régimes d'assurance individuels pour les éleveurs de bovins, de porcs, de moutons ou de veaux. 4) Programme d'autogestion des risques – Produits horticoles comestibles de l'Ontario qui permet aux participants de déposer des fonds dans un compte pour en recevoir en contrepartie une contribution gouvernementale. 5) Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune (prédateurs naturels du bétail, gros gibiers ou sauvagine migratoire) du Manitoba. 6) Programme Agri-Protection – option de garantie contre l'humidité excessive du Manitoba, lorsqu'un producteur est dans l'incapacité d'ensemencer en raison de ces conditions. 7) Programme d'aide financière aux apiculteurs qui, à partir de l'année 2015, viendra en aide aux apiculteurs de l'Ontario qui doivent composer avec des pertes d'abeilles. 8) Programme de Protection contre la variation saisonnière des prix – option additionnelle de l'Alberta, qui protège les producteurs contre la baisse importante du prix courant d'un produit récolté. 9) Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest. 10) Protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta. Pour sept de ces analyses (2, 3, 4, 6, 7, 8, 9), l'organisation conclut qu'il n'est pas opportun de réaliser des travaux supplémentaires, puisqu'elles n'ont pas permis de faire ressortir des possibilités d'amélioration. Toutefois, trois analyses (1, 5 et 10) ont permis d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration.
2) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes de financement.	Automne 2015	Une analyse complémentaire concernant des aspects de l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes de financement a été réalisée et déposée au mois de février 2016 au comité de direction. Cette analyse évalue l'impact global du traitement abrégé et de la préautorisation sur le délai de traitement. Les résultats démontrent que l'utilisation du traitement abrégé et de la préautorisation est en progression et contribue à l'amélioration du délai de traitement. Enfin, cette analyse a permis de révéler que le délai de traitement est corrélé au risque d'affaires.

Action proposée	Échéancier	Résultat au 31 mars 2016
3) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes d'assurance et de protection du revenu à la lumière des analyses complémentaires réalisées.	Printemps 2017	Parmi les 10 analyses complémentaires réalisées, trois d'entre elles ont permis d'identifier des pistes d'amélioration possibles. L'analyse du processus d'indemnisation à l'assurance récolte de l'Ontario a permis d'identifier des pistes d'amélioration du processus utilisé par La Financière agricole. La méthodologie de collecte de rendements réels appliquée par l'Ontario et la mise en place d'un processus de transmission obligatoire de données de rendement sont identifiées comme des opportunités intéressantes. À cet égard, deux analyses complémentaires seront produites, soit une analyse sur la faisabilité d'implanter une méthode d'indemnisation similaire à celle utilisée en Ontario et une autre sur l'opportunité de rendre obligatoire la cueillette des rendements réels auprès de la clientèle. L'analyse portant sur le Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune du Manitoba a mené La Financière agricole à se questionner quant au pourcentage de couverture offert en pertes de rendement causées par la sauvagine. À la suite de cette analyse, La Financière agricole a décidé de bonifier de 10% (comme le Manitoba) l'offre de couverture aux producteurs subissant des dommages causés par la sauvagine par l'introduction d'un programme d'aide complémentaire. Ce programme d'aide complémentaire a été approuvé, au mois de décembre 2015, par le conseil d'administration et sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016. Ces travaux ont également permis de se questionner sur les coûts administratifs par dossier qui sont moindres au Manitoba. Une analyse complémentaire du processus détaillé de traitement d'un avis de dommages sera réalisée et, le cas échéant, des recommandations relatives à l'administration du Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune pourraient être proposées. Une vulgarisation des paramètres de ce programme est aussi à analyser. L'analyse des protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta soulève un questionnement sur l'opportunité d'introduire des mutualités distinctes à l'intérieur de certaines protections ASREC offertes au Québec si les taux de perte diffèrent significativement d'une région à l'autre ou entre les régions centrales et périphériques. La Financière agricole envisage d'évaluer s'il existe un écart significatif entre les taux de perte observés historiquement pour les protections ASREC du Maïs-grain et du Soya entre les régions périphériques et les régions centrales.
4) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes de financement à la lumière des analyses complémentaires réalisées.	Printemps 2017	Non applicable en 2015-2016.

Action proposée	Échéancier	Résultat au 31 mars 2016
5) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes d'assurance et de protection du revenu.	Mars 2018	Parmi les pistes d'amélioration identifiées à la suite des analyses complémentaires réalisées, une piste d'amélioration a été mise en œuvre au 31 mars 2016 et des actions ont été posées pour une autre: L'analyse portant sur le Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune du Manitoba a mené La Financière agricole à augmenter de 80 à 90 % le pourcentage de couverture des pertes de rendement causées par la sauvagine, et ce, à compter de l'année 2016. Des actions visant à vulgariser les paramètres de ce programme auprès de la clientèle ont été réalisées au mois de mars 2016.
6) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes de financement.	Mars 2018	Non applicable en 2015-2016.
7) Mesurer et publier, dans le rapport annuel de gestion, les indicateurs déterminés dans l'étude de performance comparée 2015 afin de voir l'évolution de la performance de La Financière agricole.	Annuellement	L'évolution des résultats annuels de La Financière agricole à l'égard des indicateurs retenus dans l'étude de performance comparée 2015, et ce, depuis la réalisation de l'étude, a été intégrée dans la précédente section du rapport annuel afin de mettre davantage en évidence l'évolution de la performance de l'organisation.
8) Déposer les analyses et la documentation pertinentes à la réalisation des actions décrites ci-dessus au conseil d'administration, afin de s'assurer que ce dernier soit sollicité sur une base régulière et qu'il puisse statuer sur les mesures et les pratiques à mettre en place afin d'améliorer la performance de La Financière agricole.	Au fur et à mesure de la réalisation des actions décrites ci-dessus	Les dix analyses complémentaires réalisées à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu ont été déposées au conseil d'administration au cours de la période s'étendant du mois de mai 2015 au mois de février 2016. Il est prévu de déposer au conseil d'administration l'analyse complémentaire réalisée à l'égard de l'impact global du traitement abrégé et de la préautorisation sur le délai de traitement en financement au cours du printemps 2016.

2. ACTIONS VISANT LA RÉÉVALUATION DE L'APPROCHE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE CONCERNANT SA DÉMARCHE D'ÉTALONNAGE

Action proposée	Échéancier	Résultat au 31 mars 2016
9) Identifier et documenter d'autres options d'étalonnage qui permettraient d'obtenir un portrait plus complet et utile de la performance de La Financière agricole.	Printemps 2016	Des travaux préliminaires visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage sont en cours. À cette fin, une rencontre avec les dirigeants d'Agricorp (Ontario) et d'Agriculture Financial Services Corporation (AFSC, Alberta) a été organisée au siège social de La Financière agricole le 4 décembre 2015. L'objectif de cette rencontre consistait à échanger sur les pratiques et les façons de faire dans la gestion des programmes d'assurance, de protection du revenu et de financement agricoles. La Financière agricole a invité Agricorp et AFSC à participer à son prochain exercice d'étalonnage dont le dépôt est prévu d'ici le 31 mars 2018. Agricorp et AFSC se sont montrés ouverts à amorcer une réflexion à cet égard. À cette fin, des propositions d'indicateurs leur ont été transmises au mois de février 2016. Des suivis à ce sujet seront réalisés en 2016-2017. Par ailleurs, une rencontre avec le Mouvement québécois de la qualité, visant la présentation de l'outil d'évaluation de la performance organisationnelle Qualimètre auprès de représentants de La Financière agricole, a eu lieu le 1^{er} mars 2016. À la suite de cette rencontre, la pertinence d'utiliser cet outil dans le cadre de la démarche d'étalonnage de l'organisation sera déterminée au printemps 2016.
10) Soumettre des options d'étalonnage au conseil d'administration et, le cas échéant, des propositions d'indicateurs et d'organisations à des fins comparatives.	Printemps 2017	Il est prévu de soumettre au conseil d'administration les travaux préliminaires, visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage, au printemps 2016. De plus, l'état d'avancement des travaux du prochain exercice d'étalonnage sera présenté lorsque ceux-ci débiteront en 2016-2017. Le dépôt du rapport final de cet exercice est prévu pour mars 2018.
11) Mettre en œuvre l'option d'étalonnage retenue par l'organisation.	Hiver 2018	Non applicable en 2015-2016.
12) Soumettre le rapport final de l'exercice d'étalonnage au conseil d'administration.	Mars 2018	Non applicable en 2015-2016.
13) Présenter régulièrement au conseil d'administration l'état d'avancement des travaux visant la réévaluation de l'approche de La Financière agricole concernant sa démarche d'étalonnage.	Au fur et à mesure de l'évolution des travaux	Non applicable en 2015-2016. Voir l'action 10.

Gestion des risques

La Politique-cadre de gestion des risques a été approuvée par les membres du conseil d'administration de La Financière agricole en 2013. Elle a ensuite été mise à jour au mois de juin 2015 pour tenir compte de nouvelles orientations organisationnelles prises à l'égard de ce dossier. Le comité de vérification est responsable du suivi de l'application de cette politique.

Au printemps 2015, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin que l'organisation mette en œuvre un processus structuré pour mieux prendre en charge la gestion de ses risques organisationnels majeurs. Il a été adopté par le conseil d'administration au mois de juin 2015. Ce cadre vise notamment à décrire les principales étapes de réalisation du processus de gestion des risques et à déterminer les outils à utiliser à cette fin. Ce processus comporte les étapes suivantes : la planification des travaux, l'identification, l'évaluation et le suivi des risques organisationnels majeurs. Cette dernière étape prévoit également la mise à jour des risques, ainsi qu'une reddition de comptes concernant les mesures de contrôle en place.

Les membres de la direction ont amorcé les travaux visant l'identification des risques organisationnels majeurs au mois de mai 2015, et ce, en tenant compte des priorités déterminées dans le Plan stratégique 2015-2018. Cet exercice a également tenu compte des principales catégories de risques identifiées par l'organisation.

Risques organisationnels



Au terme de cet exercice, 18 risques organisationnels ont été soumis aux membres de la direction. Pour chacun de ces risques, les étapes suivantes ont été réalisées : évaluation du risque inhérent, identification des mesures de contrôle en place, évaluation du risque résiduel et choix d'intervention.

Les risques organisationnels ont ensuite été soumis pour discussion au comité de vérification au mois de mars 2016. À cette occasion, une formation en matière de gestion des risques lui a également été présentée. Il est prévu de soumettre les risques identifiés au conseil d'administration en 2016-2017.

Le conseil d'administration identifiera les risques organisationnels majeurs à prioriser au cours de la prochaine année. Par la suite, des mesures de contrôle additionnelles aux mesures déjà en place pourront être identifiées afin d'atténuer ces risques.

Suivi des recommandations en matière d'optimisation des ressources du Commissaire au développement durable

Le Commissaire au développement durable a publié un rapport de vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole du Québec le 3 juin 2015. À la suite de ce rapport, un plan d'action portant sur l'ensemble des recommandations formulées a été élaboré. Celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration de la société en septembre 2015 sur la recommandation du comité de vérification. Il a ensuite été transmis à la Commission de l'administration publique en octobre 2015, après consultation de représentants du Commissaire au développement durable. La mise en œuvre de ce plan d'action s'échelonne de 2015 à 2018. Voici les principaux résultats obtenus au 31 mars 2016 en fonction des recommandations émises par le Commissaire au développement durable.

Recommandation	Résultat au 31 mars 2016
1) Réviser et déterminer les indicateurs les plus pertinents pour évaluer son efficacité et sa performance, dont des indicateurs d'effets-impacts.	Dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan stratégique 2015-2018, une attention particulière a été portée afin de rehausser le niveau stratégique du document en le recentrant sur les aspects les plus significatifs et en limitant le nombre de mesures d'évaluation. Des indicateurs d'effets-impacts visant à mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques ont été proposés lorsque cela était possible. Ainsi, au moins un indicateur d'effet-impact a été identifié pour chacun des 10 objectifs du plan stratégique. Au 31 mars 2016, le Tableau de bord de gestion de l'organisation est toujours en cours de révision en collaboration avec le comité de vérification du conseil d'administration. Des indicateurs de performance, dont des indicateurs d'effets-impacts, ont été discutés avec les membres du comité. Les critères d'appréciation de la performance, issus des rapports produits par la Commission de l'administration publique, ont été considérés. De plus, les liens entre le Tableau de bord de gestion et les autres mécanismes de gouvernance ont été mis en évidence. Les travaux de révision du Tableau de bord de gestion se poursuivent. Cette révision permettra aux administrateurs de dégager une vision plus globale de l'efficacité et de la performance de l'organisation.
2) S'assurer que les cibles visent l'amélioration de sa performance et mettre en perspective les résultats liés aux indicateurs en présentant leur évolution dans le temps.	Dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan stratégique 2015-2018, une attention particulière a été portée lors de la détermination des cibles afin qu'elles soient réalistes et visent davantage l'engagement de l'organisation. Ainsi, des cibles quantitatives chiffrées relativement ambitieuses ont été déterminées pour chacun des 10 objectifs du plan stratégique. Les travaux de révision du Tableau de bord de gestion présentement en cours permettront également de déterminer des cibles quantitatives chiffrées relativement ambitieuses et visant davantage l'engagement de l'organisation pour chacun des indicateurs identifiés. Le nouveau gabarit du Tableau de bord de gestion prévoit la présentation des résultats de chacun des indicateurs identifiés sur une période de trois ans afin que les administrateurs puissent suivre leur évolution dans le temps.
3) Poursuivre les démarches visant à cibler des entreprises comparables et à obtenir leur collaboration lors de l'exercice d'étalonnage, ce qui inclut des échanges sur leurs pratiques de gestion respectives.	Des travaux préliminaires visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage sont en cours. Voir les résultats présentés à l'action 9 de la section précédente portant sur le Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée .
4) S'assurer d'impliquer le conseil d'administration et ses comités au moment opportun et sur une base régulière afin qu'ils statuent sur les indicateurs à privilégier pour l'exercice d'étalonnage.	Des travaux préliminaires visant à réévaluer l'approche de l'organisation concernant sa démarche d'étalonnage sont en cours. Lorsque ces travaux seront plus avancés, il est prévu de les soumettre au conseil d'administration.

Recommandation	Résultat au 31 mars 2016
5) S'assurer que l'information transmise au conseil d'administration est mise en contexte et synthétisée afin qu'il puisse avoir une vision intégrée des résultats et apprécier l'efficacité et la performance de la société.	L'ensemble des bonifications mises en œuvre au cours des derniers mois à l'égard du Plan stratégique 2015-2018, du Rapport annuel de gestion et du Tableau de bord de gestion permettront au conseil d'administration de mieux apprécier l'efficacité et la performance de l'organisation. Il est aussi prévu d'optimiser le gabarit de reddition de comptes des résultats du plan stratégique et du plan d'exploitation déposé au conseil d'administration deux fois par année, afin que les administrateurs aient une vision plus intégrée des résultats de l'organisation. Ce nouveau gabarit leur permettra d'identifier de façon plus efficace et synthétisée les actions que l'organisation devrait prioriser dans son prochain plan d'exploitation annuel afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, et ce, en fonction des résultats atteints par l'organisation l'année précédente. Enfin, il est prévu d'intégrer des notes explicatives au Tableau de bord de gestion afin de contextualiser les résultats présentés pour que le conseil d'administration puisse davantage apprécier l'efficacité et la performance de La Financière agricole.
6) S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel d'activités permet d'apprécier, de façon intégrée, tous les aspects importants de son efficacité et de sa performance, ce qui inclut la comparaison avec des entreprises similaires.	Rapport annuel 2014-2015 Dans le cadre des travaux d'élaboration du Rapport annuel 2014-2015, les aspects suivants ont été considérés afin de bonifier le document : • Réaliser une reddition de comptes à l'égard du plan stratégique, plutôt qu'à l'égard du plan d'exploitation annuel, afin de permettre un portrait plus global de la performance de l'organisation. • Intégrer une synthèse énonçant le degré d'atteinte des objectifs stratégiques et énoncer les principales conclusions quant à l'efficacité et la performance de l'organisation. • Intégrer un bilan des résultats détaillés du Plan stratégique 2012-2015 et mettre davantage en perspective les résultats obtenus. • Soumettre au conseil d'administration pour commentaires les résultats de l'organisation avant l'approbation finale du document. • Faire davantage état, dans les rapports des comités du conseil d'administration, des travaux réalisés à l'égard de la performance organisationnelle. • Intégrer un bilan synthèse de la contribution de l'organisation à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'en 2015). • Présenter une synthèse plus détaillée des résultats de l'exercice d'étalonnage 2015. Rapport annuel 2015-2016 Dans le cadre des travaux préliminaires d'élaboration du Rapport annuel 2015-2016, les orientations suivantes ont été approuvées par le comité de direction au mois de février 2016 : • Réaliser un tableau synthèse intégrant un cumul des résultats par rapport aux objectifs stratégiques et énonçant le degré d'atteinte des objectifs stratégiques. L'année 2015-2016 étant la première année du Plan stratégique 2015-2018, le Rapport annuel 2015-2016 ne présenterait que les résultats de cette année financière. Toutefois, ce tableau synthèse permettrait éventuellement une comparaison des résultats obtenus d'une année à l'autre dans les prochaines éditions du rapport annuel. • Énoncer les principales conclusions quant à l'efficacité et la performance de l'organisation. • Inclure, dans les différentes sections du rapport annuel, davantage d'aspects visant à démontrer la performance de l'organisation. • Bonifier la section « Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance » du rapport annuel. – Les travaux de révision du Tableau de bord de gestion sont en cours en collaboration avec le comité de vérification. Un état d'avancement de ces travaux sera présenté dans le Rapport annuel 2015-2016, de même que les indicateurs significatifs identifiés. – Les résultats du plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015, de même que les résultats annuels de l'organisation à l'égard des indicateurs retenus pour l'exercice d'étalonnage, seront intégrés afin de mettre davantage en évidence l'évolution de sa performance. • Ajouter une section portant sur la Déclaration de services afin de présenter les principaux travaux réalisés par l'organisation à cet égard.

Gouvernance

Conseil d'administration de La Financière agricole

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres nommés par le gouvernement.

Huit de ces membres, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont également membres du conseil d'administration.

Le conseil et ses membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de La Financière agricole du Québec.

Les principales responsabilités du conseil d'administration consistent à établir les orientations stratégiques de la société et à s'assurer de leur mise en application.

Il approuve notamment le plan stratégique triennal et le plan d'exploitation, les programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu de la société et leurs modifications et le plan d'action de développement durable. Il adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, la programmation triennale et annuelle en ressources informationnelles, le budget annuel, le régime d'emprunts à court terme, la Politique générale de placement et de financement, les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre, le rapport annuel d'activités, les délégations d'autorité, les différentes politiques d'encadrement dont la Politique-cadre sur la gestion des risques, et les règles de gouvernance.

En vertu de sa loi constitutive, le conseil doit constituer un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et un comité de vérification. Ces comités ont été constitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Au 31 mars 2016, le conseil comptait 14 membres.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2016



Sylvie Chagnon¹

Présidente du conseil d'administration

Nommée le 4 novembre 2015

Mandat de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2020

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Moncton, Sylvie Chagnon possède un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa. Elle a amorcé sa carrière à la Banque de Montréal en 1988 et l'a poursuivie à la Banque CIBC et à la Banque Nationale du Canada, où elle a aussi assumé la fonction de vice-présidente régionale. De 2007 à 2015, elle a œuvré au sein d'Investissement Québec où elle a notamment occupé le poste de vice-présidente au crédit et aux produits financiers. Au mois de février 2016, madame Chagnon a été mandatée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour soutenir les autorités dans le cadre de la réforme du Fonds vert. Son parcours professionnel a été reconnu par l'Association des femmes en finance (AFFQ), Première en affaires, ainsi que le Collège des administrateurs de sociétés (CAS). Soulignons que madame Chagnon a été lauréate du Prix Femmes d'affaires du Québec dans la catégorie Cadre, dirigeante ou professionnelle d'un organisme public ou parapublic en 2014.

1. En remplacement de madame Diane Vincent.



Robert Keating

Nommé le 22 mai 2012

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Robert Keating est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval. Il a amorcé sa carrière dans l'administration publique québécoise en 1981 à la Régie des assurances agricoles du Québec à titre de conseiller aux études économiques. Par la suite, entre 1982 et 2000, il a occupé des postes de conseiller principal et de direction dans différents ministères, dont ceux de l'Énergie et des Ressources, des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et du Conseil exécutif. Entre 2000 et 2012, monsieur Keating a exercé successivement les fonctions de délégué général du Québec à Tokyo ainsi qu'à New York, de directeur général – Amériques et Asie-Pacifique et de sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, de Financière agricole du Québec – Développement international et de Capital Financière agricole inc. Il est également membre du Comité d'audit du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. Enfin, il est membre et l'un des vice-présidents de la Confédération Internationale du Crédit Agricole.



Fernand Archambault

SOUS-MINISTRE DEPUIS LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Titulaire d'un diplôme de 2^e cycle en administration des affaires et d'un baccalauréat en géologie de l'Université d'Ottawa, Fernand Archambault est sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec depuis le mois de décembre 2014. Auparavant, il a occupé divers postes d'administrateur d'État, notamment à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de la Justice. Il a également occupé la fonction de vice-président de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Monsieur Archambault cumule plus de trente ans d'expérience au sein de l'appareil public québécois, en occupant des postes clés dans divers ministères ainsi qu'à l'Assemblée nationale. Il a aussi œuvré dans le secteur privé auprès d'entreprises actives dans le secteur de la transformation alimentaire et a siégé au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.



Claire Bilodeau

Nommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

PROFESSEURE AGRÉGÉE ÉCOLE D'ACTUARIAT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Claire Bilodeau est titulaire d'un doctorat en statistique et d'une maîtrise en actuariat de l'Université de Waterloo. Elle possède également un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval, où elle enseigne depuis 1998. Professeure agrégée de l'École d'actuariat, ses secteurs d'intervention sont les régimes de retraite, les assurances, ainsi que les produits et services financiers. En plus de détenir le titre d'administrateur de sociétés certifié, madame Bilodeau est membre associée de l'Institut canadien des actuaires et membre associée de la Society of Actuaries. Elle a été membre du conseil d'administration de la SSQ Mutuelle de gestion entre 2008 et 2011. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Mutuelle de microfinance, de même qu'au conseil d'administration de la Chaire d'actuariat.



David Boissonneault

Nommé le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

PRÉSIDENT LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

David Boissonneault a obtenu un diplôme en gestion et exploitation d'entreprise agricole de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en 1995. Il est propriétaire d'une entreprise en production porcine, La Ferme La Ronchonnerie inc., et d'une entreprise de production de canneberges, Canneberges King inc., toutes deux situées dans la région Centre-du-Québec. À partir de 2007, monsieur Boissonneault a présidé le comité des finisseurs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ). Quatre ans plus tard, il s'est retrouvé à la tête du Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec, puis a été élu président lors de l'assemblée générale de la FPPQ au mois de juin 2011. Il est alors devenu le plus jeune producteur à accéder à cette fonction dans toute l'histoire de la fédération. Monsieur Boissonneault siège à titre de conseiller au Conseil municipal de Lyster et comme membre au conseil d'administration de la compagnie 9196-7273 Québec inc.



Martin Cartier

Nommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉ ET DIRECTEUR MONDIAL CONSTRUCTION – HATCH

Bachelier en génie mécanique et titulaire d'un certificat en administration de l'Université Laval, Martin Cartier a aussi obtenu un certificat en gestion et leadership de l'Université du Texas, à Austin. Depuis 2013, il assume la fonction de directeur mondial de la construction chez Hatch, dont il est un des associés. Son diplôme d'ingénieur en main et après un bref passage chez CIMA+, monsieur Cartier a commencé sa carrière dans cette entreprise en 1996 et en a gravi les échelons professionnels. Ainsi, au fil des ans, il a successivement occupé les postes de directeur de construction, de directeur d'ingénierie, de directeur de projets et de directeur régional pour Construction Montréal, et par la suite pour Construction Amérique du Nord, avant d'être promu au poste actuel. Monsieur Cartier est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.



Bernard Deshaies

Nommé le 6 janvier 2014

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 janvier 2018

Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, responsable des achats, de directeur financier et directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos) et membre du conseil d'administration de Vélo MRC Abitibi. Lauréat du 1^{er} prix provincial du concours du MAPAQ pour l'implication, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, monsieur Deshaies s'est beaucoup impliqué au cours des années dans sa région, que ce soit auprès des écoles ou dans le domaine du vélo, par exemple. Il est président régional de l'Abitibi-Témiscamingue du RÉSEAU M qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise.



Jacynthe Gagnon

Renommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

PRÉSIDENTE

FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale-Côte-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Ferme Pilote inc., située dans Charlevoix. Entre 1997 et 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. Madame Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale (Emploi-Québec) et Club agroenvironnement Rive-Nord.



Gilles Lavoie

Renommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, monsieur Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.



Marie-Christiane Lecours

Renommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES

LAURA SECORD

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (anciennement l'Ordre des comptables agréés) depuis le 5 novembre 1992. Entre 1990 et 1995, madame Lecours a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. Entre 1995 et 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc Ltée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.



Pierre Lemieux

Nommé le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

PREMIER VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pierre Lemieux occupe la fonction de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis 2007. Producteur laitier, acéricole et forestier, son entreprise agricole est située à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. Il a été élu président de la Fédération des producteurs acéricoles en 1992, poste qu'il a occupé pendant 15 ans. Il est membre du conseil exécutif de l'UPA depuis 2002. Monsieur Lemieux préside le conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, celui d'AGRlcarrières et également celui d'Agri-Traçabilité Québec inc. Il siège de plus au conseil d'administration des organisations suivantes: Capital Financière agricole inc., Commission des partenaires du marché du travail, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, Association des jeunes ruraux du Québec, Conseil canadien des ressources humaines en agriculture, Fédération canadienne de l'agriculture et Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, dont il est le vice-président.



Christian Overbeek

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014

PRÉSIDENT

LES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Engagé dans la vie associative des Producteurs de grains du Québec, il en est devenu le président en 2006. Monsieur Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Producteurs de grain de Montérégie-Nord et Conseil général de l'Union des producteurs agricoles. Il est le président du conseil d'administration du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec et fait aussi partie de celui de l'Association des producteurs de pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.



Mirella Pisciueneri

Nommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉE

RICHTER GROUPE-CONSEIL INC.

Mirella Pisciueneri, CPA, CA est associée chez Richter. Elle est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a piloté de nombreux mandats en matière de revue des opérations ainsi que de restructuration formelle, informelle et opérationnelle. Elle agit également comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières dans le cadre de situations critiques pour leur organisation.



Charles-Félix Ross

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014

DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De 2009 au mois de mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis le mois d'avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

Un poste vacant

Membre indépendant

TABLEAU 25

Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration
et de ses comités pour l'année 2015-2016

Membre	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Chagnon, Sylvie Présidente du conseil d'administration Présidente du comité exécutif Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	3/3	1/1	1/2 ¹	3/3	1/1 ¹
Keating, Robert Membre du comité exécutif	7/7	1/1			
Archambault, Fernand	6/7				
Bilodeau, Claire Membre du comité de vérification	6/7		5/5		
Deshaies, Bernard Membre du comité de vérification	7/7		5/5		
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	7/7				2/2
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	7/7			7/7	
Lecours, Marie-Christiane Vice-présidente du conseil d'administration Membre du comité exécutif Présidente du comité de vérification	7/7	1/1	5/5		
Lemieux, Pierre Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	7/7	1/1			2/2

1. La présidente du conseil d'administration peut participer à toute séance d'un comité.

Membre	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle Invité au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	6/7			4/7	2/2
Ross, Charles-Félix Invité du comité de vérification	7/7		3/5		
Nouveaux membres					
Boissonneault, David Nommé le 27 mai 2015	5/6				
Cartier, Martin Nommé le 7 juillet 2015 Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles: nommé le 12 février 2016 Membre du comité des services à la clientèle: nommé le 12 février 2016	5/5			0/0	1/1
Pisciuneri, Mirella Nommée le 27 mai 2015	6/6				
Membres sortants					
Godin, Françoise Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles A démissionné le 27 novembre 2015	4/4			3/3	
Vincent, Diane Présidente du conseil d'administration Présidente du comité exécutif Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles A démissionné le 4 août 2015	3/3	0/0		3/3	
Total des séances tenues:	7	1	5	7	2

Rapports des comités

Comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur est également invité aux séances du comité.

Ce comité a notamment pour fonction de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la société soit établi et d'en assurer le suivi; il veille à ce que des mécanismes de contrôle interne et un processus de gestion des risques soient en place. Le comité a la responsabilité d'examiner et de recommander l'approbation du budget annuel et l'approbation des états financiers au conseil d'administration. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assure le suivi des activités de la Direction de la vérification interne pour les travaux et mandats de vérification.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours du dernier exercice financier.

Le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques financiers. Il s'est penché sur le cadre budgétaire, a examiné le budget annuel de la société et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration, tout en assurant un suivi budgétaire régulier, notamment à l'égard des mesures visant à respecter les cibles budgétaires gouvernementales. Les membres ont de plus donné suite à la décision gouvernementale sur la constitution d'une réserve couvrant les risques exceptionnels liés aux programmes ASRA et AGRI. Ils ont recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une politique de gestion établissant les modalités afférentes à la constitution, à l'affectation et à l'utilisation de cette réserve.

Après s'être penché sur le rapport de vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Commissaire au développement durable, le comité a participé à l'élaboration d'un plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées et a proposé celui-ci au conseil d'administration.

De même, après avoir approfondi les résultats de l'étude de performance comparée 2015, le comité a participé à l'élaboration d'un plan d'action visant l'amélioration de la performance de la société et la réévaluation de l'ap-proche de la société concernant sa démarche d'étalonnage et a proposé celui-ci au conseil d'administration.

Il a en outre procédé à une révision en profondeur du Tableau de bord corporatif et s'est assuré d'établir des indicateurs significatifs lui permettant d'évaluer périodiquement la performance de la société au regard des activités couvrant l'ensemble de sa mission, de ses ressources, de ses services à la clientèle et de l'atteinte des objectifs prévus à son Plan stratégique 2015-2018.

Le comité a poursuivi les travaux sur la démarche de gestion des risques organisationnels. Les membres du comité ont examiné la Politique-cadre de gestion des risques organisationnels et en ont recommandé la mise à jour au conseil d'administration. Ils se sont également penchés sur le cadre de gestion des risques organisationnels de la société. Une formation spécialisée sur la gestion des risques organisationnels a été dispensée aux membres du comité pour soutenir les travaux visant à identifier et à évaluer les risques majeurs à prioriser parmi les 18 risques organisationnels examinés par ce dernier.

Le comité a en outre recommandé au conseil d'administration l'approbation de modifications au cadre de délégation en financement après avoir évalué leurs impacts sur le niveau de risque lié aux activités de financement.

Les membres ont analysé les états financiers consolidés et audités de la société ainsi que des fonds qu'elle administre et ont recommandé leur approbation au conseil d'administration. Chacune des rencontres avec les représentants du Vérificateur général a été suivie par un huis clos.

Le renouvellement du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole et la gestion active de la trésorerie ont aussi fait l'objet du suivi approprié.

Enfin, le comité a approuvé le plan d'audit de vérification interne et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il s'est assuré de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation de la qualité de la vérification interne et a formulé des propositions sur les opportunités d'amélioration des travaux en vérification interne.

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration, dont la présidente du conseil d'administration qui préside le comité. Un autre administrateur est également invité aux séances du comité.

Ce comité a notamment pour mandat de veiller, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et sur les fonctions stratégiques du conseil d'administration. Il évalue le fonctionnement du conseil d'administration et fait rapport au conseil. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et propose un programme d'accueil et de formation à tous les nouveaux membres du conseil. Il exerce également un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants.

Le comité a également le mandat d'analyser la programmation en ressources informationnelles de la société.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2015-2016, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu sept séances.

Le comité a finalisé le Cadre de gouvernance du conseil d'administration de la société et l'a recommandé au conseil d'administration qui l'a adopté. Ce document de référence décrit le rôle et les responsabilités du conseil d'administration et de ses membres et est utilisé dans le cadre du programme d'accueil et de formation des membres du conseil d'administration. Le comité a de plus procédé à une révision en profondeur de son Règlement intérieur qui définit le cadre et le fonctionnement du conseil et de ses comités.

Au cours de la dernière année, les travaux du comité ont largement porté sur les dossiers liés aux orientations stratégiques de la société.

Le comité a procédé à l'examen du bilan du Plan stratégique 2012-2015, du bilan des résultats du Plan d'action de développement durable 2013-2015 et du bilan des résultats du Plan d'exploitation 2014-2015. Il a participé activement aux travaux sur le Plan stratégique 2015-2018, le Plan d'exploitation 2015-2016 et le Plan d'action de développement durable 2015-2018, et ce, en accordant une attention particulière à l'identification des indicateurs de performance ou d'impact permettant d'apprécier la performance de la société et l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation. Pour donner suite aux recommandations du rapport de vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Commissaire au développement durable, il s'est également assuré que les bilans fassent davantage état du degré d'atteinte des cibles respectives prévues à ces plans.

Par ailleurs, le comité a examiné la programmation annuelle en ressources informationnelles 2015-2016 ainsi que les projets informatiques nécessitant une approbation et a fait les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Le comité a, de plus, assuré un suivi soutenu sur les dossiers de ressources humaines. En plus d'examiner les résultats de l'évaluation concurrentielle de la performance de la société en matière de ressources humaines, le comité a analysé les résultats de la démarche visant à évaluer la mobilisation des employés de la société. Il s'est aussi penché sur les risques associés aux départs à la retraite et à la perte d'expertise et s'est également préoccupé de la relève des dirigeants.

Enfin, un exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration a été réalisé. À la lumière des résultats de cette évaluation, le comité a identifié des améliorations à apporter au fonctionnement du conseil pour rendre ses travaux et séances encore plus efficaces.

Le comité a fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chacune de ses séances.

Comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres représentant l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de prendre connaissance et d'analyser les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue l'engagement de services à la clientèle et le soumet au conseil pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services dispensés aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Enfin, il prend connaissance et analyse le rapport d'activités produit annuellement sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle a tenu deux rencontres au cours de la dernière année.

Les membres ont pris connaissance et ont analysé les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2015 et ont identifié des éléments additionnels à intégrer au questionnaire du prochain sondage.

Le comité a exercé un suivi sur l'évolution de la démarche de repositionnement du réseau régional en fonction des ressources budgétaires et humaines disponibles et sur la révision du processus d'affaires afin d'optimiser la réalisation des opérations sur l'ensemble du territoire tout en préservant la qualité des services offerts à la clientèle.

Dans la foulée du plan de simplification des programmes et des processus de la société, le comité a été saisi de l'analyse diagnostique réalisée sur les communications écrites destinées à la clientèle et s'est assuré que le plan d'action élaboré permette de mesurer l'atteinte des bénéfices escomptés.

Les membres se sont de plus penchés sur la refonte du site Web de l'organisation.

Enfin, les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes et l'application de la Politique sur les demandes de révision ont également été examinés par le comité.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

Comité de direction

Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la société qu'il dirige de façon à s'assurer de l'atteinte des objectifs dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Il est appuyé dans ses fonctions par un comité de direction composé de quatre vice-présidents et vice-présidentes et de la secrétaire générale. Voici sa composition au 31 mars 2016.



Robert Keating

Président-directeur général
et vice-président aux affaires
corporatives par intérim



Sylvie Grondin

Vice-présidente à la clientèle



Jean-François Brouard

Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu



Ernest Desrosiers

Vice-président au financement



Renée Saint-Hilaire

Secrétaire générale

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés comme le précise l'article 9 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1). Ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2016.

TABLEAU 26
Liste des dirigeants et leur rémunération

Administrateur	Fonction	Rémunération en 2015-2016 (\$)	Boni accordé pour 2014-2015 et versé en 2015-2016 ¹
Brouard, Jean-François	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	156 459	-
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	181 676	-
Émond, Jean-Pierre	Directeur des affaires juridiques	156 333	-
Grondin, Sylvie	Vice-présidente à la clientèle	181 676	-
Keating, Robert	Président-directeur général	193 560	-

1. Aucun boni n'a été attribué aux présents administrateurs ainsi qu'aux cadres et cadres juridiques conformément à la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2015, chapitre 2).

Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ses actions sont détenues à 90,1% par La Financière agricole et à 9,9% par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est administrée par un conseil d'administration composé de huit administrateurs désignés par La Financière agricole, dont deux administrateurs désignés après entente avec l'Union des producteurs agricoles du Québec, et un administrateur désigné par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont analysés par le conseil d'administration.

Au 31 mars 2016, le conseil d'administration comptait sept membres.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



Robert Keating

Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec



Pierre Lemieux

Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles



Jacques Desmeules¹

Administrateur de sociétés



Johanne Tanguay

Gestionnaire-conseil



Ernest Desrosiers¹

Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec
Directeur général par intérim
Capital Financière agricole inc.



Charles-Félix Ross

Directeur général adjoint
Union des producteurs agricoles



Benoît Tétrault¹

Directeur de portefeuille
agroalimentaire

Fonds de solidarité FTQ

1. Membres du comité de vérification.



Renée Saint-Hilaire

Secrétaire du conseil
Capital Financière agricole inc.

Deux postes vacants

Application d'autres politiques gouvernementales

Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation, de même que celle des médias sociaux. Différentes activités de sensibilisation sont réalisées annuellement pour assurer le maintien d'une saine culture éthique au sein de l'organisation.

Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif

La Financière agricole peut accorder une aide financière dans le cadre des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle en détermine les conditions et les limites d'application ou dans le cadre de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de la simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante de la société dans l'élaboration et l'application de ses programmes. Quant à l'allégement administratif, cinq objectifs du Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole sont visés par la politique gouvernementale.

Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allégement administratif

REGROUPEMENT DES FORMALITÉS

Au cours de l'année 2015-2016, La Financière agricole a poursuivi la réalisation d'un projet de collecte unifiée des données financières. Ce projet a pour objectif d'offrir un mode de transmission électronique unique qui permettra à la clientèle d'envoyer en une seule étape les données financières exigées auprès des entreprises agricoles pour l'administration des programmes d'assurance et de protection du revenu et de financement. Ce projet de collecte quant à la déclaration des données financières 2017 s'échelonnera sur quelques années.

SIMPLIFICATION DES COMMUNICATIONS TRANSMISES EN CONTINU À LA CLIENTÈLE

Relativement à son architecture d'entreprise et à sa planification stratégique, La Financière agricole met actuellement en place différentes mesures pour simplifier ses processus et ses programmes destinés à sa clientèle. Ainsi, elle s'est engagée, au cours de la dernière année, dans un important projet de simplification visant une cohérence accrue et une diminution du volume de ses communications écrites de même qu'une bonification de ses contenus.

Pour mener à bien ce projet, un rapport d'analyse diagnostique portant sur l'ensemble des communications écrites destinées à la clientèle a été réalisé au mois d'octobre 2015 et différentes pistes d'amélioration ont alors été suggérées.

Les principaux objectifs poursuivis dans la réalisation du projet de simplification des communications écrites destinées à la clientèle sont les suivants :

- Réduire le volume de correspondance par la poste destinée à la clientèle au profit de la prestation électronique de services qui devra être bonifiée en développant des documents prévus sur support électronique (boîte postale du dossier en ligne, courriel, Web);
- Optimiser les communications avec la clientèle en répondant à ses besoins spécifiques grâce à une amélioration du contenu afin d'en faciliter la compréhension.

En effet, dans le cadre du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle administré au mois de mars 2016, trois producteurs sur dix (29 %) suggèrent de réduire la quantité de documents reçue ou à remplir alors qu'en 2015, la proportion était deux fois plus élevée (59 %). Cet aspect lié à la simplification des communications écrites a donc des impacts positifs indéniables sur la satisfaction de la clientèle.

En 2015-2016, le volet informatif du site Web de la société a été revu dans son ensemble. Un virage clientèle a été poursuivi, et la présentation des contenus a été uniformisée pour tous les programmes. De même, l'ensemble des contenus a été réécrit et simplifié afin d'assurer une meilleure compréhension des produits et des services par la clientèle. Le nouveau site Web est en ligne et également accessible sur les plateformes mobiles depuis la fin du mois de février 2016.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET DES FORMULAIRES

La rubrique concernant l'assurance-incendie qui apparaît dans le certificat de prêt a été simplifiée afin d'adopter une pratique comparable à celle des institutions financières. En matière d'assurance et de protection du revenu, plusieurs actions ont été posées afin de simplifier les procédures entourant les programmes offerts. En outre, La Financière agricole a développé une nouvelle méthode d'évaluation des pertes pour le foin en assurance récolte. Basée sur trois principales causes de dommages, elle est beaucoup plus simple et facile à comprendre pour la clientèle. Cette méthode permet également de réduire l'ampleur de la cueillette d'information, auprès de la clientèle, nécessaire à l'administration de la protection.

RÉDUCTION DES DÉLAIS DE RÉPONSES AUX ENTREPRISES

La Financière agricole a réalisé deux projets d'optimisation des processus au cours de l'année 2015-2016 ayant pour objectif de réduire les délais de réponse aux entreprises. Le premier projet concerne le traitement des demandes de garanties de prêts de la clientèle. Une diminution moyenne des délais de 30 % par rapport à l'année financière précédente a été constatée. Le deuxième projet porte sur le traitement des données financières réalisé dans le cadre des programmes AGRI. La diminution moyenne des délais pour la portion du traitement optimisé est de 60 %.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER DES TRANSACTIONS EN LIGNE

Au cours du dernier exercice financier, 27 917 transactions en ligne ont été effectuées par nos partenaires. Ces transactions se composent de transmission de données financières et d'états financiers, de désignations des manquements aux règlements des fédérations, d'inscriptions de cessions de créances et des transactions d'animaux vivants reçues électroniquement pour les produits Bouvillons et Veaux de lait.

Pour ce même exercice, 7 741 transactions en ligne ont été effectuées par nos clients. Ces transactions représentent des saisies de données financières, des déclarations du volume assurable au produit Porcelets, des dépôts par virement, des retraits et des paiements de sommes dues à partir des comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

Plusieurs entreprises transigent également avec La Financière agricole par l'intermédiaire de leur institution financière. Ainsi, 20 841 transactions ont été enregistrées pour l'exercice financier 2015-2016. Celles-ci ont trait aux dépôts aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec et aux sommes dues par les entreprises à La Financière agricole dans le cadre de leur participation à ces programmes.

Autres mesures permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

RÉVISION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS INTERNES

Assurance et protection du revenu

En plus de simplifier le contenu de plusieurs documents destinés à la clientèle, la société a diminué, de façon considérable, le nombre de documents envoyés à celle-ci. Plusieurs d'entre eux ne sont donc plus acheminés systématiquement chaque année à l'ensemble des clients. Ils sont maintenant disponibles sur le site Web de La Financière agricole ou dans le dossier en ligne du client en plus d'être transmis à ceux qui en font la demande. Cela répond aux besoins exprimés par la clientèle dans le cadre du sondage de satisfaction de la clientèle.

La Financière agricole a aussi entamé des analyses d'opportunité concernant certaines pistes de solution du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, mandaté pour faire des recommandations au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant l'adaptation des outils de gestion des risques agricoles. Plusieurs de celles-ci visent la simplification des programmes. En ce sens, des travaux ont notamment été entrepris afin de développer une méthode simplifiée d'établissement des coûts de production, pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), en réduisant notamment l'ampleur de la collecte des données auprès des entreprises et en misant davantage sur les données financières déjà accessibles, et ce, tout en répondant aux règles et prescriptions du programme ASRA sur le plan de la représentativité des études, de la rigueur statistique et de l'objectivité.

Finalement, des efforts ont été investis dans la dernière année afin de réaliser un diagnostic et de proposer une stratégie globale d'intervention concernant l'optimisation des processus en assurance récolte.

Financement

La démarche de *Lean management* portant sur l'optimisation du traitement d'une demande de garantie de prêt s'est poursuivie en 2015-2016 et a permis de simplifier le processus et d'améliorer le délai de traitement.

Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional a été révisé et les plafonds de revenus agricoles ont été retirés des critères d'admissibilité. Cette mesure de simplification est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt a également été révisé au cours de l'année 2015-2016. Depuis le 1^{er} avril 2016, la protection contre la hausse des taux d'intérêt n'est plus calculée pour chacun des prêts des clients, mais plutôt pour l'encours global du client. En plus de la simplification administrative pour La Financière agricole, ce changement permet à notre clientèle de déterminer les modalités de remboursement qui lui conviennent.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La Financière agricole doit communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec, afin de répondre aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

À cet égard, La Financière agricole détient un certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration. L'organisation dispose également d'une Politique linguistique et d'une Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. De même, une mandataire et un comité permanent veillent à l'application de ces politiques et suggèrent des mises à jour, au besoin.

Protection des renseignements personnels

En raison des nouvelles dispositions du *Règlement sur la diffusion de l'information et de la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015, La Financière agricole a mis à jour sa procédure sur l'application de ce règlement.

Comme le règlement le prévoit, les documents administratifs, transmis dans le cadre d'une demande d'accès et devant être diffusés sur le site Web de La Financière agricole, doivent être accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents. De ce fait, tous les répondants régionaux pour la protection des renseignements personnels ont été informés qu'ils devaient acheminer ces demandes d'accès requérant l'obtention de documents administratifs.

Au cours de l'exercice 2015-2016, une formation à la tâche portant sur le traitement d'une demande d'accès aux documents et aux renseignements personnels a été mise à la disposition des répondants. Cette formation autodidacte leur permet de répondre adéquatement aux demandes d'accès de façon autonome.

Par ailleurs, le personnel de La Financière agricole a été sensibilisé sur deux aspects de la confidentialité des renseignements personnels. Tout d'abord, l'accessibilité de courriels qu'il reçoit et transmet dans l'exercice de ses fonctions a été abordée au fait que le courriel ne doit pas contenir d'informations personnelles qui pourraient être communiquées dans le cadre d'une demande d'accès. D'autre part, le personnel a été sensibilisé quant aux critères assurant la validité d'un consentement produit aux fins d'une communication des renseignements personnels.

Demandes d'accès à l'information

En 2015-2016, La Financière agricole a traité 310 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels, et 96 % de celles-ci ont été traitées dans les délais impartis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après appelée « Loi sur l'accès », soit à l'intérieur de 20 jours.

TABEAU 27

Répartition des demandes d'accès reçues selon la nature

Nature de la demande	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Renseignements personnels	270 ¹	297 ²	770 ³
Documents administratifs	40	35	26
Total	310	332	796

1. Quatre demandes d'accès relatives aux renseignements personnels concernaient 1 115 clients.

2. Trois demandes d'accès relatives aux renseignements personnels concernaient 1 300 clients.

3. Deux demandes d'accès relatives aux renseignements personnels concernaient 1 436 clients.

TABLEAU 28

Répartition des demandes d'accès reçues selon le traitement

Traitement de la demande	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Demandes acceptées	308	328	795
Demandes partiellement acceptées	0	0	0
Demandes refusées	2 ¹	4	1
Demandes ayant fait l'objet d'une mesure d'accompagnement raisonnable	0	0	0
Demandes portées en révision à la Commission d'accès à l'information (CAI)	0	2	0
Demandes d'autorisation à la CAI de ne pas traiter la demande d'accès ²	0	1	-

1. Articles 15, 22 et 23 de la Loi sur l'accès justifiant les refus par La Financière agricole.

2. Articles 137.1 de la Loi sur l'accès justifiant la demande auprès de la CAI.

La Financière agricole ne s'est pas prévalu de l'article 11 de la Loi sur l'accès qui lui permet d'exiger le paiement des frais associés à la reproduction de documents.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Communication de renseignements à des tiers

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, la Commission d'accès à l'information a émis deux avis favorables à la transmission de renseignements détenus par La Financière agricole, et ce, sans le consentement des personnes concernées:

- à la demande de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec relative à la communication de renseignements détenus dans le cadre du Programme d'assurance récolte et des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus;
- à la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant la communication de l'identification complète des exploitations agricoles, les unités productives ainsi que les données financières.

L'ensemble des exploitations agricoles visées par ces ententes a été informé de la communication de ses renseignements personnels et confidentiels auprès de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

TABLEAU 29

Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Raison
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	Aux fins de l'application du Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 182), édicté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Fédération des producteurs de bovins du Québec (Les Producteurs de bovins du Québec depuis avril 2016)	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit Bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.
	Aux fins de la transmission de données des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.
	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veaux de lait et Veaux de grain.
Les Producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint.
	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux Producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Les Éleveurs de porcs du Québec transmettent les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.
Les Producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui a été confié au Centre d'études par La Financière agricole de réaliser des études de coûts de production.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, r.7) découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42), de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Permettre au ministre d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels des exploitations agricoles détenues par La Financière agricole afin de favoriser une plus grande coordination des actions et l'adoption de processus de travail performants, soit l'allègement des demandes de renseignements auprès des exploitations agricoles, et ainsi réduire la duplication administrative résultant des diverses obligations législatives et réglementaires auxquelles les parties sont assujetties.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, à la demande du ministre, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA selon le calendrier convenu de révision des études de coûts de production.

La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour effectuer un audit de conformité de l'étude des coûts de production en ASRA pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux 2014. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants:

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Maïs-grain, Soya, Blé de consommation humaine, Blé fourrager, Orge, Avoine et Canola comme il est décrit à l'annexe 2 de la convention du 28 mars 2013;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- Les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

Politique de financement des services publics

Reddition de comptes sur la tarification 2015-2016

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services. En 2015-2016, les revenus de tarification représentent 11% du coût total des frais d'administration des programmes comparativement à 10% pour 2014-2015.

TABEAU 30

Frais exigibles dans le cadre du recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2015-2016

Biens et services tarifés	2015-2016					2014-2015
	Revenus de tarification (000 \$)	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$)	Méthode de fixation	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation	Revenus de tarification (000 \$)
Programmes de financement	2 477	21 208	DA	Avril 2016	¹	2 248
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	1 261	6 567	DA	Avril 2010	¹	1 263
Programme Agri-stabilité	853	6 289	²	²	²	888
Programme Agri-Québec	485	1 735	DA	Mars 2015	¹	535
Autres tarifs ³	459	s/o	DA/Marché	Avril 2010	¹	517
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	5 535					5 451

1. Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).

2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA: Décision administrative et analyse du coût de revient.

Marché: Comparable avec le marché ou les autres gouvernements.

Renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de services octroyés dans son rapport annuel.

TABLEAU 31

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 dollars et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	1	80 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	5	971 100
Total des contrats de services	6	1 051 100

1. Une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

En outre, La Financière agricole a actualisé, en 2015-2016, sa Politique de gestion des contrats de services et son plan de délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources financières conformément aux dispositions de cette même loi et des nouvelles dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1).



Annexes

Annexe 1

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

La Financière agricole du Québec (la « société »), instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement. Elle est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

La société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

Le conseil d'administration de la société est composé de quinze membres :

- le président du conseil qui doit se qualifier comme membre indépendant
- le président-directeur général qui en est membre d'office
- le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui en est membre d'office
- 12 autres membres :
 - cinq nommés parmi les personnes désignées par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28), à savoir l'Union des producteurs agricoles (le « groupe d'intérêt »),
 - sept membres qui doivent se qualifier comme indépendants.

Le conseil d'administration exerce ses responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de la société. Dans son action, il s'appuie sur les valeurs éthiques qui guident la société et qui sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Ayant la qualité d'administrateur public au sens de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), les membres du conseil d'administration de la société doivent, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r. 1), se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement.

Le présent code édicte des obligations déontologiques qui lient les membres du conseil d'administration de la société. Il tient compte des particularités inhérentes au mode de composition du conseil d'administration prévu dans la Loi sur La Financière agricole du Québec et reconnaît le besoin de certains de ses membres liés au groupe d'intérêt de le consulter et de lui faire rapport dans la limite de la confidentialité requise pour le bon fonctionnement du conseil d'administration.

Section I | Dispositions générales

- 1) Le préambule fait partie intégrante du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole (le « Code »).
- 2) Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de La Financière agricole (les « administrateurs »), que ceux-ci soient qualifiés de membres indépendants ou non.
Il n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur lié au groupe d'intérêt de présenter la position de ce groupe et de la défendre, dans le respect des dispositions du présent Code.
- 3) Le Code a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la société, de favoriser une saine gestion de cette dernière et de responsabiliser les administrateurs.
- 4) En plus des dispositions du Code, l'administrateur est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles déontologiques prévus au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics reproduit en annexe.
En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En outre, l'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

- 5) Aux fins d'application du Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 6) L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du Code, du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que des politiques, des directives et des règles fixées par la société, de s'y conformer et d'en promouvoir le respect.

Section II | Devoir de prudence et de diligence

- 7) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur fait preuve de prudence et de diligence en se conformant aux obligations édictées dans la présente section.
- 8) L'administrateur participe activement aux discussions et contribue efficacement aux délibérations du conseil d'administration afin de servir adéquatement les intérêts de la société et de sa clientèle. Il met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la société.
Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle au conseil tout renseignement ou fait lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.
- 9) L'administrateur consacre le temps nécessaire pour acquérir une connaissance de la mission et du fonctionnement de la société, de ses enjeux, des risques qui y sont associés ainsi que des défis à relever. Il met le temps et l'attention requis à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration. L'administrateur se tient informé du contexte environnemental, économique, social et politique dans lequel la société évolue et exécute sa mission.
- 10) L'administrateur fait preuve d'assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités.
- 11) L'administrateur s'assure de posséder l'information suffisante avant de prendre une décision et prend celle-ci sur la base des informations et des éléments dont il a connaissance.
- 12) Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la société, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
- 13) L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les discussions qui ont eu lieu et les décisions prises.

Section III | Devoir de loyauté

- 14) Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur agit avec loyauté envers la société et la mission qu'elle exécute.
- 15) L'administrateur a comme principal objectif l'intérêt de la société et ses décisions sont orientées sur la mission de la société et ses objectifs.
- 16) L'administrateur exerce un jugement objectif sur la conduite des affaires de la société en toute indépendance d'esprit. Il prend ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane ou incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la société afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de cette dernière.
- 17) L'administrateur observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

RÉSERVE

- 18) L'administrateur fait preuve de réserve en tout temps sur les affaires de la société. Il s'abstient également de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission et les décisions de la société ou de nature à ternir sa réputation.
- 19) Avec les tiers, l'administrateur s'abstient notamment de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité, celle du conseil d'administration ou celle de ses collègues.
- 20) Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la société et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques partisans.

CONFIDENTIALITÉ

- 21) L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue.
- 22) L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes, physiques ou morales, ni à celui du groupe d'intérêt.
- 23) Les obligations prévues aux articles 21 et 22 n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié au groupe d'intérêt de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
- 24) Les délibérations du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Il en est de même des procès-verbaux.
- 25) L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès et doit notamment :
- éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles;
 - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur un document du conseil d'administration, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de la société;
 - se départir de façon sécuritaire de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat;
 - remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique ainsi que tout équipement détenu concernant le conseil d'administration au Secrétariat général.
- 26) L'administrateur s'assure en tout temps de ne communiquer que des renseignements reposant sur des faits véridiques.
- 27) Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou une autre personne que ce dernier autorise à agir à ce titre sont les seules personnes pouvant agir comme porte-parole officiel de la société.
- 28) Dans le cas où un administrateur s'adresse aux médias concernant les affaires de la société, il indique qu'il n'agit pas à titre de porte-parole de la société et s'assure de ne pas critiquer publiquement la société, la conduite de ses affaires, le conseil d'administration ou ses administrateurs et de ne pas attaquer publiquement ses décisions.

Section IV | Respect

- 29) L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de la société, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
- 30) L'administrateur évite, dans l'exercice de ses fonctions et la prise de ses décisions, toute forme de discrimination.

Section V | Honnêteté, impartialité et conflits d'intérêts

- 31) L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
- 32) L'administrateur doit éviter, directement ou indirectement, de se placer dans une situation de conflit entre ses intérêts personnels et les obligations liées à la réalisation de son mandat. Il doit aussi éviter directement ou indirectement de se placer dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité à s'acquitter de ses devoirs avec honnêteté et impartialité.
- L'administrateur qui croit se trouver dans une telle situation peut consulter le président du conseil d'administration afin de déterminer si tel est le cas.
- 33) Lorsqu'il constate qu'il se trouve dans une situation visée au premier alinéa de l'article 32, l'administrateur doit la divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder. Il doit en outre, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit de plus se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.
- Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

- 34) Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.
- 35) Pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel soit préféré à l'intérêt de la société. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la société. Le risque que cela se produise est suffisant pour créer le conflit, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- 36) Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts:
- avoir directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
 - avoir directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de la société;
 - obtenir ou être sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de la société;
 - avoir une réclamation litigieuse contre la société;
 - se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives d'offres d'emploi.
- 37) L'administrateur doit, notamment, éviter de se trouver dans une situation où lui, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre puisse indûment tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu pour la société ou influencer la prise de décision de celle-ci.
- 38) Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou son conjoint détient des intérêts.
- 39) L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit notamment par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES

- 40) Sous réserve de l'article 41, l'administrateur est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.
- 41) L'administrateur nommé à la suite d'une désignation par l'Union des producteurs agricoles, conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, peut le faire si l'aide demandée ou la participation satisfont aux exigences suivantes:
- l'administrateur en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société concernant cette aide ou cette participation;
 - l'aide est accordée ou la participation s'effectue selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

UTILISATION PERSONNELLE DES BIENS ET DE RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ À DES FINS PERSONNELLES

- 42) L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources humaines, financières ou informationnelles de la société au-delà de ce qui est autorisé par celle-ci ni au profit de tiers.

CADEAUX, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES

- 43) Sous réserve de l'article 44, l'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, que ce soit de la société ou d'un tiers. Il ne peut pas non plus accepter, directement ou indirectement, de traitements de faveur ou de prix préférentiels d'un fournisseur existant ou éventuel de la société.

- 44) L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages seulement s'ils répondent aux critères suivants :
- ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat;
 - ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre, son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de la société ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste. S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit en aviser le président du conseil d'administration et les remettre au président-directeur général de la société pour qu'il en dispose.

Section VI | Obligations postérieures au mandat

- 45) Après avoir cessé d'être administrateur, ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a eu accès durant son mandat.
- 46) L'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements qui ne sont pas accessibles au public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat, à l'exception du groupe d'intérêt auquel il est lié.
- 47) Il est également interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas accessible au public.
- 48) Les administrateurs en fonction ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'article précédent, avec l'administrateur qui y est visé, dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 49) Les articles 47 et 48 n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur sortant lié au groupe d'intérêt de traiter avec un administrateur membre d'office du conseil d'administration, dans la mesure où il agit au nom du groupe d'intérêt.

Section VII | Modalités d'application

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

- 50) Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la société, il doit remplir le formulaire « Déclaration faite conformément à l'article 50 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec » et le remettre au président du conseil d'administration. Dans ce formulaire, il est notamment requis :
- de fournir les renseignements sur tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur;
 - d'indiquer si lui-même, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu;
 - de signer une déclaration stipulant que l'administrateur a lu et compris le Code et qu'il s'y conformera.
- 51) Un administrateur doit également déclarer, en cours d'année et dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration en transmettant un avis par écrit au président du conseil d'administration.
- 52) Lorsque la déclaration d'intérêt concerne le président du conseil d'administration, elle est remise au Secrétariat général.
- 53) En avril de chaque année, l'administrateur est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

SIGNALEMENT

- 54) Le respect du Code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics est une responsabilité partagée par chacun des administrateurs. L'administrateur qui connaît ou qui a un doute raisonnable quant à l'existence d'une situation susceptible de contrevenir au Code ou à ce règlement est invité à le signaler, de façon confidentielle, au président du conseil d'administration, lequel peut en saisir le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le signalement doit comporter les informations suivantes :
- l'identité de l'auteur ou des auteurs impliqués;
 - la description de la situation;
 - la date ou la période de la survenance ou de l'émergence de la situation;
 - une copie de tout document qui soutient le signalement.
- 55) Lorsque cette situation concerne le président du conseil d'administration, le signalement est adressé au Secrétariat général de la société qui, le cas échéant, le transmet au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

DÉFAUT DE CONFORMITÉ ET SANCTIONS

- 56) Un défaut de conformité à l'une ou l'autre des dispositions du Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics peut entraîner une sanction qui diffèrera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est, conformément à ce règlement, l'autorité compétente pour agir.
- 57) Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le président du conseil d'administration entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu de ce règlement.
- 58) La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation du mandat.

SURVEILLANCE

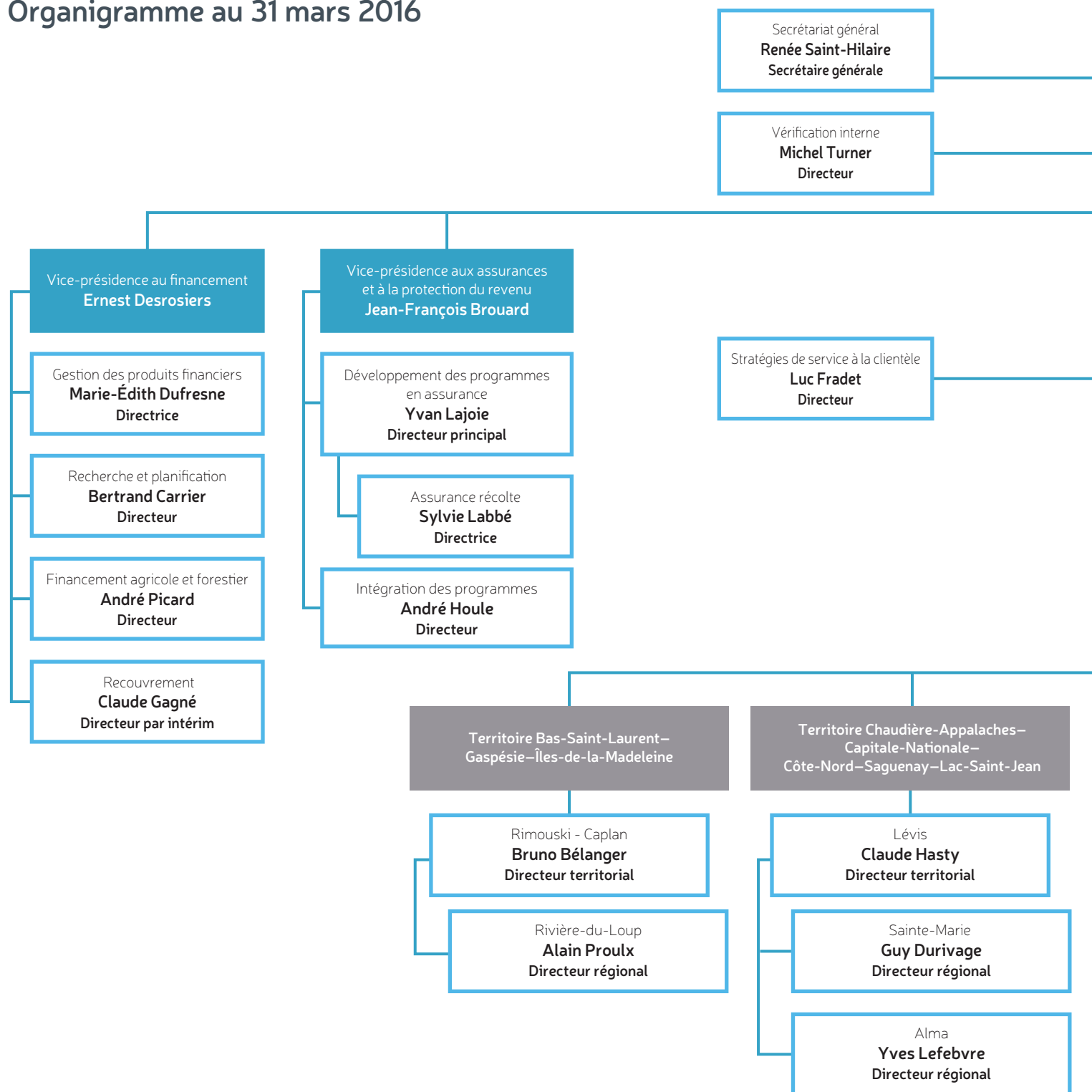
- 59) Le président du conseil d'administration s'assure du respect, par les administrateurs, des règles de déontologie prévues au présent Code et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

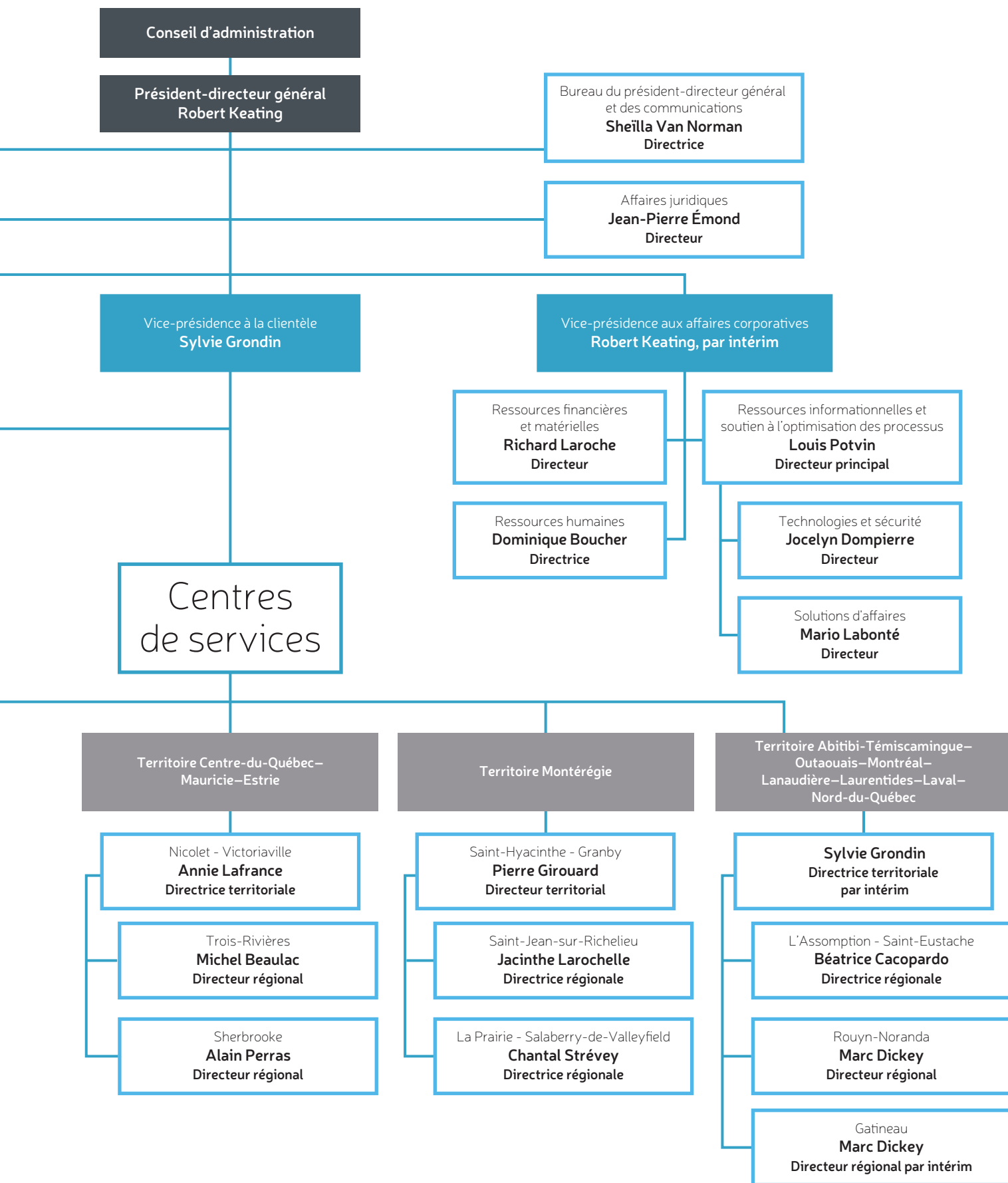
Section VIII | Dispositions finales

- 60) Le président du conseil d'administration traite les déclarations d'intérêt et fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique. À cette fin, il peut prendre conseil auprès du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.
- 61) Lorsque la situation le requiert, en raison, notamment, d'un enjeu concernant la responsabilité ou le bon fonctionnement du conseil, le président en saisit le conseil et l'informe du suivi qu'il entend y apporter.
- 62) Le Secrétariat général tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations des administrateurs, les divulgations et les attestations qui doivent être transmises en vertu du Code ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en découlant.
- 63) Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles veille à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du Code. Il assiste également le président du conseil d'administration et le conseil d'administration concernant l'application du Code.
- 64) Conformément à l'article 38 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Code est publié annuellement par la société dans son rapport d'activités.
- 65) Le présent Code a été adopté par le conseil d'administration à sa séance du 20 mars 2015.
- 66) Le présent Code entre en vigueur le 1^{er} avril 2015. Il remplace le code adopté par le conseil d'administration le 17 mai 2002, tel que modifié le 16 décembre 2010.

Annexe 2

Organigramme au 31 mars 2016





Annexe 3

Bureaux de La Financière agricole

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone: 418 838-5602
Télécopieur: 418 833-3871
financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Téléphone sans frais:
1 800 749-3646
Traitement des données
financières: 1 877 861-2272

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Rouyn-Noranda
53, rue du Terminus Ouest,
bureau 204
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone: 819 763-3759
Télécopieur: 819 763-3617
abitibi@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Caplan
C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone: 418 388-2689
Télécopieur: 418 388-2926
caplan@fadq.qc.ca

Rimouski
Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone: 418 727-3586
Télécopieur: 418 727-3564
rimouski@fadq.qc.ca

Rivière-du-Loup
Bureau 200
125, rue Jacques-Athanase
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 5H2
Téléphone: 418 867-1264
Télécopieur: 418 867-4126
riviere-du-loup@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

Nicolet
460, boulevard Louis-Fréchette
1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone: 819 293-6991
Télécopieur: 819 293-8426
nicolet@fadq.qc.ca

Victoriaville
Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone: 819 758-8239
Télécopieur: 819 752-7950
victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Côte-Nord

Lévis
Bureau 079
5410, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone: 418 833-7575
Télécopieur: 418 835-0587
levis@fadq.qc.ca

Sainte-Marie
Bureau 200, Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone: 418 386-8084
Télécopieur: 418 386-8092
sainte-marie@fadq.qc.ca

Estrie

Sherbrooke
Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone: 819 820-3393
Télécopieur: 819 820-3925
sherbrooke@fadq.qc.ca

Laurentides, Lanaudière, Laval et Montréal

L'Assomption
C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec)
J5W 4M9
Téléphone: 450 589-2204
Télécopieur: 450 589-9727
assomption@fadq.qc.ca

Saint-Eustache
7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec)
J7P 5L3

Téléphone: 450 472-1140
Télécopieur: 450 472-3911
saint-eustache@fadq.qc.ca

Mauricie

Trois-Rivières
Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 4Z3
Téléphone: 819 371-6609
Télécopieur: 819 371-6970
Courriel:
trois-rivieres@fadq.qc.ca

Montérégie

Granby

Bureau 220
328, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone: 450 776-7145
Télécopieur: 450 776-7127
granby@fadq.qc.ca

La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone: 450 444-1678
Télécopieur: 450 444-1748
laprairie@fadq.qc.ca

Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5

Téléphone: 450 370-3040
Télécopieur: 450 370-3045
valleyfield@fadq.qc.ca

Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Z4

Téléphone: 450 778-6635
Télécopieur: 450 778-6610
saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7

Téléphone: 450 346-8780
Télécopieur: 450 358-9780
saint-jean@fadq.qc.ca

Outaouais

Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone: 819 986-1997
Télécopieur: 819 986-1529
gatineau@fadq.qc.ca

Saguenay– Lac-Saint-Jean

Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone: 418 668-2369
Télécopieur: 418 662-2811
alma@fadq.qc.ca



ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	144
Rapport du comité de vérification	145
Rapport de l'auditeur indépendant	146
État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé	148
État consolidé de la situation financière	149
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	150
État consolidé des flux de trésorerie	151
Notes complémentaires	152-179

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire	183
Rapport de l'auditeur indépendant	184
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	
<i>État du résultat global</i>	186
<i>État de la variation du déficit cumulé</i>	186
<i>État de la situation financière</i>	187
<i>État des flux de trésorerie</i>	188
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	
<i>État du résultat global</i>	189
<i>État de la variation de l'avoir net</i>	189
<i>État de la situation financière</i>	190
<i>État des flux de trésorerie</i>	191
Notes afférentes aux états financiers	192-214

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Robert Keating

Président-directeur général et Vice-président
aux affaires corporatives par intérim

Lévis, le 17 juin 2016

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.



Marie-Christiane Lecours

Présidente du comité de vérification

Lévis, le 17 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 17 juin 2016

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	452 303	451 442	490 817
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	77 420	67 758	63 782
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	(1 104)	4 198
Droits administratifs	5 776	5 535	5 451
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	757	1 603	2 602
Revenus de placement (note 5)	13 650	20 094	11 957
Quote-part des résultats des placements en participation (note 14)	—	884	467
Autres revenus	2 964	1 808	1 365
	559 170	548 020	580 639
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	150 000	81 830	137 249
Contribution au Fonds d'assurance récolte	37 750	35 863	35 994
Programme Agri-stabilité (note 6)	44 000	23 079	18 991
Programme Agri-investissement (note 6)	31 500	34 159	33 783
Programme Agri-Québec (note 6)	50 000	40 729	40 086
Programme Agri-Québec Plus (note 6)	9 680	5 336	(147)
Contribution au paiement de l'intérêt	4 050	2 717	3 795
Programme d'appui financier à la relève agricole	14 000	11 617	10 884
Autres programmes	500	(9)	70
Provision pour garanties de prêts (note 22)	10 400	2 220	3 227
Frais d'administration (note 7)	57 554	53 224	56 613
Intérêts	583	1 271	2 322
	410 017	292 036	342 867
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	149 153	255 984	237 772
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		80 019	(157 753)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)		336 003	80 019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

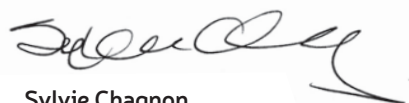
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 604	39 513
Créances et revenus de placement à recevoir (note 9)	2 979	3 123
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 10)	1 463	4 432
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 11)	104 055	155 267
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	289	1 487
À recevoir du gouvernement du Canada (note 12)	75 409	73 105
Prêts et ouverture de crédit (note 13)	44 917	47 154
Placements (note 14)	514 750	324 261
	876 466	648 342
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 15)	38 974	37 984
Charges à payer (note 16)	6 686	7 315
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	64 626	58 544
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	141 162	147 689
Revenus reportés (note 19)	41 460	34 125
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	780	—
Dû aux Fonds (note 20)	1 456	40 017
Dettes à long terme (note 21)	32 188	29 428
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	35 973	38 430
Provision pour programme Agri-investissement (note 6)	36 202	33 343
Provision pour programme Agri-Québec (note 6)	42 667	39 844
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 6)	10 201	11 272
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	—	241
Provision pour garanties de prêts (note 22)	73 342	71 657
Provision pour vacances	4 794	4 679
Provision pour congés de maladie (note 23)	15 136	17 028
	545 647	571 596
ACTIFS FINANCIERS NETS	330 819	76 746
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 24)	5 184	3 273
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	336 003	80 019
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)		
Obligations contractuelles (note 26)		
Éventualité (note 32)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Robert Keating
Président-directeur général



Sylvie Chagnon
Présidente du conseil d'administration

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
Excédent de l'exercice	149 153	255 984	237 772
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(3 353)	(1 505)
Produit de disposition d'immobilisations		11	2
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations		(11)	187
Amortissement		1 442	1 152
		(1 911)	(164)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	149 153	254 073	237 608
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	76 746	76 746	(160 862)
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	225 899	330 819	76 746

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	255 984	237 772
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 442	1 152
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(11)	187
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(365)	(34)
Quote-part des résultats des placements en participation	(884)	(467)
Variation de la provision pour garanties de prêts	1 685	(1 362)
	257 851	237 248
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 27)	18 839	32 001
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	276 690	269 249
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	2 969	838
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	41 237	41 442
Ouverture de crédit	(39 000)	(38 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	1 915	750
Acquisition de placements	(191 235)	(73 540)
Produit de disposition de placements	80	—
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(184 034)	(68 510)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(3 326)	(1 487)
Produit de disposition d'immobilisations	11	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(3 315)	(1 485)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	990	(166 627)
Emprunts effectués	2 859	176
Emprunts remboursés	(99)	(68)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 750	(166 519)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	93 091	32 735
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	39 513	6 778
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	132 604	39 513
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	56 535	18 295
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	31	1 930
Acceptations bancaires	38 179	—
Billets à escompte	37 859	19 288
	132 604	39 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 29, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Canada et aux Fonds, des dettes à long terme, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux inter-employeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminué d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arriérés depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations

Les immobilisations suivantes sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf s'ils sont en cours de développement:

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

3. Contribution du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec accorde la contribution annuelle en vertu d'un décret.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs verse un montant annuel de 1 400 milliers de dollars en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2016	2015
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	447 353	485 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	2 689	4 417
Contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 400	1 400
	451 442	490 817

(1) La contribution annuelle inclut un montant de 4 651 milliers de dollars (2015: 6 408 milliers de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 8.

4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon *Cultivons l'avenir 2*:

Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au:

	2016	2015
Programme Agri-protection pour:		
la contribution au programme	21 330	21 436
la contribution à l'administration	7 043	8 280
	28 373	29 716
Programme Agri-stabilité pour:		
la contribution au programme (note 6)	14 509	8 876
la contribution à l'administration	3 258	3 859
	17 767	12 735
Programme Agri-investissement pour:		
la contribution au programme (note 6)	20 496	20 270
la contribution à l'administration	1 122	1 061
	21 618	21 331
	67 758	63 782

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

5. Revenus de placement

	2016	2015
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	16 804	9 279
Revenu d'intérêts:		
Billets à terme adossés à des actifs	338	608
Placements temporaires	1 681	1 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	676	112
Prêts et ouverture de crédit	230	305
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	365	34
	20 094	11 957

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2016			2015
	Compte dédié	Réserve	Total	
Revenus nets de placement				
Revenu fixe	2 024	293	2 317	2 452
Actifs réels	459	—	459	449
Actions	1 332	170	1 502	1 134
Autres placements	637	(230)	407	692
	4 452	233	4 685	4 727
Gains à la vente de placements				
Revenu fixe	1 785	—	1 785	275
Actifs réels	1 435	—	1 435	946
Actions	7 151	—	7 151	2 565
Autres placements	1 712	1	1 713	755
	12 083	1	12 084	4 541
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	19	16	35	11
	16 554	250	16 804	9 279

6. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

7. Frais d'administration

	2016	2015
Traitements et avantages sociaux	43 273	46 236
Transport et communication	2 097	2 366
Loyers	3 216	3 618
Services professionnels et administratifs	2 453	2 563
Fournitures et matériel	639	467
Entretien et réparations	104	211
Amortissement des immobilisations	1 442	1 152
	53 224	56 613

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2016	2015
Programmes de financement agricole et forestier	21 208	22 134
Programme d'assurance récolte	11 984	13 962
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 567	6 752
Programme Agri-stabilité	6 289	7 343
Programme Agri-investissement	1 876	1 775
Programme Agri-Québec	1 735	1 862
Programme Agri-Québec Plus	1 137	1 199
Autres programmes	65	67
Capital Financière agricole inc.	54	52
Financière agricole du Québec – Développement international	2 309	1 467
	53 224	56 613

8. Excédent cumulé

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, une contribution spéciale de 380 millions de dollars a été versée à la Société le 31 mars 2010 établissant le solde du déficit cumulé à 586 490 milliers de dollars à la fin de cet exercice financier. Depuis, ce déficit a été réduit d'un montant de 69 730 milliers de dollars laissant un solde de 516 760 milliers de dollars au 31 mars 2016.

Également, tout surplus cumulé après le 31 mars 2010 doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée au cours de l'exercice financier 2014-2015, le conseil d'administration a adopté, sous réserve des autorisations gouvernementales, la création et la capitalisation d'une réserve (Réserve) d'un montant maximum de 317 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières de la Société pour les programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus (AGRI).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

8. Excédent cumulé (suite)

Le 27 mai 2015, le gouvernement du Québec a donné son accord pour la création de celle-ci à partir de l'exercice financier 2015-2016, en fonction de la disponibilité des liquidités nécessaires provenant des excédents annuels générés par la Société. Une fois la capitalisation de la Réserve complétée, le solde du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010 à la charge du gouvernement sera résorbé à partir des excédents annuels générés par la Société.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté la Politique sur la gestion de la réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus qui définit les règles de capitalisation et d'utilisation. Plus précisément, elle permet à la Société d'utiliser la Réserve uniquement lorsque les résultats financiers annuels sont déficitaires et que le déficit est, en partie ou en totalité, attribuable aux dépenses de ces programmes selon les paramètres prévus dans la politique.

Enfin, la Société détient une autre réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

L'excédent (déficit) cumulé s'établit comme suit:

	2016				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	496 779	—	100 000	80 019
Répartition des résultats:					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:					
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	4 651	—	—	—	4 651
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(4 651)	—	—	—	(4 651)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	255 984	—	—	255 984
Excédent de l'exercice	—	255 984	—	—	255 984
Montant transféré à la réserve	—	(170 044)	170 044	—	—
Solde à la fin	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

8. Excédent cumulé (suite)

	2015			
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 408	—	—	6 408
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 408)	—	—	(6 408)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	237 772	—	237 772
Excédent de l'exercice	—	237 772	—	237 772
Montant transféré à la réserve	—	—	—	—
Solde à la fin	(516 760)	496 779	100 000	80 019

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2016	2015
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)	173 342	171 657
Provision pour garanties de prêts (note 22)	(73 342)	(71 657)
	100 000	100 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

9. Créances et revenus de placement à recevoir

	2016	2015
Comptes clients	2 132	1 545
Revenus de placement	847	1 578
	2 979	3 123

10. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	—	2
Portant intérêt au taux de 0,93% et de 0,95%, échéant le 26 avril 2016 (2015: 1,05% échu le 10 avril 2015)	1 400	3 200
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	63	1 230
	1 463	4 432

11. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	260	343
Portant intérêt à des taux variant entre 1,1% et 1,15%, échéant jusqu'au 31 mai 2016 (2015: 1,16% à 1,55%, échéant jusqu'au 25 mai 2015)	103 795	154 924
	104 055	155 267

12. À recevoir du gouvernement du Canada

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au:		
Programme Agri-stabilité	49 833	47 496
Programme Agri-investissement	24 069	25 483
Programme Agri-protection	608	74
Programme Agri-risques	820	—
Autres	79	52
	75 409	73 105

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

13. Prêts et ouverture de crédit

	2016	2015
Ouverture de crédit autorisée de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux de 2,45%, échéant le 30 juin 2016, garantie par deux hypothèques mobilières (2015: 2,6%, échu le 30 juin 2015)	39 000	38 000
Prêts sans intérêt, remboursables en quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année, échéants le 31 mars 2017	5 809	8 911
Prêts portant intérêt à des taux variant entre 2,5% et 8%, échéants jusqu'en 2022	108	243
	44 917	47 154

	2016	2015
Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de:		
moins d'un an	41 945	40 991
entre 1 et 5 ans	2 939	6 119
5 ans et plus	33	44
	44 917	47 154

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2022. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 64 milliers de dollars (2015: 180 milliers de dollars).

14. Placements

	2016		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires au taux de 0,86%, échéants le 10 juin 2016	—	10 754	10 754
Billets à escompte à des taux variant entre 0,65% et 0,86%, échéants jusqu'au 19 juillet 2016	—	77 586	77 586
Billets à terme adossés à des actifs	6 642	64 571	71 213
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	336 744	—	336 744
Placements en participation	—	18 453	18 453
	343 386	171 364	514 750

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

	2015		
	affectés	non affectés	total
Billets à escompte au taux de 0,94% et de 0,95%, échéants jusqu'au 8 septembre 2015	1 180	70 860	72 040
Billets à terme adossés à des actifs	6 888	65 875	72 763
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	—	163 589
Placements en participation	—	15 869	15 869
	171 657	152 604	324 261

	2016	2015
Les placements sont affectés aux paiements suivants:		
Garanties de prêts (note 1)	173 342	171 657
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 8)	170 044	—
	343 386	171 657

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance au plus tard en 2056.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Quant aux billets des actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Pour établir la valeur des billets, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. À la suite de l'évaluation, la Société n'a constaté aucune baisse de valeur durable pour les exercices clos le 31 mars 2016 et 2015. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2016 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

	2016		2015	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration:				
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	34 460	34 460	34 460	34 460
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	1 535	282	1 878	379
Véhicules d'actifs-cadres 3				
Actifs inadmissibles	4 652	1 672	5 389	2 255
	81 669	69 161	82 749	69 841
BTAA exclu du plan de restructuration	2 052	2 052	2 922	2 922
	83 721	71 213	85 671	72 763

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable des BTAA:

	2016		2015	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	85 671	72 763	86 421	73 479
Disposition	(1 915)	(1 550)	(750)	(716)
Radiation	(35)	—	—	—
Solde à la fin	83 721	71 213	85 671	72 763

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2016, la valeur marchande des dépôts à participation du Compte dédié est de 188 200 milliers de dollars (2015: 197 047 milliers de dollars) et du compte de la Réserve est de 170 160 milliers de dollars. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2016.

Le placement dans les dépôts à participation du Compte dédié contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2015: 5 918 milliers de dollars).

PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquies une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1,7 million de dollars (2015: 1,5 million de dollars).

	2016	2015
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	13 742	12 785
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	4 711	3 084
	18 453	15 869

Sommaire des états financiers:

	2016			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 548	486	1 062	957
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	346	564	(218)	(73)
	1 894	1 050	844	884

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2016, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2015, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2016.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

PLACEMENTS EN PARTICIPATION (suite)

	2015			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 015	377	638	575
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	202	526	(324)	(108)
	1 217	903	314	467

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2015, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2014, ajustés en fonction des résultats intermédiaires du 31 mars 2015.

	2016			2015
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	16 572	1 598	14 974	13 912
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	9 185	80	9 105	7 539
	25 757	1 678	24 079	21 451

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2016, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2015.

15. Emprunt temporaire

	2016	2015
Billet à escompte au taux de 0,88% échéant le 29 avril 2016 (2015: variant de 1% à 1,04%, échéants le 16 avril 2015)	38 974	37 984

En vertu du décret 542-2015 du gouvernement du Québec, daté du 17 juin 2015, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2016, des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. D'un montant initial autorisé de 520 millions de dollars (2015: 270 millions de dollars), le niveau du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables diminuent au fur et à mesure que La Financière agricole capitalise la Réserve d'un montant équivalent. Au 31 mars 2016, le compte de la Réserve étant de 170 millions de dollars, le régime d'emprunts se situe donc à 350 millions de dollars et l'emprunt bancaire n'excède pas ce montant autorisé.

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants:

	2016	2015
Fonds fiduciaires	302 000	122 000
Ouverture de crédit	40 000	40 000
Capital Financière agricole inc.	8 000	8 000
Opérations courantes de la Société	—	100 000
	350 000	270 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

16. Charges à payer

	2016	2015
Programme d'appui financier à la relève agricole	2 611	2 996
Contribution au paiement de l'intérêt	746	1 161
Programme Agri-stabilité	195	13
Traitements	882	1 518
Avantages sociaux	525	629
Fournisseurs	1 486	716
Autres	241	282
	6 686	7 315

17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2016	2015
Solde au début	58 544	62 141
Dépôts des participants	31 265	35 782
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	31 295	35 904
Intérêts distribués dans les comptes des participants	298	364
Retraits des participants	(56 776)	(75 647)
Solde à la fin	64 626	58 544

18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2016	2015
Solde au début	147 689	117 400
Dépôts des participants	37 675	99 365
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	37 906	99 694
Intérêts distribués dans les comptes des participants	747	719
Retraits des participants	(82 855)	(169 489)
Solde à la fin	141 162	147 689

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

19. Revenus reportés

	2016	2015
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	32 230	28 777
Ajustements de contribution	(86)	—
Contributions versées par les participants	7 799	7 651
Contributions utilisées au paiement du programme	(2 925)	(3 070)
Contributions utilisées provisionnées	4 029	(1 128)
Solde à la fin	41 047	32 230
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	103	1 895
Droits administratifs	49	—
Autres revenus	261	—
	41 460	34 125

20. Dû aux Fonds

	2016	2015
Fonds d'assurance récolte		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	739	424
Portant intérêt au taux de 0,94% et de 1,3%, échéants jusqu'au 7 mai 2015	—	38 800
	739	39 224
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	717	793
	1 456	40 017

21. Dettes à long terme

	2016	2015
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	6 166	4 263
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Dû au ministère des Finances du Québec:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	100	100
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite	15 322	15 000
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15% à 4,17%, remboursables par versements mensuels variant de 703 \$ à 3 652 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} décembre 2016 et le 1 ^{er} mars 2027.	535	—
	32 188	29 428

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

21. Dettes à long terme (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit:

2017	92
2018	62
2019	63
2020	63
2021	34
2022 et suivants	10 221
Indéterminés	21 653
	32 188

22. Provision pour garanties de prêts

	2016	2015
Solde au début	71 657	73 019
Débours de garanties	(553)	(4 685)
Recouvrement	18	96
Provision pour garanties de prêts	2 220	3 227
Solde à la fin	73 342	71 657
La provision se répartit comme suit:		
Provision spécifique	5 337	6 203
Provision générale	68 005	65 454
	73 342	71 657

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 730,5 millions de dollars (2015: 4 572,8 millions de dollars) dont 17,4 millions de dollars fait l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2016 (2015: 22,4 millions de dollars).

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2016		2015	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 714 354	398 605	4 556 360	405 305
Ouvertures de crédit	16 180	14 911	16 430	21 519
	4 730 534	413 516	4 572 790	426 824

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

22. Provision pour garanties de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2016	2015
moins de 5 ans	367 971	399 384
entre 5 et 10 ans	1 171 324	1 205 305
entre 10 et 15 ans	1 503 899	1 463 115
entre 15 et 20 ans	1 526 725	1 392 005
20 ans et plus	160 615	112 981
	4 730 534	4 572 790

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants:

	2016	2015
moins de 4%	3 928 344	3 792 129
de 4% à 5,99%	50 977	109 733
6% et plus	814	1 021
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	750 399	669 907
	4 730 534	4 572 790

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

23. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

L'établissement de la provision au 31 mars 2016, prend en compte l'entente de principe globale intervenue, au cours de l'exercice, au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. Ainsi, pour ces employés seulement, les hypothèses ont été ajustées afin de considérer qu'à compter du 1^{er} avril 2017, ceux-ci pourront accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables au 31 mars de chaque année et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ à la retraite.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

23. Provision pour congés de maladie (suite)

	2016	2015
Solde au début	17 028	17 440
Prestations acquises	109	1 175
Prestations versées	(2 001)	(1 587)
Solde à la fin	15 136	17 028

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2016:

- Taux d'indexation variant de 3,30 % à 4,30 % (2015: 3,30 % à 4,30 %);
- Taux d'actualisation variant de 1,01 % à 3,39 % (2015: 1,06 % à 3,08 %);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 2 à 33 ans (2015: 3 à 33 ans).

24. Immobilisations

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	948	747	201
Équipement informatique	1 289	686	603
Stations météorologiques	562	27	535
Développement informatique	15 091	11 659	3 432
Améliorations locatives	841	428	413
	18 731	13 547	5 184

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	952	799	153
Équipement informatique	2 091	1 717	374
Stations météorologiques	128	1	127
Développement informatique	13 566	10 947	2 619
	16 737	13 464	3 273

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

24. Immobilisations (suite)

	2016		2015	
	Acquisitions	Dispositions	Acquisitions	Dispositions
Mobilier et équipement	94	98	157	52
Équipement informatique	460	1 262	314	32
Stations météorologiques	434	—	128	782
Développement informatique	1 525	—	906	—
Améliorations locatives	841	—	—	—
	3 354	1 360	1 505	866

Au 31 mars 2016, un montant de 1800 milliers de dollars (2015: 906 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

25. Compte dédié aux garanties de prêts

	2016	2015
Solde au début	171 657	173 019
Débours de garanties (note 22)	(553)	(4 685)
Revenus de placement	16 636	9 501
Recouvrement (note 22)	18	96
Produit de disposition de placements en BTAA	39	27
Montant versé ⁽¹⁾	—	—
Montant excédentaire ⁽²⁾	(14 455)	(6 301)
Solde à la fin	173 342	171 657

Le Compte dédié est composé des éléments suivants:

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 881	2 872
Revenus de placement à recevoir	299	1 318
Billets à escompte	9 029	3 291
Billets à terme adossés à des actifs	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	166 700	163 589
	187 797	177 958
Montant excédentaire ⁽²⁾	(14 455)	(6 301)
	173 342	171 657

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2016 et 2015, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

(2) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

26. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux prochains exercices financiers totalisent 6 454 milliers de dollars (2015: 8 297 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements découlant des contrats relatifs aux opérations courantes totalisent 827 milliers de dollars et les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2017	670
2018	129
2019	27
2020	1
	827

27. Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement

	2016	2015
Créances et revenus de placement à recevoir	144	551
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	51 212	64 718
À recevoir du gouvernement du Québec	1 198	(1 487)
À recevoir du gouvernement du Canada	(2 304)	5 308
Charges à payer	(656)	(314)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	6 082	(3 597)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	(6 527)	30 289
Revenus reportés	7 335	4 958
Dû au gouvernement du Canada	780	—
Dû aux Fonds	(38 561)	3 036
Provision pour programme Agri-stabilité	(2 457)	(8 151)
Provision pour programme Agri-investissement	2 859	(2 125)
Provision pour programme Agri-Québec	2 823	(59 607)
Provision pour programme Agri-Québec Plus	(1 071)	(146)
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	(241)	(599)
Provision pour vacances	115	(421)
Provision pour congés de maladie	(1 892)	(412)
	18 839	32 001
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	1 271	2 322
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	27	18

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

28. Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et du RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (2015: 11,46 %).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 416 milliers de dollars (2015: 4 061 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et aux gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation à la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit (suite)

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Au 31 mars 2016, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes contrairement à 100 millions au 31 mars 2015. Les échéances de l'emprunt bancaire et des charges à payer sont de moins de 30 jours. La portion des dettes à long terme remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 21, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2016, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses trésoreries et équivalents de trésoreries, de ses placements et le versement de 25% et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier, et enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2016, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	48,9%	43%	50%	60%
Valeurs à court terme	13,98%	13%	15%	20%
Obligations	31,72%	26,5%	31,5%	40,5%
Dettes immobilières	3,2%	1,5%	3,5%	5%
Placements sensibles à l'inflation	12,88%	7%	13%	19%
Infrastructures	4,94%	2%	5%	8%
Immeubles	7,94%	5%	8%	11%
Actions	37,68%	27%	37%	44%
Marchés boursiers	31,89%	21%	31%	38%
Placements privés	5,79%	3%	6%	9%
Autres placements	0,54%	—	—	1,5%

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

	RÉSERVE			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	79,49%	70%	80%	95%
Valeurs à court terme	59,43%	50%	60%	70%
Obligations	20,06%	15%	20%	25%
Actions				
Marchés boursiers	20,51 %	5%	20%	30%

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que les portefeuilles des fonds particuliers subiraient si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes des portefeuilles réels des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Au 31 mars 2016, le risque absolu des portefeuilles réels, le risque absolu des portefeuilles de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2500 jours, sont respectivement de 17,8%, 17,4% et 2,5% (2015: de 17,8%, 17,3% et 2,4%) pour le Compte dédié et de 7,4%, 7,2% et 1,1% pour la Réserve.

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers sont investis dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. Cependant, la Société établit une exposition de référence aux devises étrangères ainsi que des limites minimales et maximales par rapport à l'exposition de référence.

Au 31 mars 2016, l'exposition nette aux devises des portefeuilles réels, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 30% pour le Compte dédié (2015: 16%) et de 15% pour la Réserve, et l'exposition maximale est respectivement de 33% et de 17,6%.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de l'emprunt temporaire et de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1% dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 5 millions de dollars (2015: 3 millions de dollars).

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la baisse de la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

30. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2016			2015
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	30 065	192 708	(162 643)	(155 499)
Fonds d'assurance récolte	323 085	2 745	320 340	273 398
	353 150	195 453	157 697	117 899

31. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés:

	2016	2015
Société québécoise des infrastructures:		
Loyers	3 040	3 488
Améliorations locatives	841	—
Intérêts	77	—
Centre de services partagés du Québec:		
Fournitures et communication	1 340	1 460

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

32. Éventualité

À la suite des travaux et des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 2015 le principe que les secteurs de productions couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles aient le choix de participer à ce programme ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. À cet effet, une démarche de consultations est en cours auprès des représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles qui ont jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour faire connaître leur décision à La Financière agricole.

Advenant le retrait du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'incidence financière pour la Société représente des contributions additionnelles au programme Agri-Québec estimée, selon la méthode de calcul utilisée pour évaluer la provision, à 70 millions de dollars, et ce, uniquement pour les secteurs les plus susceptibles de se retirer selon la Société. De plus, le retrait aurait également comme incidence financière une diminution de la contribution au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier 2017-2018, dont l'évaluation est indéterminable.

33. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Robert Keating

Président-directeur général et Vice-président
aux affaires corporatives par intérim de la Société

Lévis, le 17 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2016, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 17 juin 2016

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	45 122	68 178
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	81 830	137 249
Intérêts	58	39
	127 010	205 466
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	112 017	100 231
Intérêts – La Financière agricole du Québec	1 603	2 602
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 400	1 580
Autres frais	186	117
	115 206	104 530
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	11 804	100 936

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(155 499)	(256 435)
Résultat net et global de l'exercice	11 804	100 936
Distributions (note 12)	(18 948)	–
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	(162 643)	(155 499)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Courant		
Encaisse	217	339
Comptes clients (note 7)	5 300	2 846
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	717	793
Avances aux adhérents (note 8)	23 831	24 814
	30 065	28 792
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	333	1 131
Contributions des adhérents reportées (note 9)	13 312	15 267
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	104 055	155 267
Provision pour compensations (note 11)	56 060	12 626
Distributions à payer (note 12)	18 948	—
	192 708	184 291
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(162 643)	(155 499)
	30 065	28 792

Engagement (note 23)

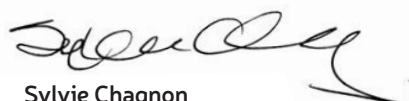
Éventualités (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Robert Keating

Président-directeur général de la Société



Sylvie Chagnon

Présidente du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	11 804	100 936
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(2 454)	3 220
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	76	(793)
Avances aux adhérents	983	(7 687)
Charges à payer	(798)	(2 914)
Contributions des adhérents reportées	(1 955)	(442)
Provision pour compensations	43 434	(27 400)
	39 286	(36 016)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	51 090	64 920
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(51 212)	(64 718)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(122)	202
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	339	137
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	217	339
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	41	44
Intérêts payés sur activités de financement	1 283	2 529

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des adhérents	23 696	24 036
Contribution de La Financière agricole du Québec	35 863	35 994
Revenus de placement (note 14)	2 215	12 249
	61 774	72 279
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	14 826	32 219
Intérêts	6	10
Autres frais	—	85
	14 832	32 314
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	46 942	39 965

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	273 398	233 433
Résultat net et global de l'exercice	46 942	39 965
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	320 340	273 398

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 733	19 883
Comptes clients (note 7)	401	264
Revenus de placement à recevoir (note 15)	504	1 080
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	739	39 224
Placements (note 17)	11 426	14 951
	40 803	75 402
Non courant		
Placements (note 17)	282 282	204 824
	323 085	280 226
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	12	188
Contributions des adhérents reportées (note 9)	951	973
Provision pour indemnités (note 18)	1 782	5 667
	2 745	6 828
AVOIR NET	320 340	273 398
	323 085	280 226

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Robert Keating

Président-directeur général de la Société



Sylvie Chagnon

Présidente du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	46 942	39 965
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Plus-value non réalisée de BTAA	(349)	(475)
Moins-value (plus-value) non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 685	(6 422)
	50 278	33 068
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(137)	249
Revenus de placement à recevoir	576	(864)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	38 485	(2 243)
Charges à payer	(176)	(347)
Contributions des adhérents reportées	(22)	91
Provision pour indemnités	(3 885)	4 229
	34 841	1 115
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	85 119	34 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition (acquisition) de placements	3 525	(14 951)
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(80 794)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(77 269)	(14 951)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 850	19 232
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 883	651
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 733	19 883
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	345	1 078
Billets à escompte	27 378	17 986
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10	819
	27 733	19 883
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	27	37
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	6 100	4 451
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	5	9

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 17 juin 2016.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 5 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2015 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

REVENUS DE PLACEMENT

Les intérêts sur les placements, à l'exception des intérêts sur les Billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la direction du Fonds a la certitude de pouvoir les encaisser.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les BTAA ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

4. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IAS 1 PRÉSENTATIONS DES ÉTATS FINANCIERS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

L'IASB a publié en décembre 2014 le document *Initiative concernant les informations à fournir (Modifications d'IAS1)* dans le cadre de son initiative pour améliorer les informations à fournir dans les rapports financiers et leur présentation. Les modifications apportées à l'IAS 1 ont trait à l'importance relative, à l'ordre des notes, aux sous-totaux, aux méthodes comptables ainsi qu'au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement. L'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence significative sur la présentation des états financiers des Fonds.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

En juillet 2014, la version complète et finale de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* a été publiée. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les autres éléments du résultat global, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le résultat net. L'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité est autorisée.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS, tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés respectivement selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2016 et 2015.

6. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 120 823 milliers de dollars (2015: 109 182 milliers de dollars) et les contributions de 135 758 milliers de dollars (2015: 214 378 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 8 806 milliers de dollars (2015: 8 951 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

7. Comptes clients

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Contributions	4 585	1 655
Compensations versées en trop	715	1 191
	5 300	2 846

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2016	2015
Année d'assurance 2015	4 189	—
Année d'assurance 2014	707	1 706
Année d'assurance 2013	152	339
Année d'assurance 2012	66	85
Année d'assurance 2011	68	119
Antérieures à 2011	118	597
	5 300	2 846

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 520 milliers de dollars au 31 mars 2016 (2015: 292 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	2016	2015
Contributions	387	247
Indemnités versées en trop	14	17
	401	264

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 22 026 dollars au 31 mars 2016 (2015: 8 148 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

8. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

9. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

10. Dû à la Financière agricole du Québec

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	260	343
Portant intérêt à des taux variant entre 1,1 % et 1,15 %, échéants jusqu'au 31 mai 2016 (2015: 1,16 % à 1,55 %, échéants jusqu'au 25 mai 2015)	103 795	154 924
	104 055	155 267

11. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2016	2015
Solde au début	12 626	40 026
Compensations versées non provisionnées	708	775
Compensations versées	(13 334)	(40 801)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	56 060	12 626
Solde à la fin	56 060	12 626

12. Distributions

À compter du 1^{er} janvier 2016, la direction du Fonds a mis fin à la protection pour le produit Veaux de lait. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles prévoit que lorsqu'il est mis fin à une protection pour une production assurée et que les constituants fiduciaires, soit l'Union des producteurs agricoles, à titre de représentant des adhérents, et La Financière agricole, ont convenu, par une entente conclue en application de l'article 26 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, de la mise en place d'un programme de substitution, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est inscrit au compte de ce programme de substitution.

Si aucun programme de substitution n'est mis en place, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est traité conformément à une entente conclue entre les constituants fiduciaires en application de l'article 26 de la loi durant l'année qui suit la date d'expiration de la protection. À défaut d'entente, le fonds est grevé des charges du compte et tout surplus ou déficit est attribué aux adhérents et à La Financière agricole au prorata de leur participation à ce compte.

Au 31 mars 2016, le surplus du compte du produit Veaux de lait s'élève à 18 948 milliers de dollars. À la date de signature des états financiers, aucune décision n'a encore été prise quant au mode de distribution.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

13. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable:

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2015	Contributions	Compensations	Distributions Intérêts Autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2016
Veaux d'embouche	35 130	17 427	1 094	115	51 348
Bouvillons et bovins d'abattage	(1 621)	13 866	1 269	62	10 914
Veaux de lait (note 12)	19 136	(39)	114	18 983	—
Veaux de grain	8 503	229	(311)	3	9 040
Porcelets	(87 975)	9 509	18 460	655	(97 581)
Porcs	(170 685)	27 149	41 575	1 732	(186 843)
Agneaux	(107)	18 279	15 858	94	2 220
Pommes de terre	601	302	—	108	795
Céréales, maïs-grain et oléagineux	40 703	39 173	33 943	266	45 667
Pommes	816	1 057	15	61	1 797
	(155 499)	126 952	112 017	22 079	(162 643)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Bouvillons et bovins d'abattage	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Veaux de lait	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Veaux de grain	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Porcelets	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Porcs	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Agneaux	2015	1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Pommes de terre	2014	1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
Céréales	2014	1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
Maïs-grain	2014	1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
Soya	2014	1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015
Canola	2014	15 août 2014 au 14 août 2015
Pommes	2014	15 août 2014 au 14 août 2015

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

14. Revenus de placement

	2016	2015
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	1 514	10 900
Revenu d'intérêts:		
Billets à terme adossés à des actifs	57	158
Placements temporaires	167	251
Prêt – La Financière agricole du Québec	52	400
Comptes clients	27	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	27
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	349	475
	2 215	12 249

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2016	2015
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 396	1 620
Actions	2 099	1 121
Autres placements	(145)	(102)
	3 350	2 639
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	60	86
Actions	1 715	2 310
Autres placements	65	(562)
	1 840	1 834
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	(368)	1 025
Actions	(3 710)	5 503
Autres placements	393	(106)
	(3 685)	6 422
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	9	5
	1 514	10 900

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

15. Revenus de placement à recevoir

	2016	2015
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	489	1 022
Intérêts sur placements en BTAA	15	39
Intérêts sur placements temporaires	—	19
	504	1 080

16. À recevoir de la Financière agricole du Québec

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	739	424
Portant intérêt à des taux variant entre 0,94% et 1,30%, échéants jusqu'au 7 mai 2015	—	38 800
	739	39 224

17. Placements

	2016		2015	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billets à escompte, portant intérêt aux taux de 0,85% et de 0,86%, échéants le 31 mai 2016 et le 10 août 2016 (2015: 0,94% et de 0,95%, échéants le 29 mai 2015 et le 27 juillet 2015)	11 426	—	14 951	—
Billets à terme adossés à des actifs	—	21 975	—	21 626
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	260 307	—	183 198
	11 426	282 282	14 951	204 824

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances correspondant aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance le 15 juillet 2056.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

La direction du Fonds a déterminé les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2016, une plus-value non réalisée de 349 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2015: 475 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Le Fonds d'assurance récolte détient les BTAA suivants:

	2016		2015	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	13 979	13 826	13 979	13 594
Catégorie A-2	6 497	6 419	6 497	6 310
Catégorie B	1 179	1 212	1 179	1 148
Catégorie C	671	518	671	574
	22 326	21 975	22 326	21 626

Au 31 mars 2016, la plus-value non réalisée de 349 milliers de dollars (2015: 475 milliers de dollars) représente la variation de la juste valeur des BTAA.

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation:

	2016	2015
Placements à la juste valeur (coût 2016: 248 millions de dollars; 2015: 163 millions de dollars)	260 501	182 658
(Avance) dépôt au fonds général	(209)	1 309
Revenus de placement courus et à recevoir	504	253
Revenu net à verser au déposant	(489)	(1 022)
	260 307	183 198

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

a) Placements (suite)

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2016 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 749 milliers de dollars (2015: 777 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2015: 2 358 milliers de dollars).

	2016	2015
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	130 839	111 627
Obligations	25 925	18 246
	156 764	129 873
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Marchés boursiers	103 334	—
Actions canadiennes	—	18 086
Actions Qualité Mondiale	—	18 267
Actions américaines	—	8 204
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	—	8 228
	103 334	52 785
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	47	10
Quote-part nette des activités du fonds général	351	131
Instruments financiers dérivés	25	5
	423	146
	260 521	182 804
Passifs relatifs aux placements		
Autres placements		
Instruments financiers dérivés	(20)	(146)
	260 501	182 658

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers. Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif.

18. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2016	2015
Solde au début	5 667	1 438
Indemnités non provisionnées	—	2 729
Indemnités versées	(5 004)	(4 167)
Reprise pour provision excédentaire	(344)	—
Provision pour indemnités de l'exercice	1 463	5 667
Solde à la fin	1 782	5 667

19. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 6 567 milliers de dollars (2015: 6 752 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 4 941 milliers de dollars (2015: 5 682 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

20. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révisé périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2016, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Bovine	43%	60%
Porcine	50%	17%
Agneaux	6%	20%
Céréaliers	1%	3%
	100%	100%

Fonds d'assurance récolte

	2016	2015
Foin et maïs fourrager	27%	16%
Céréales	57%	45%
Légumes de transformation	1%	2%
Légumes maraîchers	7%	22%
Pommes de terre	4%	9%
Sirop d'érable	1%	3%
Autres	3%	3%
	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (*suite*)

RISQUES FINANCIERS (*suite*)

a) Risque de crédit (*suite*)

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 302 millions de dollars au 31 mars 2016 (2015: 122 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidités compte tenu de son avoir net qui représente 99,2% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidités compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2016, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	60,15%	56%	61%	66%
Valeurs à court terme	50,19%	46%	51%	56%
Obligations	9,96%	5%	10%	15%
Actions				
Marchés boursiers	39,73%	34%	39%	44%
Autres	0,12%	—	—	—

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2016, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 13,1%, 13,3% et 1,9% (2015: 10,4%, 11,1% et 1,7%).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, la direction du Fonds établit une exposition de référence aux devises étrangères ainsi que des limites minimales et maximales par rapport à l'exposition de référence.

Au 31 mars 2016, l'exposition nette aux devises du portefeuille réel, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 29% (2015: 15%) et l'exposition maximale est de 32,60% (2015: 18%).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1% dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,9 millions de dollars (2015: 2,2 millions de dollars).

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des BTAA estimée au 31 mars 2016. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des BTAA se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 198 milliers de dollars (2015: 2 163 milliers de dollars).

22. Risque d'assurance

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants:

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturelles exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échu à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

22. Risque d'assurance (suite)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative pour l'année d'assurance 2015:

Région administrative	2016		2015	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	3%	2%	6%
Bas-Saint-Laurent	11%	6%	11%	11%
Capitale-Nationale	3%	2%	3%	1%
Centre-du-Québec	11%	7%	12%	6%
Chaudière-Appalaches	18%	10%	18%	2%
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7%	6%	7%	5%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	5%	6%	4%	7%
Laurentides	3%	2%	3%	2%
Mauricie	4%	3%	4%	1%
Montréal – Laval	26%	40%	26%	54%
Montréal – Laval	—	—	—	—
Outaouais	3%	1%	3%	2%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6%	13%	6%	2%
	100%	100%	100%	100%

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2016	2015
Foin et maïs fourrager	15%	15%
Céréales	55%	57%
Légumes de transformation	4%	3%
Légumes maraîchers	8%	7%
Pommes de terre	5%	5%
Sirop d'érable	4%	5%
Autres	9%	8%
	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

23. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 400 milliers de dollars.

24. Éventualités

a) Litiges

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Le premier dossier regroupe deux recours dont les réclamations totalisent 15 millions de dollars et qui ont été entendus simultanément. L'objet du litige concerne la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure du Québec le 3 février 2012 en faveur des demandeurs. Ce jugement a été renversé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014, lequel a été porté en appel à la Cour suprême qui a entendu les représentations des parties le 10 décembre dernier. La Société est en attente du jugement de la Cour suprême.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins dont la réclamation totalisait plus de 138 millions de dollars et révisée par la Cour supérieur à 77 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leur demande à la cour consiste à reconnaître la non-conformité de l'étude. En conséquence, les demandeurs veulent que la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement, soit modifiée sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Société considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de la Société le 18 juin 2012 et a été confirmé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014, lequel a été porté en appel à la Cour suprême qui a également entendu les représentations des parties le 10 décembre dernier. La Société est en attente du jugement de la Cour suprême.

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Il a été entendu entre les parties d'attendre les jugements de la Cour suprême avant de continuer les procédures. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Parallèlement à ce dossier, le procureur des demandeurs a fait signifier à la Société, le 7 juin 2016, une demande en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants pour deux des demandeurs et une association dans le but de convertir l'action originale en action collective. Cette demande reprend essentiellement les mêmes motifs et arguments présentés mais vise à permettre, à moindre coût, la possibilité de rejoindre un plus grand nombre de membres du groupe visé. La Société entend contester cette demande. À cette étape de la procédure, la réclamation n'est que de un dollar par membre potentiel, ce montant étant à parfaire.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

24. Éventualités (suite)

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour suprême prévue au cours de l'année 2016. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document ni aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

b) Option de retrait du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

À la suite des travaux et des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 2015 le principe que les secteurs de productions couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles aient le choix de participer à ce programme ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. À cet effet, une démarche de consultation est en cours auprès des représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles qui ont jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour faire connaître leur décision à La Financière agricole.

Advenant le retrait d'un produit, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée devra être disposé, tel que prévu au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et mentionné à la note 12. L'incidence financière sur le déficit cumulé du Fonds est indéterminable puisque les transactions de l'exercice subséquent doivent être prises en considération. De plus, il n'y a aucune incidence financière sur les résultats du Fonds pour le prochain exercice financier.

